



Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

UNDAF 2006-2010

Burkina Faso

04 Mars 2005

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	4
ENGAGEMENT DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BURKINA	7
RESUMÉ ANALYTIQUE.....	8
Introduction.....	10
I/ Section des résultats	10
Priorité 1 : Elargir les opportunités d’emploi et d’activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l’équité	14
1.1. Description du domaine	14
1.2. Raison du choix du domaine	14
1.3. Objectifs nationaux relatifs au domaine.....	14
1.4. Effet UNDAF	15
1.5. Effets programmes pays escomptés	15
1.6. Stratégies et grandes lignes d’intervention de programmes pays :	15
1.7. Rôle des Partenaires.....	16
Priorité 2 : Garantir l’accès des pauvres aux services sociaux de base.....	16
2.1 : L’accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en	16
2.1.1..... Description du domaine	16
2.1.2 Raisons du choix de l’effet UNDAF santé.....	17
2.1.3. Objectifs nationaux relatifs au domaine	17
2.1.4. Effet UNDAF	17
2.1.5. Effets des Programmes pays	17
2.1.6. Stratégies et grandes lignes d’intervention des programmes pays	17
2.1.7. Rôle des partenaires	18
2.2 : l’accès à l’éducation de base des enfants, des adolescents et des femmes est amélioré d’ici	18
2010.....	18
2.2.1. Description du domaine.....	18
2.2.2. Raisons du choix du domaine.....	19
2.2.3. Les objectifs nationaux relatifs au domaine	19
2.2.4. L’effet UNDAF	19
2.2.5. Effets des programmes pays.....	19
2.2.6. Les stratégies et grandes lignes d’intervention du programmes pays	20
2.2.7. Le rôle des partenaires	20
Priorité 3 : Promouvoir la Bonne Gouvernance	20
3.1. D’ici 2010, les quatre composantes de la Bonne Gouvernance.....	20
3.1.1. Description du domaine.....	21
3.1.2. Raisons du choix du domaine.....	21
3.1.3. Les objectifs nationaux.....	21
3.1.4. L’effet UNDAF	21
3.1.5. Les effets programmes pays escomptés	22
3.1.6. Stratégies et grandes lignes d’intervention.....	22
3.1.7. Rôles des partenaires	22
3.2 D’ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée	23
3.2.1. Description du domaine.....	23
3.2.2 Raison du choix du domaine	23
3.2.3 Les objectifs nationaux.....	23
3.2.4 Effet UNDAF	23
3.2.5. Effets du Programme Pays.....	23
3.2.6. Les stratégies et lignes d’intervention.....	23
3.2.7. Le rôle des partenaires	24
Priorité 4 : Réduire la vulnérabilité de l’économie rurale, l’insécurité alimentaire et promouvoir une gestion durable de l’environnement	25
4.1. Description du domaine	25

4.2. Raison du choix du domaine	25
4.3. Les objectifs nationaux relatifs au domaine	25
4.4. L'effet UNDAF	26
4.5. Les effets des programmes pays	26
4.6. Stratégies et grandes lignes d'intervention	26
4.7. Le rôle des partenaires	27
Priorité 5 : Stabiliser la tendance du VIH/SIDA	27
5.1. Description du domaine	27
5.2. Raison du choix du domaine	28
5.3. Les objectifs nationaux relatifs au domaine	28
5.4. L'effet UNDAF	28
5.5. Les effets escomptés au niveau des programmes pays	28
5.6. Les stratégies et grandes lignes d'intervention de programmes pays	29
5.7. Le rôle des partenaires	29
II/ Estimation des besoins de ressources	31
III/ Mécanismes de Gestion et de Coordination	31
1. Un Partenariat stratégique.....	31
2. Un mécanisme de coordination externe.....	31
3. Un mécanisme de coordination interne au SNU	31
4. Une programmation orientée vers les résultats	32
5. Une complémentarité renforcée des ressources des agences.....	32
IV/ Suivi – Evaluation	33
1. Dispositif	33
2. Revues internes	34
3. Revues externes et conjointes.....	34
4. Indicateurs	34
5. Renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation.....	34
V/ Analyse des risques	35
ANNEXES	36
Annexe : Matrice des Résultats	37
Annexe : Cadre de Suivi - Evaluation	76
Annexe : Mécanisme de gestion et de Coordination	106
1) Pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté :	108
2) Dans le domaine de la santé	108
4) Dans le domaine de l'Education avec le PDDEB.....	110
5) Dans le domaine de développement rural (Sécurité Alimentaire et Gestion des Ressources Naturelles)	110
6) Dans le domaine de l'Environnement et de la lutte contre la désertification.....	111

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADPIC	:	Aspect des Droits de Propriété Intellectuelle qui touche au Commerce
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
AIEA	:	Agence Internationale de l'Energie Atomique
AMBF	:	Association des Municipalités du Burkina Faso
AME	:	Association des Mères Educatrices
APD	:	Aide Publique au Développement
APE	:	Association des Parents d'Elèves
ARV	:	Anti Retro Viraux
AT	:	Appui Technique
ATF	:	Appui Technique et Financier
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BAD	:	Banque Africaine de développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BCG	:	Bacille Calmette Guérin
BEPC	:	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BID	:	Banque Islamique de Développement
BIT	:	Bureau International du Travail
BM	:	Banque Mondiale
BPE	:	Bureau des Projets Education
CAMEG	:	Centrale d'Achat des Médicaments Génériques
CASEM	:	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CCA	:	Common Country Assessment
CCC	:	Communication pour le Changement de Comportement
CDE	:	Convention relatives aux Droits de l'Enfant
CEDEF	:	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des
CENI	:	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEP	:	Certificat d'Etudes Primaires
CES	:	Conseil Economique et Social
CIEFFA	:	Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique
CNC	:	Comité National de Coordination
CND	:	Commission nationale de décentralisation
CNLPE	:	Comité National de Lutte contre la Pratique de l'Excision
CNLS	:	Conseil National de lutte contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement
COGES	:	Comité de Gestion
CPI	:	Cours Préparatoire Première année
CPD	:	Country Programme Document (Document de Programme Pays)
CPN	:	Consultation Pré Natal
CREPA	:	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
CSI	:	Conseil Supérieur de l'information
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DAF	:	Direction de l'Administration et des Finances
DANIDA	:	Coopération Danoise
DEP	:	Direction des Etudes et de la Planification
DGAENF	:	Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DGCOOP	:	Direction Générale de la Coopération
DGEB	:	Direction Générale de l'Enseignement de Base
DGEP	:	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DPEBA	:	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DRDP	:	Direction de la Recherche et du Développement Pédagogique
DREBA	:	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DTCP3	:	Vaccin anti-diphthérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite
EBCVM	:	Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Femmes

FENU	:	Fonds d'Equipe ment des Nations Unies
FONAENF	:	Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle
IDRI	:	Institut Diplomatique et des Relations Internationales
IEC	:	Information Education Communication
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRA	:	Infections Respiratoires Aigües
IST	:	Infections Sexuellement Transmissibles
MASSN	:	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEBA	:	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MESSRS	:	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MSP	:	Mesure Sanitaire et Phytosanitaire
MSPC	:	Mobilisation sociale, Plaidoyer et Communication
OBC	:	Organisation à Base Communautaire
OEV	:	Orphelins et autres Enfants Vulnérables
OMC	:	Organisation mondiale du Commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONAPAD	:	Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable
ONEF	:	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU-Habitat	:	Programme des Nations unies pour les Etablissement Humains
ONUSIDA	:	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA
OSC	:	Organisation de la Société Civile
OTC	:	Obstacle Technique au Commerce
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PCIME	:	Prise en Charge Intégrale Mère Enfant
PDDEB	:	Plan décennal de Développement de l'Education de Base
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PLD	:	Plans Locaux de Développement
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PNBG	:	Plan National de la Bonne Gouvernance
PNDIPE	:	Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
PSN	:	Politique Sanitaire Nationale
PTME	:	Prévention de la Transmission Mère/Enfant
PVVIH	:	Personnes Vivant avec le VIH
SFD	:	Système Financier Décentralisé
SG	:	Secrétaire Général
SIDA	:	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SNAT	:	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNIS	:	Système National d'Information Sanitaire
SNU	:	Système des Nations Unies
SONU	:	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SOU	:	Soins Obstétricaux d'Urgence
SP	:	Secrétariat Permanent
SR	:	Santé de la Reproduction
SR/AJ	:	Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes
SRAT	:	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
STC/PDES	:	Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et social
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
UA	:	Union Africaine
UNDAF	:	United Nations Development Assistance Framework

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNV : Volontaires des Nations Unies
VAT : Vaccin Anti Tétanique
VIH : Virus Immuno-Déficiencie Humaine

ENGAGEMENT DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BURKINA FASO

La déclaration du Millénaire, synthèse des résolutions, recommandations et programmes d'action des Conférences internationales et sommets mondiaux de la décennie 1990-2000, se fonde sur les valeurs et principes de la paix et de la sécurité dans le monde, de la solidarité internationale, des droits de l'Homme, de l'équité, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Elle a défini des objectifs internationaux de développement qui ont pour fondement le Développement Humain Durable, et comme ligne directrice, la lutte contre la pauvreté.

En effet, la déclaration du Millénaire dans ses objectifs opérationnels, engage la communauté internationale, en particulier les Etats et le Système des Nations Unies à s'investir résolument et prioritairement dans le combat contre la faim et pour la réduction de la pauvreté.

Ces objectifs ont aussi et surtout enrichi et revitalisé la réforme des Nations Unies initiée depuis 1996 par le Secrétaire Général de l'ONU, S.E.M. KOFFI ANNAN. Cette réforme a défini le Bilan Commun de Pays (CCA) comme un outil d'analyse diagnostique de la situation de pays et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) comme un cadre de planification stratégique et de programmation des activités opérationnelles du Système des Nations Unies (SNU) au niveau national.

Ainsi, l'UNDAF matérialise la contribution commune, cohérente et intégrée du SNU à la satisfaction des besoins prioritaires du pays, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des recommandations et programmes d'action adoptés par les conférences internationales et les sommets mondiaux. Il participe aussi à l'application des conventions et traités des Nations Unies.

L'UNDAF est désormais le cadre de référence en matière de concertation et d'actions communes entre les agences du SNU d'une part, du dialogue de politiques et de coopération entre le SNU et le Gouvernement, les autres partenaires au développement, la société civile et le secteur privé d'autre part. La coopération et le partenariat seront développés davantage et la synergie sera renforcée dans tous les projets/ programmes.

Dans le cas spécifique du Burkina Faso, l'UNDAF constitue de manière concrète la réponse collective et cohérente du Système des Nations Unies aux besoins prioritaires des populations burkinabè exprimés dans le CSLP, unique cadre de référence en matière de développement et particulièrement de lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, les agences du SNU opérant au Burkina Faso s'engagent solennellement à coordonner et à harmoniser leurs interventions et procédures au sein de l'UNDAF afin d'appuyer le Gouvernement de manière collective et cohérente pour la réalisation du CSLP et des OMD.

RESUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) est le cadre de planification stratégique commune des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Le présent UNDAF s'étend sur la période 2006-2010 et se situe dans le prolongement de celui en cours couvrant la période 2001-2005.
2. Sur la base des résultats du CCA qui sont en parfaite cohérence avec le CSLP, le processus commun de programmation de l'UNDAF a abouti, suivant une démarche participative sous le leadership du Gouvernement à l'identification de cinq (5) domaines prioritaires pour la coopération du SNU au Burkina. Ce choix repose également sur l'avantage comparatif collectif du SNU dans ces cinq (5) domaines. Il s'agit pour le SNU d'un positionnement stratégique au sein de la communauté de développement pour la réalisation des OMD. Les cinq (5) priorités retenues sont les suivantes :
 - Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus ;
 - Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;
 - Promouvoir la bonne gouvernance ;
 - Réduire la vulnérabilité de l'économie rurale et l'insécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et promouvoir une gestion durable de l'environnement ;
 - Stabiliser la tendance du VIH.
3. Sept (7) effets UNDAF ont été déclinés à partir des cinq (5) domaines prioritaires. Le SNU aura une responsabilité collective vis à vis des effets UNDAF et devra œuvrer pour l'obtention, avec le Gouvernement et les autres partenaires, de progrès mesurables. Les sept (7) effets UNDAF retenus sont les suivants :
 - Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies d'ici 2010 ;
 - L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010 ;
 - L'accès des enfants, des adolescents et des femmes à l'éducation de base est améliorée d'ici 2010 ;
 - D'ici 2010, les quatre (4) composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains ;
 - D'ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée ;
 - D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont améliorées d'ici 2010;
 - D'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée.
4. De plus, les effets programmes pays ont été formulés pour chacun des sept (7) effets UNDAF conformément à la matrice des résultats UNDAF. Ces éléments ont permis le positionnement des agences en fonction des effets programmes pays attendus.
5. La gestion efficace des programmes de l'UNDAF repose avant tout sur l'existence d'un cadre institutionnel approprié capable d'assurer les fonctions nécessaires de coordination et de décision, de gestion et d'exécution des projets et programmes. La mise en place d'un tel cadre devra prendre en compte les exigences suivantes indispensables pour une réussite de la mise en œuvre des programmes issus de l'UNDAF :
 - **Un partenariat stratégique** qui reconnaît au Gouvernement le rôle de leadership pour impulser la coordination, la supervision et le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF.;
 - **Un mécanisme de coordination externe** : les mécanismes de coordination des programmes de l'UNDAF, par souci d'efficacité, seront essentiellement ceux du CSLP. Cependant, le suivi de

- la mise en œuvre de l'UNDAF d'une manière générale nécessitera la mise en place d'un cadre spécifique sous le leadership du Gouvernement. Le rôle joué par la Task Force lors de la conception et l'élaboration de l'UNDAF le désigne de fait à une telle tâche.
- **Un mécanisme de coordination interne au SNU** qui s'articule autour d'un Comité des chefs d'agence, de quatre Sous Comités de coordination inter – agence (Programme, Information et communication, Administration, Urgences et action humanitaires) et de Groupes thématiques (Santé, Education, Sida, Bonne Gouvernance et culture de la paix, Economie rurale et sécurité, Emploi et activités génératrices de revenus).
 - **Une programmation orientée vers les résultats** qui suppose que le SNU se dote du système de gestion le plus approprié en fonction des résultats et de l'impact attendus. Cela signifie que les sous comités de coordination inter agence joueront un rôle de premier plan dans la détermination des modalités de programmation à savoir : la programmation conjointe , la programmation parallèle, la programmation individuelle. La modalité de programmation sera choisie en fonction des effets programme pays. Il appartiendra au groupe thématique de chaque domaine prioritaire de proposer les modalités de programmation applicable à chaque résultat.
 - **Une complémentarité renforcée des ressources des agences.**
6. L'atteinte des résultats attendus par la mise en œuvre de l'UNDAF 2006-2010 exige la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation opérationnel. L'UNDAF s'appuiera sur le système de suivi évaluation adopté par le Gouvernement pour le suivi de l'opérationnalisation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et des OMD. Une base de données harmonisée sera installée.
 7. Sous la coordination du Comité des chefs d'agences, et en concertation avec le Gouvernement, les partenaires au développement , la société civile, une revue annuelle UNDAF sera effectuée pour faire le bilan de l'année écoulée et la programmation pour l'année suivante. Les résultats des revues techniques annuelles que tiendra chaque agence dans le cadre de son programme pays alimenteront les revues annuelles de l'UNDAF.
 8. La revue annuelle sera effectuée également par thème sous l'égide du Comité des chefs d'agences à travers les Groupes Techniques Thématiques. Les conclusions des revues alimenteront le Rapport Annuel du Coordinateur Résident.
 9. Une évaluation à mi-parcours s'effectuera en 2008 et une évaluation finale de l'UNDAF en fin 2010. Par ailleurs des évaluations thématiques seront effectuées au besoin. L'évaluation à mi-parcours tout comme l'évaluation finale seront effectuées sous la responsabilité conjointe du Gouvernement et du SNU en collaboration avec les autres partenaires au développement, la société civile et le secteur privé. La prise en compte des thématiques transversales (genre, droits, SIDA, NTIC) dans les domaines de coopération de l'UNDAF sera particulièrement examinée lors de l'évaluation à mi parcours.
 10. Le choix des indicateurs de suivi de l'exécution de l'UNDAF a été opéré à partir principalement de la liste des indicateurs définis par le CSLP, les OMD, les plans sectoriels nationaux et le CCA.
 11. L'UNDAF se propose de contribuer à la mise en oeuvre des actions de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation définies par le CSLP. D'une manière générale, les revues de l'UNDAF constituent une contribution à la revue du CSLP et constitueront une source de consolidation et d'amélioration de la coordination et de la collaboration au sein du SNU d'une part et d'autre part de renforcement de l'action synergique pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et du CSLP.
 12. **Ressources financières mobilisées** : Le montant estimé de la contribution du SNU à l'aide au développement au Burkina Faso à travers l'UNDAF durant la période 2006-2010 est d'environ 192 millions de dollars représentant 8,6 % du total de l'aide au Burkina Faso sur la période 1999-2003.

Introduction

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Le présent UNDAF s'étend sur la période 2006-2010 et se situe dans le prolongement de celui en cours couvrant la période 2001-2005. Dans le cadre de la réforme initiée par le Secrétaire Général des Nations Unies, l'UNDAF est considéré pour chaque pays comme un instrument de planification stratégique pour l'ensemble du Système des Nations Unies.

L'élaboration de l'UNDAF a été précédée par la réalisation du Bilan commun de pays (CCA) qui justifie les interventions du SNU au Burkina Faso. L'ensemble du processus a été placé sous le leadership du Gouvernement avec la participation des autres partenaires techniques et financiers et de la société civile. L'analyse diagnostic de la situation du pays dans le cadre du CCA a été basée essentiellement sur les éléments résultant du CSLP et de sa révision récente (juillet 2004), de la tenue de la conférence générale de table ronde (Mars 2004), du rapport national récent sur les OMDs qui ont permis au Gouvernement de définir ses priorités et ses stratégies de développement pour les prochaines années. Par conséquent, les données et informations disponibles résultant de ces processus et provenant des systèmes d'information nationaux ont été largement utilisées.

Aussi, le processus d'élaboration du CCA a été fortement allégé d'un commun accord entre le Gouvernement et le SNU d'autant que les partenaires notamment ceux du SNU ont été fortement impliqués au processus d'élaboration et de révision du CSLP et à la conférence générale de table ronde.

L'analyse du bilan commun de pays fait ressortir l'ampleur et la profondeur de la pauvreté au Burkina Faso. En dépit d'un taux de croissance réelle du PIB de l'ordre de 5,5% en moyenne pour la période 1995-2002, selon les enquêtes EBCVM de 2003 environ 46,4 % de la population vit en dessous du seuil absolu de pauvreté contre 45,3 % en 1998. La pauvreté au Burkina demeure un phénomène essentiellement rural avec une contribution de 93,6 % à l'incidence de la pauvreté nationale. Cependant, la contribution de la pauvreté urbaine à l'incidence globale de la pauvreté est passée de 3,8 % en 1994 à 7,8 % en 2003. Les indices relatifs à ce milieu ont ainsi pratiquement doublé entre 1994 et 2003. L'IDH en 2002 est de 0,302 plaçant le pays au 175^{ème} rang sur 177 pays. L'économie est sensible aux chocs difficilement contrôlables : pluviométrie, prix des matières premières exportées (coton) ou importées (pétrole) mais également à certaines contraintes fondamentales : faiblesse du capital humain ; insuffisance des infrastructures de développement économique ; problème de gouvernance. Le bilan commun de pays a permis d'analyser chacune de ses trois (3) contraintes et mis en évidence les causes fondamentales. En outre, il a permis après avoir fait le bilan de l'UNDAF pour la période 2001-2004, d'identifier les domaines clés pour l'aide au développement au Burkina Faso durant les prochaines années. Ces domaines clés sont : la poursuite des efforts d'investissement dans les secteurs sociaux de base et la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, celle du développement rural et de la sécurité alimentaire, le renforcement des capacités de gestion de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie et pour la bonne gouvernance.

Sur la base des résultats du CCA qui sont en parfaite cohérence avec le CSLP, le processus commun de programmation de l'UNDAF a été lancé par l'organisation d'un atelier à Tenkodogo du 13 au 15 octobre 2004 avec l'appui d'une équipe du staff UN collige en vue de renforcer les capacités de programmation de l'équipe pays mais surtout pour identifier les priorités de l'UNDAF au Burkina Faso. Cet atelier a regroupé les représentants des Ministères clés, les membres de la task force, les chefs d'agences résidentes, des représentants des agences non résidentes, des représentants de la société civile et des techniciens des différentes agences.

Un des résultats clés de cet atelier a été le consensus sur les cinq (5) domaines prioritaires identifiés par le CCA pour la coopération du SNU au Burkina sur la base de ceux identifiés par le CCA mais

surtout en conformité avec les quatre (4) axes stratégiques du CSLP et avec en ligne de mire les OMDs.

Ce choix repose également sur l'avantage comparatif collectif dans ces cinq (5) domaines. Il s'agit pour le SNU d'un positionnement stratégique au sein de la communauté de développement pour la réalisation des OMD. Les cinq (5) priorités retenues sont les suivantes :

- Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus ;
- Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;
- Promouvoir la bonne gouvernance ;
- Réduire la vulnérabilité de l'économie rurale et l'insécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et promouvoir une gestion durable de l'environnement ;
- Stabiliser la tendance du VIH.

Sept (7) effets UNDAF ont été déclinés à partir des cinq (5) domaines prioritaires de l' UNDAF. Le SNU aura une responsabilité collective vis à vis des effets UNDAF et devra œuvrer pour l'obtention, avec le gouvernement et les autres partenaires, de progrès mesurables. Les sept (7) effets UNDAF retenus sont les suivants :

- Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies d'ici 2010 ;
- L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010 ;
- L'accès des enfants, des adolescents et des femmes à l'éducation formelle et non formelle d'ici 2010 ;
- D'ici 2010, les quatre (4) composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains ;
- D'ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée ;
- D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont renforcées d'ici 2010 ;
- D'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée.

De plus, les effets programmes pays ont été formulés pour chacun des sept (7) effets UNDAF conformément à la matrice des résultats UNDAF. Ces éléments ont permis le positionnement des agences en fonction des effets programmes pays attendus. Un calendrier de travail a été également adopté au cours de l'atelier.

Les résultats de l'atelier de Tenkodogo ont été restitués au sein de chaque agence et aux partenaires de la coopération multilatérale et bilatérale.

Sous la coordination du Sous comité programme et de l'unité de coordination, sept (7) groupes de travail interagence correspondant aux sept (7) effets UNDAF ont travaillé en vue de compléter les matrices des résultats. Les thématiques transversales, notamment le genre, le renforcement des capacités, la communication sont prises en compte par chacun des sept (7) groupes de travail.

Par ailleurs, un comité restreint et un groupe de travail ont été chargés respectivement de développer les mécanismes de gestion et de coordination et d'élaborer le plan suivi et évaluation de l'UNDAF qui doit être aligné sur les instruments et processus nationaux de suivi - évaluation notamment ceux du CSLP.

Un 2^{ème} atelier interagence tenu le 17 novembre 2004 a permis de consolider les résultats des sept (7) groupes de travail et des deux (2) comités.

Le Sous-Comité programme a finalisé la version préliminaire du document UNDAF et l'a soumise d'une part aux chefs d'agence à la retraite du 3 décembre 2004 et d'autre part au groupe régional de lecteurs.

Une série de concertations entre le SNU et les partenaires du Gouvernement, les autres partenaires et les agences du SNU non résidentes a permis d'affiner la version préliminaire. Un atelier de validation du document UNDAF a été organisé le 10 janvier 2005. Le document UNDAF a été soumis au Gouvernement, aux partenaires techniques et financiers et aux représentants de la société civile au cours de la réunion commune de stratégie du 4 Mars 2004.

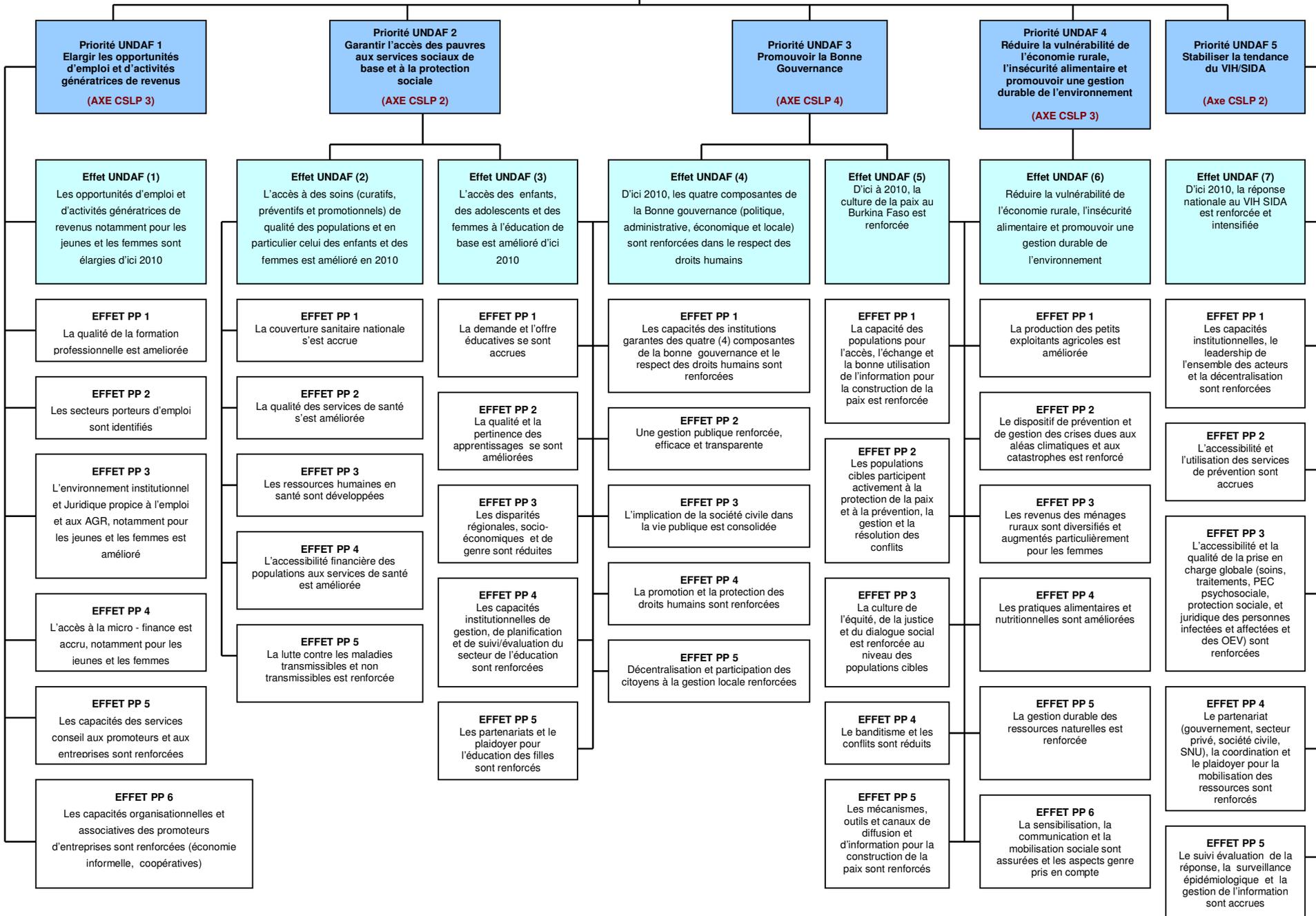
L'élaboration des CPD a été basée sur le CCA et le document UNDAF mais également sur les politiques, programmes et stratégies nationaux et sur les orientations et politiques des agences. L'élaboration des CPD a été précédée de concertations entre les agences notamment le PNUD, le PAM, l'UNICEF et l'UNFPA qui ont permis d'harmoniser les présentations et de simplifier les processus de validation et de consultation avec les partenaires. Deux (2) ateliers conjoints de validation technique ont été organisés respectivement pour le PNUD et le PAM le 21 Janvier 2005, et pour l'UNFPA et l'UNICEF le 15 février 2005. Ces ateliers ont été suivis de consultations au sein du SNU mais également entre le SNU et les partenaires en vue de la réunion de stratégie conjointe de début Mars qui a regroupé sous le leadership du Gouvernement, les représentants du SNU, les partenaires du Gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les représentants de la société civile.

Résultant d'un processus participatif entre le SNU, le Gouvernement et les autres partenaires, le présent UNDAF-Burkina Faso pour la période 2006-2010 est un instrument permettant :

- une expression plus claire et une concentration plus étroite de l'aide au développement des Nations Unies en faveur du Burkina Faso par rapport au CSLP et aux OMD;
- une cohérence accrue de l'aide fournie par le SNU ;
- des conditions plus favorables à la collaboration entre les organismes des NU et les partenaires au développement ;
- une augmentation de l'efficacité et une réduction des coûts de transactions de la coopération avec le SNU ;
- le progrès fondé sur les droits et sensible à l'égalité des sexes.

13. Le montant estimé de la contribution du SNU à l'aide au développement au Burkina Faso à travers l'UNDAF durant la période 2006-2010 est d'environ 192 millions de dollars représentant 8,6 % du total de l'aide au Burkina Faso sur la période 1999-2003.

Matrices des Résultats UNDAF



I/ SECTION DES RESULTATS

Priorité 1 : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité

EFFET UNDAF : D'ici 2010, les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies avec une contribution du Système des Nations Unies.

1.1. Description du domaine

En 2003¹, 46,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté contre 45,3% en 1998 et 44,5% en 1994. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural, ainsi 52,3% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain. L'évolution de l'incidence de la pauvreté urbaine indique cependant une tendance à la paupérisation des populations urbaines puisque cette incidence est passée de 10,4% en 1994 à 19,9% en 2003.

La contribution du secteur rural à l'économie reste fortement handicapée par des techniques et méthodes de production peu performantes et par un sous emploi massif du facteur travail. En milieu urbain se pose le problème du chômage en plus de celui du sous emploi. Ainsi le taux de chômage est particulièrement élevé à Ouaga et Bobo où il atteint une moyenne de 18,32% contre 10,10% dans les villes secondaires. Au niveau urbain 65, 3% des chômeurs ont moins de 24 ans. Quant à la population des jeunes diplômés, elle connaît un taux de chômage évalué en moyenne à 97,6%.

Le développement limité du secteur moderne en milieu urbain explique l'émergence du secteur informel qui occupe 70% de la population active urbaine. Ce secteur constitué essentiellement d'artisans, de petits commerçants et de petits transporteurs, est caractérisé par une faible productivité et par un faible accès au financement.

Le chômage et le sous emploi affectent toutes les couches sociales du Pays. Cependant, les femmes, les personnes handicapées et les jeunes sont davantage victimes de marginalisation et d'exclusion sur le marché du travail en raison de leur condition physique, leur inexpérience et des préjugés.

Le Gouvernement a adopté en septembre 2001 un document de stratégie nationale de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce document, qu'accompagne un plan d'actions, définit les orientations majeures du cadre de lutte contre le chômage et de l'amélioration de la productivité du travail.

1.2. Raison du choix du domaine

Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), document de référence et d'harmonisation des différentes interventions du Gouvernement, s'est fixé quatre axes prioritaires de développement. Le troisième axe vise à élargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres. Par ailleurs, « la promotion de l'emploi et des jeunes » et « la prise en compte de la dimension genre » constituent deux (2) des onze (11) principes directeurs de la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté.

1.3. Objectifs nationaux relatifs au domaine

En tenant compte de l'importance du secteur rural en termes de population active concernée et de sa contribution au PIB, l'élargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour

¹ : Source INSD, résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages : 1994, 1998 et 2003.

les pauvres dans l'équité, a surtout porté sur ce secteur. Ainsi, les objectifs nationaux dans le domaine de l'emploi et des activités génératrices de revenus sont précisés dans le CSLP et visent à :

- réduire la vulnérabilité de l'activité agricole ;
- intensifier et moderniser l'activité agricole ;
- accroître et diversifier les revenus ruraux ;
- soutenir de manière constante les producteurs et assurer la mise en place d'infrastructures collectives ;
- accélérer le désenclavement ;
- renforcer la solidarité nationale et la promotion de la femme ;
- promouvoir l'emploi et la formation professionnelle.

1.4. Effet UNDAF

Comme réponse aux priorités nationales définies par le Gouvernement, l'effet UNDAF retenu vise à contribuer à l'élargissement d'ici 2010, des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes.

1.5. Effets programmes pays escomptés

Les effets des programmes pays sont déclinés à partir de l'effet UNDAF et porteront sur :

- La qualité de la formation professionnelle est améliorée
- Les secteurs porteurs d'emploi sont identifiés
- L'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux AGR notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré
- L'accès à la micro-finance est accru notamment pour les jeunes et les femmes
- Les capacités des services conseils aux promoteurs et aux entreprises sont renforcées
- Les capacités organisationnelles et associatives des promoteurs d'entreprises sont renforcées (économie informelle, les coopératives)

1.6. Stratégies et grandes lignes d'intervention de programmes pays :

Afin d'atteindre les effets de programmes pays mentionnés ci-dessus, les grandes lignes et stratégies d'intervention du Système des Nations Unies seront axées essentiellement sur :

- la promotion de la formation professionnelle, en particulier celle des jeunes en milieu rural, péri-urbain et urbain ;
- la promotion du commerce extérieur et l'appui à la création et au renforcement des centres de référence sur les OTC, les MSP, les ADPIC² et les services ;
- l'appui au développement des systèmes financiers décentralisés (SFD) ;
- l'appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME), en particulier dans le secteur agroalimentaire ;
- la formation et le transfert de technologies dans les domaines du textile, de la mécanisation agricole et du séchage des fruits et légumes ;
- l'appui à la conception et à la mise en œuvre des stratégies sectorielles pour l'exploitation et les exportations dans les domaines du bétail, des viandes, des oléagineux et des cuirs et peaux ;
- la valorisation et l'amélioration de la qualité des produits à base du karité ;

² OTC : Obstacle Technique au Commerce ; MSP : Mesure Sanitaire et Phytosanitaire ; ADPIC : Aspect des Droits de Propriété Intellectuelle qui touche au Commerce.

- l'appui à l'appropriation et à la vulgarisation par l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) de la stratégie nationale de promotion de la qualité de l'alimentation de rue ;
- le renforcement et la reconnaissance du système burkinabé de la sécurité et de la qualité sanitaire des produits ;
- l'appui à la mise en œuvre du plan d'actions pour la promotion de la Femme, à la promotion des droits de l'enfant et sa protection ;
- le renforcement des capacités stratégiques et organisationnelles des organisations professionnelles agricoles, artisanales et des chambres régionales d'agriculture ;

1.7. Rôle des Partenaires

Le Système des Nations Unies fournira un appui technique et financier (ATF) et fera de la mobilisation sociale, du plaidoyer et de la communication (MSPC) par le canal notamment des programmes et projets de renforcement des capacités des agences techniques du SNU qui, outre les appuis techniques, mobilisent des ressources pour leurs activités. L'intervention des PTF, hors SNU, est importante au niveau de la priorité nationale « élargir les opportunités d'emploi et d'AGR pour les pauvres dans l'équité ». Dans le cadre de la mobilisation de ressources, le SNU mettra un accent particulier sur le partenariat avec les bailleurs de fonds potentiels que sont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la BAD et auprès des PTF bilatéraux.

Priorité 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

Cette priorité correspond à l'axe 2 du CSLP. Son importance se justifie notamment par le fait que le déficit social et le renforcement des capacités humaines constituent des conditions à l'accélération d'une croissance fondée sur l'équité et à l'amélioration de la qualité de vie au Burkina. Cela implique des actions vigoureuses dans les domaines tels que l'éducation, la santé, la nutrition, le VIH/SIDA, l'eau potable, l'assainissement et la pollution, le cadre de vie et la protection sociale.

Le système des NU a déjà une expérience en matière de coopération dans ces domaines avec une complémentarité des interventions. Il continuera à appuyer les actions dans ces domaines pour une contribution significative à la lutte contre la pauvreté.

Deux effets UNDAF ont été retenus :

- L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des enfants et des femmes est amélioré en 2010
- L'accès des enfants, des adolescents et des femmes à l'éducation de base d'ici 2010

2.1 : L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des enfants et des femmes est amélioré en 2010

2.1.1. Description du domaine

Malgré les efforts déployés ces dernières années et les progrès réalisés, la situation sanitaire des populations reste caractérisée par une morbidité et une mortalité générales très élevées, imputables à la persistance et à la prolifération des maladies parasitaires et infectieuses ainsi qu'au faible taux d'accès et d'utilisation des services de santé. Selon EDS III, (2003) le taux de mortalité infantile s'établit à 81 pour 1000 naissances vivantes et la mortalité infanto juvénile de 184 pour 1000 naissances vivantes. La principales causes de la morbi-mortalité chez les enfants sont : le paludisme, la rougeole, les infections respiratoires aiguës (IRA) et les maladies diarrhéiques

Les couvertures vaccinales restent faibles malgré une amélioration notable durant ces dernières années. La revue du PEV de 2003 donne les taux suivants : BCG : 90,3%, Rougeole : 71,6%, DTCP3 : 77%. Le taux de couverture en VAT 2 des femmes enceintes est de 60%.

L'état nutritionnel des enfants a par contre connu une dégradation chez les enfants de moins de 5 ans : la prévalence du retard de croissance est passé de 36,8 % en 1998-1999 à 38,7% en 2003, celle de l'émaciation de 13,2 % à 18,6 % pour la même période et le niveau de l'insuffisance pondérale est passé de 34,3% à 39% au cours de la même période. (EDS 2003)

La mortalité maternelle est de 484 pour 100.000 naissances vivantes (EDS 1998). Les causes directes sont les dystocies, les hémorragies et les infections ; elles sont liées à un faible accès des femmes aux services de santé (CPN 1: 73% ; accouchement assisté : 57%) et à la faible qualité des services. (ESD III)

La fécondité est élevée et précoce : 6,2 enfants par femme et un taux de fécondité de 274 ‰ entre 20 et 24 ans ; le taux de prévalence contraceptive avec les méthodes modernes reste faible : 9 %.

2.1.2 Raisons du choix de l'effet UNDAF 2 santé

La santé occupe une place centrale dans la lutte contre la pauvreté. Plusieurs objectifs du millénaire pour le développement concernent directement ou indirectement le secteur de la santé : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies et favoriser l'accès aux médicaments essentiels dans le cadre du partenariat mondial pour le développement.

Eu égard à la situation actuelle l'atteinte de ces objectifs nécessite des efforts coordonnés, accélérés et mieux ciblés. Aussi, le Burkina Faso a révisé sa politique sanitaire et a élaboré un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) couvrant la période 2001-2010.

2.1.3. Objectifs nationaux relatifs au domaine

La Politique Sanitaire Nationale (PSN) s'est fixé pour but de contribuer au bien-être des populations à partir de la vision d'un système de santé intégré garantissant la santé pour tous avec solidarité, équité, éthique et offrant des soins promotionnels, préventifs, curatifs et ré adaptatifs de qualité, accessibles géographiquement et financièrement, avec la participation effective et responsable de tous les acteurs.

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2001-2010 qui entend traduire dans les faits la politique de santé s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il s'est fixé comme objectif général de réduire la morbidité et la mortalité au sein des populations.

2.1.4. Effet UNDAF 2

Il est basé sur les priorités du CSLP et du PNDS : L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des enfants et des femmes est amélioré en 2010.

2.1.5. Effets des Programmes pays

Ils correspondent aux objectifs intermédiaires du PNDS :

- La couverture sanitaire nationale s'est accrue ;
- La qualité des services de santé s'est améliorée ;
- Les ressources humaines en santé sont développées ;
- L'accessibilité financière des populations aux services de santé est améliorée ;
- La lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles est renforcée.

2.1.6. Stratégies et grandes lignes d'intervention des programmes pays

Les principales stratégies de mise en œuvre des programmes pays sont les suivantes:

- Le renforcement de la disponibilité des équipements sanitaires, des installations d'eau potables et d'ouvrages d'assainissement fonctionnels, du paquet minimum d'activités y compris de SR, le développement de services de santé à base communautaire y compris la communication et la mobilisation sociale et le renforcement de la capacité des organes de gestion des districts et des formations sanitaires (COGES) dans la zone d'intervention ;
- La disponibilité des médicaments essentiels et la promotion de leur usage rationnel, le développement d'un plan de sécurisation des produits de SR, l'assurance de la qualité des soins par l'utilisation des normes et protocoles de prestations de soins, l'offre de soins obstétricaux de base, de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et la prise en charge des fistules vésico-vaginales, la généralisation de la PCIME, la disponibilité de services conviviaux de SR/AJ et le renforcement du système d'information sanitaire, du système de référence et de contre référence, de la supervision et du monitoring dans les districts de la zone d'intervention ;
- La définition des orientations nationales pour le développement des ressources humaines, la révision des normes et critères d'affectation du personnel, le renforcement des compétences en matière de planification, mise en œuvre et suivi évaluation des politiques et programmes de santé y compris de SR et SR/AJ ;
- La surveillance et le contrôle des maladies à éliminer et éradiquer, le renforcement de la prévention et la prise en charge des maladies transmissibles (paludisme, tuberculose, IST..) et non transmissibles (malnutrition, affections cardio-vasculaires, oculaires, bucco-dentaires, cancéreuses, maladies mentales, tabagisme et toxicomanies), l'organisation de la santé scolaire et universitaire et de la santé des travailleurs, la promotion de pratiques et comportements individuels et familiaux favorables à la santé, la nutrition, l'hygiène et l'assainissement ;
- Le développement de mécanismes de réduction des coûts des prestations dans les formations sanitaires publiques, de modes communautaires de partage des risques en matière de santé ;
- Le renforcement des mécanismes de concertation intersectorielle pour la mise en œuvre des politiques en matière de nutrition, d'eau et d'assainissement.

2.1.7. Rôle des partenaires

Tout en contribuant à la définition des politiques et stratégies, les partenaires apporteront leur appui technique et financier pour l'opérationnalisation des districts sanitaires, le renforcement des compétences du personnel de santé et la mise en œuvre des politiques et programmes spécifiques sous la coordination des autorités compétentes. Plusieurs cadres de concertation au sein du département incluant les ONG sont fonctionnels et permettent une bonne collaboration entre les différents intervenants. Ce sont en particulier : le comité de suivi du PNDS et des commissions thématiques, les visites conjointes de suivi de la mise en œuvre du PNDS, les réunions trimestrielles des partenaires au développement sanitaire. L'OMS joue un rôle de facilitation du partenariat en général mais chaque partenaire est amené à jouer un rôle moteur selon ses avantages comparatifs.

2.2 : EFFET UNDAF 2 : l'accès à l'éducation de base des enfants, des adolescents et des femmes est amélioré d'ici 2010

2.2.1. Description du domaine

Au Burkina Faso, le secteur de l'éducation est caractérisé par un taux d'alphabétisation de 28,4%, un taux brut de scolarisation de 52,2%, un taux d'achèvement de 31,34% (27,32% pour les filles et 35,15% pour les garçons) en 2003/2004, avec une grande disparité entre les filles et les garçons (filles : 46,2% ; garçons : 58,1%) et entre régions (92,55% pour le Centre et 29,64% pour le Sahel (Annuaire statistique

2003-2004, MEBA). La tendance à la hausse des indicateurs ci-dessus mentionnés pour le secteur de l'éducation formelle est la résultante de mesures spéciales prises par le Gouvernement (inscription gratuite pour les filles en 1^{ère} année, inscription obligatoire au CP1 de tous les enfants d'âge scolaire présentés, don d'un paquet minimum de fournitures scolaires à tout enfant inscrit au CP1, campagnes massives pour la scolarisation des filles) et des interventions diverses entreprises par les partenaires au développement de l'éducation de base durant ces deux dernières années.

Quant au taux de pré-scolarisation, il était de 0,72% en 2002 et de 1,17% en 2003 (Service des Statistiques de la DEPE/MASSN, 2003). Ce taux fluctuant est tributaire de la croissance démographique inversement proportionnelle à l'offre éducative.

Face à cette situation préoccupante du secteur de l'éducation au Burkina Faso, plusieurs initiatives sont développées par le Gouvernement et ses partenaires pour promouvoir le secteur. C'est ainsi que le Gouvernement a élaboré le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) qui couvre la période 2001-2010.

Dans le domaine du développement de la petite enfance, un document de Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (PNDIPE) est en cours d'élaboration pour permettre une intégration et une meilleure coordination des interventions dans ce sous-secteur.

2.2.2. Raisons du choix du domaine

Le choix de l'éducation comme domaine d'intervention dans le cadre de l'UNDAF tient à plusieurs raisons dont entre autres :

- la place primordiale de l'éducation de base dans la promotion du développement humain durable et la lutte contre la pauvreté ;
- le faible niveau de développement de l'éducation de base au Burkina Faso, ayant conduit le Gouvernement à l'inscrire au rang des priorités nationales ;
- la nécessité pour les agences du Système des Nations Unies de coordonner leurs interventions dans le secteur de l'éducation pour renforcer leur efficacité.

2.2.3. Les objectifs nationaux relatifs au domaine

Les objectifs nationaux en matière d'éducation, à l'horizon 2010, dans le cadre du PDDEB sont de :

- réaliser un Taux Brut de Scolarisation (TBS) de 70% dont 65% pour les filles ;
- porter à 40%, le taux d'alphabétisation ;
- réaliser un taux d'encadrement de la petite enfance de 4,6%.

2.2.4. L'effet UNDAF 3

L'effet est formulé comme suit : l'accès à l'éducation de base des enfants, des adolescents et des femmes est amélioré d'ici 2010.

2.2.5. Effets des programmes pays

Les effets escomptés au niveau des programmes pays sont :

- la demande et l'offre éducatives se sont accrues ;
- la qualité et la pertinence des apprentissages se sont améliorées ;
- les disparités régionales, socio-économiques et de genre sont réduites ;
- les capacités institutionnelles de gestion, de planification et de suivi-évaluation du secteur de l'éducation sont renforcées ;

- les partenariats et le plaidoyer pour l'éducation des filles sont renforcés.

2.2.6. Les stratégies et grandes lignes d'intervention du programmes pays

Elles concernent essentiellement :

- la recherche-action à travers des études et évaluations pour disposer d'informations qualitatives et quantitatives (sur la petite enfance, l'éducation de base, l'éducation fonctionnelle des adolescent(e)s, l'alphabétisation des femmes, etc.) permettant un suivi/évaluation des actions entreprises en vue de leur généralisation éventuelle ;
- l'amélioration de l'accès et le renforcement du maintien par la réalisation d'infrastructures socio-éducatives (salles de classe, forages, latrines séparées, cantine scolaire,...), la fourniture d'équipements (tables-bancs, chaises,...) de matériel didactique et pédagogique ;
- l'amélioration des performances et de la réussite ;
- l'amélioration de la qualité des apprentissages par la formation des acteurs du système éducatif (enseignant(e)s, formateur(trice)s en alphabétisation, animateur(trice)s, encadreurs pédagogiques, membres des structures communautaires,...) ;
- le renforcement des capacités institutionnelles par l'équipement en matériel logistique et de bureau des structures centrales et déconcentrées des ministères (MASSN, MEBA, MESSRS) et ONG/associations partenaires ainsi que la formation de leurs membres ;
- le renforcement des capacités communautaires à travers la mise en place d'organisations à base communautaire (Associations de Parents d'Elèves, Associations de Mères Educatrices, Comités de Gestion, Groupements féminins et autres associations de femmes,...), leur équipement en moyens logistiques (bicyclettes, charrettes,...) ainsi que la formation de leurs membres en approche droit, en genre, en gestion et en micro planification ;
- le plaidoyer, la mobilisation sociale et la communication pour le changement de comportement ;
- le suivi/évaluation ;
- le partenariat et l'intersectorialité.

2.2.7. Le rôle des partenaires

La contribution des différents partenaires peut être résumée comme suit :

- les agences du Système des Nations Unies (PAM, UNICEF, UNFPA, PNUD ...) financent les réalisations d'infrastructures socio-éducatives, l'acquisition des équipements et du matériel tant didactique que pédagogique, la formation des différents intervenants dans le secteur, le plaidoyer/mobilisation sociale et communication pour le changement de comportement ;
- les partenaires gouvernementaux contribuent par des apports financiers pour la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements ainsi que du matériel didactique et pédagogique, la mise à disposition des ressources humaines, la formation des acteurs ;
- les ONG/Associations interviennent dans la mise en œuvre des activités sur le terrain par des appuis tant techniques que financiers, la réalisation des infrastructures, l'acquisition des équipements, la formation des intervenants dans le secteur.

Priorité 3 : Promouvoir la Bonne Gouvernance

Cette priorité correspond à l'axe 4 du CSLP. Deux effets UNDAF en découlent :

- D'ici 2010, les quatre composantes de la Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains ;
- D'ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée.

3.1. EFFETS UNDAF 4 : D'ici 2010, les quatre composantes de la Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains ;

3.1.1 Description du domaine

Le Burkina Faso a formulé une Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) dont la mise en œuvre constitue un enjeu primordial pour les prochaines années.

La conférence de la Table ronde tenue à Ouagadougou les 4 et 5 mars 2004 a non seulement reconnu les avancées en matière de promotion de bonne gouvernance, mais aussi souligné les limites et identifié certaines des politiques qui devront être définies et mises en œuvre : communication audiovisuelle, formation des magistrats, vulgarisation des textes juridiques, législation sur le travail des enfants et leur droit à l'éducation, élaboration d'une politique nationale du genre.

3.1.2. Raisons du choix du domaine

Malgré les avancées ci-dessus mentionnées, le Gouvernement a inscrit dans ses priorités de développement, la promotion de la bonne gouvernance qui constitue l'axe 4 du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). C'est pourquoi, le Système des Nations Unies (SNU) appuiera au cours de la période 2006 - 2010 les efforts nationaux visant la promotion de la bonne gouvernance par des actions multiformes.

3.1.3. Les objectifs nationaux relatifs aux domaines

Les principaux objectifs se traduiront par :

- la consolidation de l'Etat de droit et des droits humains (surtout les droits des femmes et des enfants) pour parer à tout risque de dérapages ;
- le renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale pour permettre aux députés de jouer leur rôle d'adoption de textes répondant aux exigences du développement du pays et de contrôler /sanctionner l'action du Gouvernement ;
- l'amélioration du service public grâce à une fonction publique réformée dans le sens d'une grande professionnalisation et d'une plus grande efficacité, avec des principes de motivation basés sur le mérite ;
- l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques à travers de nouvelles règles et procédures de gestion économique et financière et l'intensification de la lutte contre la corruption exigeant un système transparent de répression des personnes responsables ;
- la promotion des espaces de dialogue et de concertation entre l'Etat et ses partenaires ;
- l'approfondissement et la définition d'une politique de décentralisation effective dans le sens d'un réel transfert des pouvoirs et des moyens aux régions et aux communes tout en clarifiant les attributions juridiques et financières de la commune rurale ;
- le renforcement des capacités de la société civile pour améliorer l'organisation et la gestion des activités d'organisation de base leur permettant d'appuyer plus efficacement les initiatives locales des populations ;
- le renforcement des capacités au niveau local ;
- le renforcement du schéma national de statistique en tant que élément de la gouvernance ;
- la responsabilisation des communautés de base dans la formulation, l'exécution et le suivi des actions de développement à la base ;
- le renforcement du partenariat avec les autres bailleurs de fonds ;
- l'appui à la réalisation d'une politique nationale genre.

3.1.4. L'effet UNDAF 4

L'effet est formulé comme suit : d'ici 2010, les quatre (4) composantes de la Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains

3.1.5. Les effets programmes pays escomptés

Les effets programmes pays escomptés sont :

- les capacités des institutions garantes des quatre (4) composantes de la bonne gouvernance et le respect des droits humains sont renforcées
- une gestion publique renforcée, efficace et transparente
- l'implication de la société civile dans la vie publique est consolidée
- la promotion et la protection des droits humains sont renforcées
- la décentralisation et la participation des citoyens à la gestion locale sont renforcées

3.1.6. Stratégies et grandes lignes d'intervention

- renforcer les capacités des institutions avec un accent sur les fonctions de coordination, suivi-évaluation de la bonne gouvernance ;
- doter le Burkina Faso de moyens et outils nécessaires pour asseoir une vision prospective de long terme et en déduire des stratégies et des politiques nationales de bonne gouvernance tant au niveau rural qu'urbain ;
- renforcer les capacités de participation de la société civile tout en stimulant la participation des femmes, des jeunes et des citoyens en général à la prise de décision et à la gestion des affaires publiques à tous les niveaux ;
- aider à la mise en œuvre du programme de promotion, de protection des droits humains en impliquant fortement la société civile et les services de prévention ;
- contribuer au renforcement des capacités des institutions et des acteurs au niveau central et décentralisé en les dotant d'outils de planification, de suivi-évaluation et de mécanismes de financement durables.

3.1.7. Rôles des partenaires

Le Système des Nations Unies fournira, aux côtés des autres partenaires, un appui technique et financier. Le rôle des partenaires bilatéraux et multilatéraux est essentiel et sera constitué d'appuis techniques et financiers. Les cadres de concertation existants ou à créer permettront aux partenaires de développer l'interaction avec le Gouvernement dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques définies dans le domaine de la bonne gouvernance.

3.2 EFFETS UNDAF 5 : D'ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée

3.2.1. Description du domaine

Devant les conflits d'intérêts inévitables dans toute société, on se rend compte qu'une force de médiation interne est toujours indispensable. Bien que le Burkina Faso ne se soit pas encore doté d'une Stratégie nationale pour la promotion de la culture de la paix, il a sous le pilotage du Ministère de la Promotion des Droits Humains, entamé le processus d'élaboration d'un document de Stratégie nationale pour la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix.

3.2.2 Raison du choix du domaine

Malgré les avancées significatives enregistrées dans le domaine de la culture de la paix, des défis demeurent dans certains domaines à savoir, l'immigration anarchique, la perte des valeurs sociales et culturelles, le banditisme et la prolifération des armes légères, les conflits fonciers, etc.

Pour appuyer la réalisation des objectifs de la culture de la paix, l'UNDAF (2006 – 2010) soutiendra les efforts du Gouvernement pour renforcer la culture de la paix.

3.2.3 Les objectifs nationaux

Au plan national, les principaux objectifs se traduisent par :

- L'arbitrage dans les différends susceptibles d'opposer les individus et/ou les groupes.
- La promotion des espaces de dialogue et de concertation entre l'Etat et ses partenaires;
- La consolidation de l'Etat de droit et des droits humains (surtout les droits des femmes et des enfants) pour parer à tout risque de dérapages ;
- L'intensification de la lutte contre la corruption exigeant un système transparent de répression des personnes responsables.

3.2.4 Effet UNDAF 5

L'effet est formulé comme suit : d'ici 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée.

3.2.5. Effets du Programme Pays

Les effets de Programme Pays escomptés sont :

- la capacité des populations pour l'accès, l'échange et la bonne utilisation de l'information pour la construction de la paix sont renforcés ;
- les capacités des populations cibles à participer activement à la protection de la paix et à la prévention, la gestion et la résolution des conflits sont renforcées ;
- la culture de l'équité, de la justice et du dialogue social est renforcée au niveau des populations cibles ;
- le banditisme et les conflits sont réduits ;
- les mécanismes, outils et canaux de traitement et de diffusion de l'information pour la construction ou la consolidation de la paix sont renforcés ;

3.2.6. Les stratégies et lignes d'intervention

Articulée sur les réalités contextuelles au niveau national et sous-régional, la Stratégie du SNU pour la promotion d'une culture de tolérance et de la paix se fonde sur les axes stratégiques et opérationnels suivants :

- L'éducation des couches de la population, et particulièrement les jeunes sur les questions de tolérance et de paix ;
- L'information, la sensibilisation et la mobilisation des différents groupes cibles sur les enjeux de la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix à travers l'organisation de caravanes, de concours de contes, la célébration de la Journée internationale de la tolérance et de la Journée internationale de la paix ;
- La constitution d'un leadership pour assurer l'ancrage et la durabilité de la culture de la tolérance et de la paix.

3.2.7. Le rôle des partenaires

Le Système des Nations Unies apportera un appui technique et financier dans divers domaines concourant à l'ancrage et à la consolidation de la culture de la paix au Burkina Faso. Cet appui portera notamment sur :

- Le renforcement des capacités des structures et des acteurs concernés par la construction et la consolidation de la paix (médias, société civile, structures gouvernementales, institutions d'enseignement, forces de défense et de sécurité) ;
- L'appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques notamment la Stratégie nationale pour la promotion de la culture de la tolérance et de la paix.

Les autres partenaires potentiellement impliqués dans la réalisation de cet effet UNDAF 5 sont :

- l'Union Européenne et la Coopération Française qui font partie du groupe des Bailleurs de fonds ;
- Microsoft fait partie du groupe « secteur privé » ;
- l'Institut Diplomatique et de Relations Internationales (IDRI) qui est une structure de formation et de recherche ;
- l'Association des Journalistes du Burkina, Tocsin représentant le groupe de la société civile.
- Les Associations et réseaux de communications sur les questions de paix et de conflits, de genre, de population, etc.
- les autres structures gouvernementales concernées.

Priorité 4 : Réduire la vulnérabilité de l'économie rurale, l'insécurité alimentaire et promouvoir une gestion durable de l'environnement

Effet UNDAF 6 : D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont améliorées.

4.1. Description du domaine

L'économie du pays est à dominante agricole. Ce secteur contribue pour 35% au PIB, emploie 80% de la population, procure 60% des recettes d'exportation et absorbe en moyenne 30 à 35 % du programme d'investissement public. C'est une agriculture de subsistance confrontée entre autres aux aléas climatiques, à l'insuffisance des terres fertiles, à l'accroissement insuffisant de la productivité, à la faible diversification des revenus et du niveau de formation des producteurs.

Dans le domaine de l'environnement, on assiste à une dégradation continue des ressources naturelles, une érosion intense des sols, une baisse continue de leur fertilité et une dégradation de la diversité biologique. Cette dégradation est tributaire de la lente et progressive modification du climat, des pratiques agricoles archaïques, de l'élevage extensif et transhumant et de la dynamique de la population.

La situation alimentaire du pays demeure encore précaire avec une production céréalière qui fluctue d'une année sur l'autre. La variation de la production, les difficultés d'ajustement du marché, tout comme la pauvreté massive des populations justifie l'insécurité alimentaire récurrente de certaines régions du pays.

La situation nutritionnelle est caractérisée par une sous alimentation chronique qui affecte les femmes et les enfants. Selon l'Enquête Démographique et de Santé de 2003, plus de 39% des enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance, 19% d'émaciation. La situation nutritionnelle des femmes n'est guère meilleure, environ 13% d'entre elles souffrent de malnutrition. Le milieu rural est plus affecté par ce phénomène que le milieu urbain. Les carences en micro- nutriments, en particulier la vitamine A, le fer et l'iode, sont très répandus dans le pays et affectent les femmes et les enfants.

4.2. Raison du choix du domaine

L'économie du pays repose sur le développement du secteur agricole. L'insécurité alimentaire du pays est l'une des conséquences de la pauvreté massive des populations rurales. L'accroissement des revenus agricoles aura un impact significatif sur la réduction de la pauvreté, assurera la sécurité alimentaire et un équilibre nutritionnel aux populations rurales.

Pour cela, les agences du Système des Nations Unies ayant un avantage comparatif dans le domaine et en fonction des priorités définies par le Gouvernement, ont décidé d'unir leurs efforts pour atteindre les effets pays attendus dans cet effet UNDAF.

4.3. Les objectifs nationaux relatifs au domaine

L'objectif global du Gouvernement, défini dans la Stratégie Nationale de Développement Rural à l'horizon 2015, est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable. Les objectifs spécifiques visent à :

- accroître les productions agro- sylvo- pastorales, fauniques et forestières au cours des prochaines années ;
- contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural par la diversification des activités ;
- renforcer la liaison production/ marché ;
- créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée ;
- généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales ;
- améliorer la situation économique et le statut des femmes et des jeunes en milieu rural ;
- responsabiliser et renforcer les capacités des populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

4.4. L'effet UNDAF

En réponse à la priorité nationale définie par le Gouvernement, l'effet UNDAF retenu consiste à améliorer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles d'ici 2010.

4.5. Les effets des programmes pays

Les effets des programmes pays viseront :

- l'amélioration de la production des petits exploitants ;
- le renforcement de la gestion des ressources naturelles ;
- le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques et aux catastrophes ;
- la diversification et l'augmentation des revenus des ménages ruraux en particulier ceux des femmes ;
- l'amélioration des pratiques alimentaires et nutritionnelles ;
- la sensibilisation, la communication et la mobilisation des communautés rurales pour la promotion des activités agricoles et de gestion durable des ressources naturelles avec la prise en compte des aspects genre.

4.6. Stratégies et grandes lignes d'intervention

Les interventions du Système des Nations Unies seront axées entre autres sur :

- l'augmentation des rendements et de la production agricole à travers la récupération, l'aménagement et la mise en valeur des superficies et vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et des technologies appropriées ;
- l'appui à l'élaboration des politiques et de la réglementation de la gestion des ressources naturelles, le renforcement de l'éducation environnementale et la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles ;
- des études sur la pollution et l'assainissement et les stratégies municipales ;
- l'élaboration d'une cartographie de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et du plan prévisionnel de gestion de crise, l'appui à la mise en œuvre d'un plan d'action du système d'information du secteur agricole et la mise en œuvre d'activités de prévention et de gestion des crises alimentaires ;

- la promotion d'activités génératrices de revenus, la production de contre saison et le petit élevage, la commercialisation des produits agricoles, la promotion du programme multifonctionnelle ;
- l'appui à la coordination et au suivi du plan national de nutrition (la prise en charge de mal nourris), la promotion de bonnes pratiques de nutrition et la promotion de jardins scolaires ;
- l'élaboration d'un plan d'action genre pour le secteur agricole ;
- le développement des capacités des institutions et des communautés en particulier les femmes et les groupes défavorisés.

4.7. Le rôle des partenaires

Plusieurs partenaires interviennent dans le domaine du développement rural : les bilatéraux (développement local, eau, aménagements hydro agricoles, renforcement des capacités), les multilatéraux (gestion des ressources naturelles, développement local, eau, ressources animales, infrastructures et communication).

Le Système des Nations Unies interviendra aux côtés des bilatéraux et des multilatéraux pour fournir un appui technique, financier, des équipements et une aide alimentaire à travers les projets et programmes de renforcement des capacités.

Priorité 5 : Stabiliser la tendance du VIH/SIDA

Effet 7 UNDAF : D'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée

5.1. Description du domaine

Au Burkina Faso, la problématique du VIH/SIDA est maintenant considérée non pas seulement comme un problème de santé publique mais comme un problème de développement.

Les données collectées au niveau des sites sentinelles permettent d'estimer la prévalence dans la population générale à 4,2 % en 2003 pour la population adulte (15-49 ans) (source ONUSIDA). L'épidémie du VIH/SIDA au Burkina Faso est de type généralisé dans la mesure où, les taux de prévalence dépassent 5 % dans certains groupes spécifiques et (ou) sont supérieurs à 1 % chez les femmes enceintes.

Par ailleurs, l'Enquête Démographique de Santé (EDS) faite en 2003 montre au plan national et en population générale (hommes et femmes) un taux de 1.8%, avec en milieu urbain 3.7% et en milieu rural 1.3%. En décembre 2004, les résultats préliminaires des sites sentinelles de surveillance du VIH chez les femmes enceintes ont montré une tendance à la stabilisation apparente voire une baisse estimée à 2,7% en moyenne. En juillet 2004, l'ONUSIDA a estimé à 300.000 adultes et enfants infectés par le VIH. Actuellement, l'épidémie est active, semble être à un stade de maturité avancée induisant ainsi un nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) plus important qui évoluent vers la maladie du SIDA.

Les impacts négatifs du VIH/SIDA sont devenus également plus importants et ressentis au sein des populations. Le nombre d'orphelins atteint 30 000 à 35 000 et sera de 500 000 environ en 2005.

L'importance et la complexité des problèmes posés par le VIH/SIDA ont conduit le Gouvernement à adopté en mai 2001 un Cadre stratégique de lutte contre le SIDA 2001-2005 et le SNU a élaboré un Plan de mise en œuvre de l'appui du SNU 2004-2005 (UN-ISP) axé sur les priorités nationales et les objectifs stratégiques de l'ONUSIDA.

5.2. Raison du choix du domaine

Le Gouvernement du Burkina Faso a érigé au rang des priorités la lutte contre le VIH/SIDA et organise la lutte contre l'épidémie à travers les orientations qui correspondent aux axes stratégiques du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2004-2005. Egalement la lutte contre le VIH /SIDA de part son impact sur l'économie et le développement est inscrite prioritairement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2004-2006. L'engagement et le leadership des plus hautes autorités et des partenaires techniques et financiers, l'application de la multisectorialité et les efforts déployés par l'ensemble des acteurs ont produit des résultats considérables dans la lutte contre cette pandémie.

Pour la mise en oeuvre de cette priorité, les efforts seront poursuivis et renforcés dans les domaines de la prévention, du renforcement des capacités des acteurs, du renforcement et de l'accès à la prise en charge médicale et de l'accélération du processus de décentralisation.

Ces différents cadres sont soutenus par le Système des Nations Unies qui coordonnent ses interventions d'appui à travers le groupe thématique du SNU pour le VIH.

5.3. Les objectifs nationaux relatifs au domaine

Les objectifs nationaux en matière de lutte contre le VIH/SIDA sont contenus dans le document cadre stratégique de lutte contre le Sida et centrés autour des quatre axes stratégiques suivants :

- renforcer les mesures de prévention de la transmission des IST et du VIH ;
- renforcer la surveillance de l'épidémie ;
- améliorer la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées par le VIH ;
- élargir la réponse et promouvoir le partenariat national et international, la coordination multisectorielle en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA.

5.4. L'effet UNDAF 7

L'effet UNDAF vise à ce que d'ici 2010, la réponse nationale au VIH SIDA soit renforcée et intensifiée dans le but de contribuer à la stabilisation de la tendance de l'épidémie ;

5.5. Les effets escomptés au niveau des programmes pays

Les effets escomptés au niveau des programmes pays sont :

- les capacités institutionnelles, le leadership de l'ensemble des acteurs et la décentralisation sont renforcés (CNLS, ONG, associations, secteur privé) ;
- l'accessibilité et l'utilisation des services de prévention (IEC, jeunes, PTME, CDV, promotion des préservatifs masculins et féminins, sécurité transfusionnelle...) sont accrues ;
- l'accessibilité et la qualité de la prise en charge globale (soins, traitements, PEC psychosociale, protection sociale, et juridique des personnes infectées et affectées et des OEV) sont renforcées ;
- le partenariat (Gouvernement, secteur privé, société civile, SNU), la coordination et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources sont renforcés ;
- le suivi évaluation de la réponse, la surveillance épidémiologique et la gestion de l'information sont accrues.

5.6. Les stratégies et grandes lignes d'intervention de programmes pays

Les stratégies concernent essentiellement :

- le renforcement des mesures de prévention (IEC/CC, promotion de l'utilisation des préservatifs, conseils dépistage volontaire du VIH et le traitement des IST, PTME) ;
- la Prise en charge globale des PVVIH et des personnes affectées y compris par l'accès aux ARV ;
- le renforcement de la surveillance épidémiologique et la capitalisation des informations sur la maladie ;
- la mise en œuvre des trois principes directeurs du « Three ones » une seule autorité, un seul cadre de coordination et un seul système de M& E ;
- la promotion des droits des PVVIH ;
- la considération du Genre et de la communication à tous les niveaux.

5.7. Le rôle des partenaires

La réponse nationale au VIH/SIDA nécessite un partenariat élargi et la contribution de tous les partenaires est importante. Il s'agit des partenaires du SNU (toutes les agences), du secteur privé (entreprises, sociétés nationales et internationales), bilatéraux et multilatéraux, société civile à travers les ONG, OBC et associations de jeunes, de femmes, de religieux et coutumiers, ainsi que les parlementaires.

Les rôles vont de l'appui institutionnel et financier en passant par le renforcement des capacités nationales des acteurs et le plaidoyer pour la mobilisation des fonds.

Récapitulatif des ODM, des priorités du CSLP et des résultats escomptés de l'UNDAF

Objectifs et cibles	Priorités du CSLP	Résultats escomptés de l'UNDAF 2006-2010
<p>ELIMINER L' EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM <i>CIBLE 1</i> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p> <p><i>CIBLE 2</i> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire d'un tiers la proportion de la population vivant en – dessous du seuil de pauvreté absolu entre 1998 et 2015 - objectif de 30% de pauvres à l'horizon 2015. - Réduire d'un tiers la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici 2015 	<ul style="list-style-type: none"> -Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies d'ici 2010 - D'ici 2010, la vulnérabilité de l'économie rurale est réduite
<p>ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS <i>CIBLE 3</i> : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Scolariser 70% d'enfants d'âge primaire d'ici 2010 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'éducation formelle et non formelle (aux enfants, aux adolescents et aux femmes d'ici 2010)
<p>PROMOUVOIR L'EGALITE ENTRE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES <i>CIBLE 4</i> : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Porter le ratio filles / garçons à 0,85 en 2005 dans l'enseignement primaire - Porter le ratio filles / garçons à 0,80 en 2005 dans l'enseignement secondaire 	
<p>REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS <i>CIBLE 5</i> : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la mortalité infanto-juvénile de 40% à l'horizon 2010 par rapport à 2000 	<ul style="list-style-type: none"> L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010 ;
<p>AMELIORER LA SANTE MATERNELLE <i>CIBLE 6</i> : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la mortalité maternelle de 40% d'ici 2010 par rapport à son niveau de 2000 	<ul style="list-style-type: none"> L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010
<p>COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES <i>CIBLE 7</i> : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle <i>CIBLE 8</i> : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2005, par rapport au niveau observé en 2000, (i) réduire de 25% l'incidence et la prévalence des IST chez les adolescents (12-18 ans) afin de limiter la propagation du VIH – SIDA; (ii) réduire d'au moins 5% la transmission mère – enfant du VIH - L'adoption par le Gouvernement d'un Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour la période 2001-2010 traduit sa volonté et son engagement à lutter contre le paludisme et les autres grandes maladies 	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2010, la réponse nationale au VIH/SIDA est renforcée et intensifiée - L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des femmes et des enfants est amélioré en 2010
<p>ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE <i>CIBLE 9</i> : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales <i>CIBLE 10</i> : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre <i>CIBLE 11</i> : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions de taudis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de zones forestières et/ ou Superficies de terres protégées pour préserver la biodiversité - Améliorer la desserte et la couverture des besoins en eau pour toutes les couches de la population de 20 litres / habitant / jour en milieu rural (92% de taux de couverture) et de 50 litres / habitant / jour en zone urbaine (67% de taux de couverture) d'ici 2005 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2010, la vulnérabilité de l'économie rurale est réduite.
<p>METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT <i>CIBLE 12</i> : S'attaquer aux besoins particulier des pays les moins avancés (Application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de Table ronde pour le financement du CSLP et consultations sectorielles des bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de partenariats stratégiques entre le SNU, le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds

II/ Estimation des besoins de ressources

L'estimation et l'affectation des ressources se feront essentiellement dans le cadre des programmes pays 2006-2010 et dans le cadre des cycles de programmation couvrant la période 2006 et au-delà. C'est dire que pour le financement de cet UNDAF, les ressources sont mobilisées à travers les sources des différentes agences. Certaines agences ont déjà estimée leur contribution pour la période du plan cadre 2006-2010. Au moment de la programmation détaillée il y aura plus de précisions et toutes les agences impliquées pourront annoncer leur enveloppe budgétaire.

III/ Mécanismes de Gestion et de Coordination

La gestion efficace des programmes de l'UNDAF repose avant tout sur l'existence d'un cadre institutionnel approprié capable d'assurer les fonctions nécessaires de coordination et de décision, de gestion et d'exécution des projets et programmes. La mise en place d'un tel cadre devra prendre en compte les exigences suivantes indispensables pour une réussite de la mise en œuvre des programmes issus de l'UNDAF :

- Un partenariat stratégique ;
- Un mécanisme de coordination nationale ;
- Un mécanisme de coordination interne au SNU ;
- Une programmation orientée vers les résultats ;
- Une complémentarité renforcée des ressources des agences.

1. Un Partenariat stratégique

Ce partenariat reconnaît au Gouvernement le rôle de leadership pour impulser la coordination, la supervision et le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF. Le Système des Nations Unies fera du dialogue avec les autres partenaires nationaux et internationaux l'un des fondements de son assistance pour forger des synergies et des complémentarités. Il établira des protocoles de partenariat avec entre autres, les structures centralisées et décentralisées, les ONG/Associations, les organisations communautaires, les structures d'intervention organisées, les partenaires Techniques et Financiers du Burkina Faso. Il s'impliquera également dans plusieurs cadres externes de concertation notamment les domaines de développement sectoriel tels que l'environnement et le cadre de vie, la santé, l'éducation, le Sida et les Urgences humanitaires.

2. Un mécanisme de coordination externe

Au Burkina, le CSLP est le cadre unique de référence de toutes les interventions des partenaires au développement. De ce fait, les mécanismes de coordination des programmes de l'UNDAF, par souci d'efficacité, seront essentiellement ceux du CSLP, sans préjudice des cadres sectoriels existants (Santé, Sida, Education, Environnement). Cependant, le suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF d'une manière générale nécessitera la tenue d'une revue annuelle et la mise en place d'un cadre technique spécifique sous le leadership du Gouvernement. Le rôle joué par la Task Force composée de la DGEP, la DGCOOP, le STC/PDS et les DEP des Ministères de la Santé, de l'Education, de l'Eau et Assainissement de l'Agriculture et de l'Action Sociale, lors de la conception et l'élaboration de l'UNDAF le désigne de fait à une telle tâche.

3. Un mécanisme de coordination interne au SNU

Il s'articule autour d'un Comité des chefs d'agence, de quatre Sous Comités de coordination inter – agences (Programme, Information et communication, Administration, Urgences et action

humanitaires) et de Groupes thématiques (Santé, Education, Sida, Bonne Gouvernance et culture de la paix, Economie rurale et sécurité alimentaire, Emploi et activités génératrices de revenus). Le diagramme en annexe décrit l'agencement des différents comités.

4. Une gestion axée vers les résultats

La gestion axée vers les résultats suppose que le SNU se dote du système de gestion le plus approprié en fonction des résultats et de l'impact attendus. Cela signifie que les sous comités de coordination inter agences et les groupes thématiques joueront un rôle de premier plan dans la détermination et la mise en œuvre des modalités de gestion notamment :

- Au niveau de la programmation : la programmation conjointe qui désigne la forme supérieure de la coopération inter agence, la programmation parallèle qui désigne la poursuite de résultats communs avec des gestions séparées, la programmation individuelle qui est la forme actuelle la plus courante.

La modalité de programmation sera choisie en fonction des effets programme pays, des synergies recherchées et des contraintes relatives aux modes de gestion de chaque agence. Il appartiendra au groupe thématique de chaque domaine prioritaire de proposer les modalités de programmation applicable à chaque résultat.

- Au niveau de la gestion des ressources : quatre mécanismes de gestion peuvent être utilisés dans le cadre de l'UNDAF. Il s'agit de :

i) la gestion parallèle : mécanisme où chaque organisation participante au processus conjoint, gère ses propres fonds ;

ii) la gestion groupée : mécanisme où les organisations réunissent leurs fonds entre les mains d'une d'entre elles pour travailler en vue de résultats communs avec un partenaire national commun ;

iii) la gestion canalisée : mécanisme où des donateurs et les organisations participantes acheminent les fonds destinés à un programme conjoint par l'entremise d'une d'entre elles vers des partenaires nationaux

iv) la gestion combinée : mécanisme qui correspond à une combinaison de deux ou trois des mécanismes précédents.

Le choix d'un de ces mécanismes devrait comme dans le cadre de la programmation, être fonction du résultat et de l'impact recherchés.

5. Une complémentarité renforcée des ressources des agences

Il est attendu une synergie plus renforcée dans l'utilisation des ressources des agences dans la mesure où toutes les agences puiseront leur programme de coopération du cadre qu'est l'UNDAF. Dans la mesure du possible les ressources seront utilisées de manière complémentaire, étant entendu que la mise en œuvre s'appuie sur une programmation concertée autour des objectifs que le Système des Nations Unies s'est fixé en vue de contribuer de façon significative aux priorités nationales.

IV/ Suivi – Evaluation

L'atteinte des résultats attendus par la mise en œuvre de l'UNDAF 2006-2010 exige la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation opérationnel.

1. Dispositif

La gestion de ce système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats sera assurée à travers les mécanismes de coordination et de concertation entre les agences du Système des Nations Unies (SNU), en particulier le Comité des chefs d'agences, les quatre (4) cellules de coordination inter agences (Urgence et action humanitaires, Information et communication, Opérations, Programme), les Groupes Techniques Thématiques (six (6) groupes de travail UNDAF), le noyau consultatif genre et le noyau consultatif communication. L'UNDAF s'appuiera sur le système de suivi évaluation adopté par le Gouvernement pour le suivi de l'opérationnalisation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et des OMD. Une base de données harmonisée sera installée.

2. Mécanismes

2.1 Le cadre de concertation Gouvernement –Partenaires au développement prévu pour le suivi de la mise en œuvre du CSLP sera également l'instance supérieure de suivi de l'UNDAF. Ce cadre favorisera essentiellement la concertation et le dialogue de politique entre le Gouvernement , le Système des Nations Unies et les autres partenaires techniques et financiers. Cependant, la spécificité de la contribution du Système des Nations Unies sera marquée par la tenue d'une revue annuelle de l'UNDAF. Elle sera co-présidée par le Ministre de l'Economie et du Développement et le Ministre des finances et du budget et regroupera l'ensemble des Ministères concernés par l'UNDAF et les Chefs d'agence du Système des Nations Unies.

2.2 Au niveau technique , un Comité National de Coordination de l'UNDAF (CNC) sera mis en place et fonctionnera sous la direction conjointe du Directeur Général de l'Economie et de la Planification (DGEP) et du Directeur Général de la Coopération (DGCOOP) ; il sera composé de directeur de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), du Secrétaire Technique de la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social (STC/PDES), des directeurs des Etudes et de la planification (DEP) des Ministères concernés par l'UNDAF et des Agences du SNU, notamment le sous comité programme, l'unité d'appui à la coordination et les représentants des groupes thématiques. Ce Comité aura pour tâches de :

- i) suivre l'exécution de l'UNDAF,
- ii) s'assurer du développement de synergie entre les différents PP et leur intégration aux programmes nationaux de développement,
- iii) examiner les questions opérationnelles et,
- iv) formuler toute recommandation visant à surmonter les difficultés rencontrées.

Le CNC établira également les rapports annuels d'exécution de l'UNDAF qui servira de base à la revue annuelle.

2.3 Au niveau de chaque agence les cadres et mécanismes spécifiques de planification, de suivi et d'évaluation du PP mis en place fonctionneront comme tels. D'une façon générale ils permettront la formulation des objectifs spécifiques annuels, la définition des mécanismes d'exécution, de suivi et d'évaluation du PP. Ils assureront le développement de synergies inter composantes du PP et inter PP des agences du SNU, établiront le plan d'actions du PP ainsi que les rapports annuels de mise en œuvre. Ces rapports seront reversés au niveau du CNC.

2.4 Le Système des Nations Unies participera, comme par le passé, aux activités des cadres de concertation sectoriels des partenaires techniques et financiers élargis aux bilatéraux, à la société civile et aux privés, en particulier ceux de l'environnement, de la santé, de l'éducation, du SIDA et des urgences humanitaires.

3. Revues internes

Sous la coordination du Comité des chefs d'agences, et en concertation avec le Gouvernement, les partenaires au développement et la société civile, une revue annuelle de l'UNDAF sera effectuée à la fin de chaque année. Elle permettra de mesurer les progrès accomplis, d'en tirer des enseignements et de procéder à des réajustements éventuels d'une part et d'autre part d'approuver les plans de travail et le programme de suivi de l'année suivante y compris les visites conjointes sur le terrain. Les résultats des revues techniques annuelles que tiendra chaque agence dans le cadre de son programme pays alimenteront les revues annuelles de l'UNDAF.

La revue annuelle sera effectuée également par thème sous l'égide du Comité des chefs d'agences à travers les Groupes Techniques Thématiques. Les conclusions des revues alimenteront le Rapport Annuel du Coordinateur Résident. Les informations pertinentes seront partagées avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement aussi bien en liaison avec l'UNDAF qu'avec le CSLP et les OMD.

Globalement, le Comité des chefs d'agences est responsable de la cohérence de la coopération inter agences et l'harmonisation entre les programmes pays individuels des Agences. Il veillera au bon fonctionnement des groupes techniques thématiques.

4. Revues externes et conjointes

Une évaluation à mi-parcours se tiendra en 2008 et une évaluation finale de l'UNDAF en fin 2010. L'évaluation finale démontrera si les efforts du SNU sont en phase avec les priorités nationales en matière de développement. Elle permettra également de tirer les leçons des activités réalisées, d'analyser les difficultés rencontrées et de capitaliser les bonnes pratiques. Elle mettra l'accent sur la gestion du processus y compris l'efficacité de la collaboration inter agence dans la mise en œuvre de l'UNDAF, les résultats spécifiques de l'UNDAF, l'efficacité dans la mise en œuvre de l'UNDAF et la contribution à l'atteinte des OMD et des objectifs du CSLP. Par ailleurs des évaluations thématiques seront effectuées au besoin. L'évaluation à mi-parcours tout comme l'évaluation finale seront effectuées sous la responsabilité du SNU en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement. La prise en compte des thématiques transversales (genre, droits, SIDA, NTIC) dans les domaines de coopération de l'UNDAF sera particulièrement examinée lors de l'évaluation à mi parcours. Celle-ci permettra également de réexaminer et d'ajuster le plan de mobilisation des ressources à l'évolution de la situation.

5. Indicateurs

Le choix des indicateurs de suivi de l'exécution de l'UNDAF a été opéré à partir principalement de la liste des indicateurs définis par le CSLP, les OMD, les plans sectoriels nationaux et le CCA. La liste des indicateurs est contingente et évolue nécessairement en fonction des besoins. Cependant leur suivi sera systématiquement aligné sur les différents instruments définis dans le cadre de suivi évaluation du CSLP et des différents plans sectoriels nationaux.

5. Renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation

L'UNDAF se propose de contribuer à la mise en oeuvre des actions de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation définies par le CSLP notamment :

- L'appui à la réalisation d'une enquête légère annuelle de type « QUIBB » par l'INSD
- La contribution aux renforcements des capacités des structures nationales de production de données statistiques (DEP, INSD,...)
- Le renforcement des capacités des structures chargées de la promotion de l'ONAPAD, de Dev-Info et de l'ONEP (observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle)
- L'appui à la mise en œuvre du programme national de statistiques (EDS, RGPH, EIM, EP...)

D'une manière générale, la revue de l'UNDAF sera une contribution à la revue du CSLP et participera à la consolidation et l'amélioration de la coordination et de la collaboration au sein du SNU d'une part et d'autre part au renforcement de l'action synergique pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et du CSLP.

V/ Analyse des risques

Les risques susceptibles d'influencer significativement la réalisation des sept (7) effets de l'UNDAF, la synergie et la complémentarité recherchées sont :

- (i) la persistance de barrières socioculturelles susceptibles de réduire la portée des programmes en particulier les éléments relevant de l'adoption de comportement à moindre risque ;
- (ii) la mobilité des ressources humaines et leur insuffisance au niveau des structures de l'Etat et des autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme ;
- (iii) la grande diversité de procédures du SNU si les efforts d'harmonisation ne sont pas poursuivis ;
- (iv) la faible capacité technique (y compris la gestion et le suivi évaluation) des structures d'exécution du programme ;
- (v) les effets des catastrophes imprévisibles et peu maîtrisables y compris les aléas climatiques, le péril acridien... ;
- (vi) les conséquences des crises et conflits latent de la sous région (conflit ivoirien) sur la mise en œuvre du programme ;
- (vii) l'instabilité politique qui pourrait être induite par l'élection présidentielle de 2005 et,
- (viii) l'insuffisance des ressources pour le financement du programme.

Ainsi donc, c'est la capacité des agences et l'efficacité des mécanismes de gestion, de coordination, de concertation, de suivi et d'évaluation de l'UNDAF qui contribueront à minimiser les conséquences de ces risques.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE DES RESULTATS

ANNEXE 2 : CADRE DE SUIVI EVALUATION

**ANNEXE 3 : MECANISME DE GESTION ET DE
COORDINATION**

Annexe 1 : Matrice des Résultats

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF 2006-2010

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.1. : La qualité de la formation professionnelle est améliorée	11. 1. Curricula de formation des centres de production et de formation pour les jeunes filles du Sourou revus et appropriés	FAO : AT & MSPC	
	11. 2. Manuels de formation pour les promoteurs dans les milieux rural, urbain et périurbain diffusés	FAO, UNICEF, PNUD : ATF & MSPC	
	11. 3. Les établissements de formation professionnelle et d'enseignement technique sont recensés, les curricula des formations sont analysés, et le suivi régulier de l'offre de la formation professionnelle est assuré	PNUD : ATF à l'ONEF & MSPC	PNUD : 300
	11. 4. Connaissance et analyse de la demande de formation professionnelle sont régulièrement réalisées	PNUD : ATF à l'ONEF & MSPC	
	11. 5. Révision, élaboration de curricula de formation en faveur de la protection des enfants est assurée	UNICEF : ATF & MSPC	
	11. 6. Curricula de formation aux métiers des Centres d'éducation de base non formelle sont revus et appropriés	UNICEF : ATF & MSPC	
	11. 7. Création/promotion de Centres de formation des jeunes aux métiers en milieux urbains et périurbains	UNICEF, FAO, PNUD : ATF aux associations, aux ONG et aux Municipalités travaillant dans ce domaine & MSPC	
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.1. : La qualité de la formation professionnelle est améliorée (suite)	<p>118. Réseau de formateurs et de professionnels sur les sujets du SCM et les Accords de l'OMC renforcé</p> <p>11. 9. Un kit de formation pédagogique sur le SCM accompagné du matériel et des outils didactiques appropriés ainsi que de notes destinées au formateur sur les approches et les meilleures pratiques pour renforcer la base des connaissances, diffuser ces connaissances et favoriser la compréhension des questions traitées</p> <p>11.10. Introduction des modules de formation en SCM à l'Université de Ouagadougou et dans d'autres instituts de formation spécialisés en politique commerciale</p>	<p>CCI/CNUCED/OMC (JITAP) ATF aux Réseaux de formateurs et sélection des contreparties afin d'atteindre une masse critique de professionnels et de formateurs familiarisés avec les questions relatives au SCM & MSPC</p>	
	<p>11. 11. Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle revue.</p> <p>11. 12. Une ingénierie pédagogique spécifique pour la formation professionnelle mise en place, et les cadres et les formateurs formés.</p> <p>11. 13. « Carte Nationale de la formation professionnelle » mise en place afin procéder à une meilleure répartition géographique des filières de formation</p>	<p>PNUD : ATF à l'ONEF & au MTEJ BIT : ATF à l'ONEF & au MTEJ BM : ATF PNUD, BIT, BM : MSPC</p>	
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.1. : La qualité de la formation professionnelle est améliorée (suite et fin)	11. 14. Formation et transfert de technologies de tissage, de confection et de teinture des textiles réalisés.	ONUUDI : ATF & MSPC	
	11. 15. Technologies appropriées de fabrication, réparation et maintenance dans le domaine de la mécanisation agricole sont améliorées et accessibles aux communautés locales/rurales		
	11. 16. La technologie de séchage des fruits et légumes est mieux maîtrisée et accessible aux acteurs du domaine		
	Autres extrants dans le domaine	Chine, Coop Autriche, France, Danemark, Suisse, Belgique, Allemagne, Pays Bas, BM	
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.2. : Les secteurs porteurs d'emploi sont identifiés	12. 1. L'appui à la conception, au suivi et aux ateliers relatifs aux enquêtes prévues par le schéma directeur de la statistique en matière d'emploi est réalisé	PNUD : ATF à l'ONAPAD et à ONEF & MSPC	PNUD : 100
	12. 2. Un rapport annuel analysant l'offre et la demande sur le marché du travail est élaboré	FAO : Appui technique & MSPC BM : ATF & MSPC	
	12. 3. Stratégie sectorielle d'exportation formulée pour le secteur du bétail, viande, cuirs et peaux	CCI/CNUCED/OMC (JITAP) ATF aux Contreparties JITAP , institutions universitaires et de recherche afin d'identifier des marchés à haut potentiel d'exportation pour le pays & MSPC	
	12. 4. Stratégie sectorielle pour le secteur des oléagineux perfectionnée et mise en oeuvre		
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.3. : L'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux AGR notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré	13. 1. Stratégie municipale de la promotion de la qualité de l'alimentation de rue appropriée et vulgarisée par l'Association des Municipalités du Burkina Faso	FAO et ONU-HABITAT: AT pour renforcer les capacités de l'AMBF et pour la diffusion de la stratégie & MSPC (Partenaires de ONU-HABITAT : Global Partnership Initiative for Urban Youth Development in Africa et Youth Employment Network) & MSPC	
	13. 2. Stratégie nationale de fixation des jeunes dans leurs terroirs mise en oeuvre	FAO : AT à l'organisation des jeunes pour des productions rentables & MSPC	
	13. 3. Stratégie nationale de la micro-finance adoptée et mise en oeuvre	PNUD et FENU : ATF au Trésor & MSPC	
	13. 4. Cadre législatif et réglementaire existant en faveur des enfants réhabilités est opérationnel.	UNICEF : ATF & MSPC	
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.3. : L'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux AGR notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré (suite)	13. 5. Textes existants pour protéger les droits des enfants sur les lieux de travail sont appliqués notamment : les dispositions sur le travail des enfants du nouveau code du travail, les conventions n° 138 et 182 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants ;	UNICEF: ATF & MSPC.	PNUD : 300
	13. 6. Recommandations de l'atelier sur la définition des pires formes de travail au Burkina Faso et des conclusions du sommet de l' UA sur jeunesse et emploi sont mises en oeuvre.		
	13. 7. Apprentissage professionnel et installation des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection sont rendus systématiques		
	13.8. Cadre juridique et règlementaire en matière de radioprotection et sûreté radiologique établis. Textes existants pour protéger les droits des salariés sur les lieux de travail notamment ceux soumis aux rayonnements ionisants ;	AIEA : ATF (renforcement institutionnel, renforcement des capacités en genre, etc.) & MSPC	
	13. 9. Plan d'action pour la promotion de la femme mis en oeuvre notamment pour ce qui concerne le volet AGR	FAO, PNUD, UNICEF : ATF (renforcement institutionnel, renforcement des capacités en genre, etc) & MSPC	
13. 10. Inventaire des lois et des règlements et évaluation des besoins pour l'adaptation de l'environnement des affaires aux règles de l'OMC	CCI/CNUCED/OMC (JITAP) ATF afin de rendre l'environnement des affaires au Burkina Faso (lois et règlements) conforme avec les règles de l'OMC & MSPC		
13. 11. Formation dans le domaine des notifications			
13. 12. Réseau des institutions et des infrastructures du SCM au Burkina Faso JITAP constitué	CCI/CNUCED/OMC (JITAP) : ATF aux contreparties JITAP & MSPC		
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.3. : L'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux AGR notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré (suite et fin)	13. 13. Une cellule d'appui au développement des PME est mise en place et opérationnelle	ONUDI: ATF & MSPC	
	13. 14. Le cadre réglementaire et législatif et les procédures du programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises élaborés au niveau de l'UEMOA sont mis en œuvre	ONUDI: ATF & MSPC	
	13. 15. Des textes relatifs à un cadre pour le développement de l'apprentissage décent sont élaborés et mis en œuvre	BIT : ATF & MSPC	
1.4. : L'accès à la micro-finance est accru notamment pour les jeunes et les femmes	14. 1. Fonds de crédits à travers les SFD mis en place	FAO : ATF & MSPC	
	14. 2. Stratégie nationale de la micro-finance adoptée et mise en œuvre	PNUD et FENU :	PNUD/FENU /VNU : 1500
	14. 3. Modernisation et extension des SFD réalisées	- ATF aux systèmes financiers décentralisés (SFD) -Appui à la création de 350 caisses villageoises - MSPC	
	14. 4. Nouveaux produits financiers adoptés (mutuelles de santé ...)		
	14. 5. Accès des femmes et des jeunes au crédit facilité	PNUD, FENU, UNICEF : ATF aux bénéficiaires & MSPC	
	14. 6. Appui aux activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes en milieux urbains et périurbains	UNICEF, FAO, PNUD: ATF & MSPC	
	14. 7. Un mécanisme de financement des PME, dans le cadre de la mise à niveau et de la restructuration des entreprises est mis en place	ONUDI : ATF & MSPC	
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.5. : Les capacités des services conseils aux promoteurs et aux entreprises sont renforcées	15. 1. Les promoteurs et les entreprises fournisseurs de services conseils dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage sont plus organisés et plus performants	FAO : ATF & MSPC	
	15. 2. Création et/ou renforcement des centres de référence au MCPEA, (usage officiel) à l'ONAC (usage de la communauté des affaires) et à l'Université de Ouagadougou (pour les milieux académiques), ainsi que des points nationaux d'information sur les OTC au FASONORM, sur les MSP au Ministère chargé de l'Agriculture, sur les ADPIC au Bureau Burkinabè des Droits d'Auteurs (BBDA) et sur les services à la Maison de l'Entreprise.	CCI/CNUCED/OMC (JITAP) ATF afin de mettre sur pied et consolider des Centres de Référence et Points Nationaux d'Information sur le SCM . & MSPC	
	15. 3. Les capacités institutionnelles nationales en matière de restructuration et de mise à niveau de PME sont renforcées	ONUDI : ATF& MSPC	
	15. 4. Le système burkinabè de la sécurité et de la qualité sanitaire des produits est renforcé et reconnu		
15. 5. Les structures d'appui au développement de la mécanisation agricole sont renforcées et opérationnelles			
	15. 6. Un dispositif intégré de promotion des investissements est mis en place et opérationnel		
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Domaine de coopération n° 1

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits niveau PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
1.6 : Les capacités organisationnelles et associatives des promoteurs d'entreprises sont renforcées (économie informelle, coopératives)	16. 1. Capacités stratégiques et organisationnelles des organisations professionnelles agricoles et des chambres régionales d'agriculture renforcées	FAO : ATF & MSPC	
	16. 2. Plan stratégique de la Confédération Paysanne du Faso élaboré et mis en œuvre	FAO : ATF & MSPC	
	16. 3. Capacités stratégiques et organisationnelles des organisations professionnelles des femmes pour la promotion des matériaux de construction renforcées.	ONU-HABITAT: ATF & MSPC	
	16. 4. Les capacités des coopératives d'artisans professionnels sont renforcées		
	16. 5. Les organisations de fabricants d'agroéquipement sont constituées et renforcées		
	16. 6. Un réseau pilote qui va de la production à la commercialisation du lait est constitué et opérationnel	ONUDI : ATF & MSPC	
	16. 7. La qualité des produits à base du karité est valorisée et améliorée		
	16. 8. Un programme d'interventions pilotes pour le développement de PME dans le secteur agroalimentaire est défini et mis en application		
	16. 9. Un paquet de « Bonnes pratiques » de services de développement aux entreprises (BDS) est développé et mis en application		
Appui technique : AT ; Appui technique et financier : ATF ; Mobilisation sociale, plaidoyer et communication : MSPC			

Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes

- Cadre de concertation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (CCETFP) assure la coordination au niveau des PTF dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle Le «Chef de file » est la Coopération Autrichienne
- Comité de pilotage du Plan d'action pour le financement du Monde Rural
- Cadre national de concertation des partenaires du développement rural

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF 2006-2010 (EFFET 2)

Domaine de coopération n° 2

PRIORITE NATIONALE 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base			
EFFET UNDAF 2.1 :	L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des enfants et des femmes est amélioré en 2010		
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits des Programmes pays	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
2.1.1 La couverture sanitaire nationale s'est accrue	211.1. Paquet minimum d'activités y compris la SR disponible à tous les niveaux du système sanitaire dans les zones d'intervention	OMS /UNFPA/UNICEF : Appui technique, logistique et financier à l'opérationnalisation des districts sanitaires et au renforcement des compétences.	OMS : 3829,75 UNICEF : 6079,352 ONU-HABITAT : (WAC) : 250 ONU-HABITAT (SCP) : 50
	211.2. Disponibilité des équipements sanitaires renforcée	OMS/UNFPA/UNICEF: Appui technique logistique et financier en matière de SR, SRAJ, SONU, Appui au renforcement des structures/réseaux a base communautaire	
	211.3. Disponibilité d'installation d'eau potable et d'ouvrage d'assainissement fonctionnels renforcés dans les CSPS de la zone d'intervention	PAM : Appui logistique, technique et financier à l'amélioration de la nutrition scolaire et communautaire	
	211.4. Services de santé à Base communautaire sont développés dans la zone d'intervention (y compris communication et mobilisation sociale)	AIEA : Appui technique et financier à l'amélioration de la qualité alimentaire et à l'évaluation qualitative et quantitative des ressources en eau. UNICEF: réalisation de points d'eau et ouvrage d'assainissement	
	211.5. Capacités des organes de gestion des districts et des COGES en matière de planification et de suivi renforcées	Pays Bas /Suède: Appui financier BAD /BID : Réalisation d'infrastructures sanitaires GTZ : Appui à maintenance des infrastructures et équipements de santé Luxemburg : Appui au centre national de transfusion sanguine	
	- Campagnes de sensibilisation sur la gestion de la demande en eau réalisées - Stratégie de gestion de la demande en eau développée et cadre de l'assainissement amélioré - Stratégies municipales d'accès aux services urbains de base, notamment à l'eau et l'assainissement, formulées et mises en œuvre.	ONU-HABITAT (WAC, SCP) : Appui technique et financier	

Domaine de coopération n° 2

Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits des Programmes pays	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
<p>2.1.2 La qualité des services de santé s'est améliorée</p>	212.1. Médicaments essentiels de qualité disponibles et accessibles	<p>OMS : Plaidoyer, appui technique et financier à la politique pharmaceutique nationale, développement des guides et directives nationales, l'assurance qualité et l'usage rationnel des médicaments, la PCIME, la stratégie "Pour une grossesse à moindre risque"</p> <p>UNFPA : Plaidoyer, Appui technique et financier au PNP/SR, développement de SOUB, SOUC, et de cure de fistules, aux services conviviaux SRAJ, aux stratégies de CCC et mobilisation sociale en faveur de la SR, la Sécurisation des produits de SR, audit des décès maternel, référence et contre référence, SNIS, la formation, supervision et monitoring en SR</p> <p>UNICEF : Plaidoyer, appui technique et financier au développement des guides et directives nationales, la dotation en kits de MEG de démarrage aux FS de la zone d'intervention, la PCIME, les SONU, du système de référence et de contre référence, la supervision et le monitoring, la nutrition, le SNIS.</p> <p>PAM : Appui en vivres, assistance technique, et financière au renforcement des capacités en nutrition, plaidoyer pour la nutrition</p> <p>HKI : appui technique et financier en Nutrition</p> <p>AIEA : Appui technique et financier permettant le contrôle des programmes nationaux de nutrition et de la qualité des eaux</p> <p>BM/BAD/Pays-Bas/Belgique : Appui technique et financier</p> <p>Italie : Appui technique et financier</p>	<p>OMS : 25526</p> <p>UNFPA : 6000</p> <p>UNICEF : 11091,991</p>
	212.2. Usage rationnel des médicaments promu		
	212.3. Utilisation de normes et protocoles pour les prestations de santé y compris SR et nutrition renforcée		
	212.4 Soins obstétricaux de base, prise en charge des fistules et soins obstétricaux et néo natals d'urgence assurés		
	212.5. Plan de sécurisation des produits de santé de la reproduction développé		
	212.6. Approche d'assurance qualité des services renforcée		
	212.7. SNIS renforcé		
	212.8. PCIME généralisé dans les Districts sanitaire des zones d'intervention		
	212.9. Système de référence et de contre référence renforcé y compris au niveau communautaire		
	212.10. Disponibilité des services conviviaux SRAJ renforcée		
	212.11. Education et communication en matière de santé, de SR et de nutrition en direction des enfants, adolescents, jeunes et enfants renforcés		
	212.12. Capacités de supervision et et monitoring renforcé		
	212.13. Education et communication en matière de santé de SR et nutrition en direction des enfants, adolescents, jeunes et femmes renforcées		
	212.14. Capacités de supervision et monitoring renforcées		

Domaine de coopération n° 2

Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits des Programmes pays	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
<p>2.1.3 Les ressources humaines en santé sont développées</p>	213.1. Normes et critères d'affectation révisés	OMS : Appui pour la planification, le développement des normes, la formation et la motivation des personnels de santé	OMS : 1555
	213.2. Compétences du personnel en matière de conception, de mise en œuvre de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de santé y compris SR et SRAJ renforcées.	UNFPA : appui technique et financier dans le renforcement des capacités des intervenants en SR et SRAJ y compris les institutions de formation (ENSP, UFR/SDS, ENSS)	
	213.3. Orientations nationales pour le développement des ressources humaines en santé définies	AIEA : Appui technique et financier dans le renforcement des ressources humaines dans le domaine de la santé UNICEF : Plaidoyer, appui technique pour le développement des orientations, la formation au niveau central et périphérique BM : Appui financier	
<p>2.1.4. L'accessibilité financière des populations aux services de santé est améliorée</p>	214.1. Modes communautaires de partage des risques en matière de santé dans les zones d'intervention promues	OMS : Appui technique et financier à la promotion de modes solidaires de financement	OMS : 677
	214.2. Coûts des prestations dans les formations sanitaires publiques réduits	UNFPA : Appui technique et financier pour le développement de système de partage de coût et de subvention de SOU UNICEF : Appui technique et financier pour le développement de système de partage de coût, les micro assurance santé BIT /STEPS : Appui technique au MAS BM : Appui financier	

Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits des Programmes pays	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
2.1.5. La lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles est renforcée	215.1. Surveillance et contrôle des maladies à éliminer et à éradiquer (Trypanosomiase, dracunculose, schistosomiase, filariose lymphatique, trachome, onchocercose, lèpre) renforcés	OMS/UNICEF : Appui technique et financier à l'élimination et d'éradication des maladies cibles sur base de stratégies spécifiques et selon une approche intégrée, la surveillance intégrée et réponse à la maladie (SIMR), la Contribution au renforcement du PEV, la mise en oeuvre de l'approche RBM à l'échelle nationale et la lutte contre la malnutrition ; OMS : Appui technique à l'analyse de situation, production de guides d'orientations techniques, à la généralisation de la DOTS et de la prise en charge de la co-infection VIH/Tuberculose, initiatives Villes et Ecoles en santé ; - Appui technique et financier aux médias, aux associations de la société civile et aux ONG pour la promotion de comportements individuels et collectifs favorables à la santé ; UNFPA /OMS/UNICEF/PAM : Appui technique et financier à la promotion de comportements favorables à la santé ; OMS/PAM/UNICEF : Appui technique et financier à la lutte contre la malnutrition, les maladies carencielles et la CCC ; PAM : Appui alimentaire et à la récupération nutritionnelle y compris des malades Tuberculeux ; AIEA : Appui technique et financier pour le renforcement des capacités, pour la lutte contre la malnutrition, la lutte contre les maladies non transmissibles (cancer) et la résistance aux médicaments du paludisme et de la tuberculose ; UNICEF: Appui technique et financier pour la	OMS : 19059 UNFPA : 4000 UNICEF : 7894,659
	215.2. Capacités de préparation et réponse aux épidémies renforcées		
	215.3. Couverture vaccinale des enfants et des femmes améliorée		
	215.4. Prévention et prise en charge des maladies transmissibles (Paludisme et tuberculose, IST...) améliorées		
	215.5. Prévention et lutte contre la malnutrition renforcées		
	215.6. Guides, orientations techniques et formation en matière de Prévention et de prise en charge des Maladies non transmissibles (affections cardio-vasculaires, affections oculaires, maladies bucco-dentaires, cancers, maladies mentales, tabagisme et toxicomanie) renforcées		
	215.7. Pratiques et comportements individuels et familiaux favorables à la santé, la nutrition, l'hygiène, l'eau et l'assainissement promus		

	215.8. Disponibilité des sources d'eau potables fonctionnels et d'installation d'assainissement pour les ménages renforcée	réalisation des ouvrage d'eau et assainissement ; DANIDA/AFD/BAD/BID/KFW/ République de Chine/UE/CREPA/ONG : renforcement des capacités, création d'infrastructures, appui technique et financier en matière d'eau et d'assainissement ;	
2.1.5. La lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles est renforcée	215.9. Organisation de la santé scolaire et universitaire et de la santé des travailleurs renforcée	ONU-HABITAT (WAC, SCP) : Appui technique et financier pour la formulation et la mise en œuvre de politiques nationales/ locales d'accès à l'eau et à l'assainissement, et éducation relative à l'eau ;	ONU- HABITAT : 350
	215.10. Mécanisme de concertation intersectorielle pour la mise en œuvre des politiques en matière d'eau et d'assainissement renforcé	Italie : Appui technique et financier dans la lutte contre le paludisme ; CANADA : Appui technique et financier ;	
	215.11. Mécanisme de concertation intersectorielle pour la mise en œuvre des politiques en matière de nutrition renforcée	MSF/PSF/Bilatéraux : Appui à la lutte contre les épidémies ; Global 2000 : lutte contre le ver de Guinée.	
Mécanismes de coordination et modalités de gestion des programmes			
Mécanismes de coordination			
internes : Réunions de coordination des chefs d'agences ; Réunion de Sous-comité programme ; Groupe thématique Santé ; Réunions de coordination OMS/UNFPA/UNICEF			
externes : Comité de suivi du PNDS et Commissions thématiques du Comité de suivi ; Réunions trimestrielles des partenaires de la santé ; Comité de Coordination Inter Agences ; Conférence des partenaires santé ; Commission secteurs sociaux du CSLP, Conférence des DRS, revues semestrielles, annuelles et a mi parcours, Réunions de concertation des partenaires du secteur eau assainissement			
Modalités de gestion des programmes			
Concentration complémentarité, financement conjoint, revues semestrielles, annuelles et à mi parcours			

PRIORITE NATIONALE : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

EFFET UNDAF 2.2 : L'accès des enfants, des adolescents et des femmes à l'éducation de base est amélioré d'ici 2010.

Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
<p>2.2.1 La demande et l'offre éducatives se sont accrues</p>	<p>221.1. La disponibilité d'infrastructures d'éducation de base de qualité et de proximité est accrue (construction et réhabilitation de salles de classe, normalisation d'Ecoles Satellites en écoles bilingues à cycle complet).</p> <p>221.2. Les décideurs, les communautés et les ménages sont convaincus de l'importance d'une éducation équitable de tous les enfants et acceptent d'inscrire leurs enfants à l'école.</p> <p>221.3. Les conditions nutritionnelles des enfants en milieu scolaire et familial sont améliorées (cantines scolaires, supplémentation en micro-nutriments, déparasitage).</p> <p>221.4. La disponibilité d'enseignants et d'animateurs (trices) formés est améliorée.</p> <p>221.5. Un texte de lois rendant la scolarisation obligatoire et gratuite existe et est appliqué.</p> <p>221.6. Les obstacles économiques à l'éducation de base des enfants sont amoindris au niveau des ménages.</p>	<p>UNICEF : Constructions, équipement en matériel didactique et fournitures ; Plaidoyer à travers les média de proximité et les Associations/ ONG.</p> <p>UNFPA : plaidoyer pour l'éducation des filles</p> <p>MEBA, MASSN, ONGs partenaires.</p> <p>PAM : Assistance technique -Aide alimentaire- Formation des COGES, des directeurs d'écoles, des opérateurs en alphabétisation.</p>	<p>UNICEF : 5365</p> <p>PAM : 20 000 (33 000 tonnes de vivres)</p>

<p>2.2.2 La qualité et la pertinence des apprentissages se sont améliorées</p>	<p>222.1. Les capacités des formateurs (enseignants, animateurs, animatrices) sont renforcées. 222.2. Le bilinguisme est renforcé dans l'enseignement de base. 222.3. Les mécanismes de mise en oeuvre de l'alliance «pour l'alimentation scolaire, la santé et l'éducation de base au Sahel» sont fonctionnels dans toutes les structures éducatives de la zone d'intervention. 222.4. La disponibilité du matériel didactique et des supports pédagogiques de qualité prenant en compte le bilinguisme est renforcée. 222.5. Une contribution est apportée dans la révision des curricula de l'enseignement primaire pour prendre en compte le bilinguisme 222.6. Une contribution est apportée dans la formation initiale des enseignants et des encadreurs pédagogiques du primaire à la pédagogie bilingue. 222.7. Le cadre formel d'intervention en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les structures d'éducation de base, est renforcé. 222.8. La prise en compte du genre est renforcée dans l'éducation en matière de population et à travers le contenu du matériel didactique 222.9. Les mécanismes de mise en oeuvre du paquet minimum de l'urgence positive pour l'accélération de l'éducation pour tous sont fonctionnels ; 222.10. La capacité des élèves et apprenants à pratiquer et à transmettre les règles élémentaires d'hygiène est renforcée 222.11. La disponibilité d'infrastructures d'eau et d'assainissement fonctionnelles est renforcée particulièrement pour les filles ; 222.12. L'éducation à la prévention du VIH/SIDA est intégrée dans le système éducatif.</p>	<p>UNICEF : • Infrastructures d'eau potable d'hygiène et d'assainissement. Les curricula, matériel didactique, la formation initiale et continue des enseignants/animateurs et des encadreurs pédagogiques, l'IEC (CCC) , • Plaidoyer, mobilisation sociale et sensibilisation sociale, campagne pour l'éducation des filles ; • Intervention des média de proximité DANIDA, CREPA, ONGs MEBA, MASSN, ONGs UNFPA_ : formation en EMP BM DANIDA, Plan International, Eau Vive, Water Aid, Coopération Chinoise ; points d'eau, latrines ONU-Habitat : Appui technique et financier pour l'organisation des sessions IEC en milieu scolaire et dans les communautés PNUD : VIH/SIDA à travers les NTIC évalué et répliqué PAM : Assistance technique - Aide alimentaire – Equipements des cantines scolaires – Formation des COGES des écoles et des centres d'alphabétisation, des opérateurs en alphabétisation.</p>	<p>UNICEF : 4425</p>
---	---	---	----------------------

<p>2.2.3 Les disparités régionales, socio-économiques et de genre sont réduites</p>	<p>223.1. Les écarts éducatifs entre provinces sont réduits dans la zone d'intervention</p> <p>223.2. Les écarts éducatifs entre les filles et les garçons sont réduits</p> <p>223.3. L'équité genre est respectée dans l'accès à l'éducation de base</p> <p>223.4. L'accès aux services de développement intégré du jeune enfant est assuré dans toutes les provinces avec un respect de l'équité genre</p> <p>223.5. L'accès à l'éducation pour les groupes vulnérables est amélioré</p> <p>223.6. La participation des femmes à l'alphabétisation et à la formation est accrue</p>	<p>UNICEF : Plaidoyer, mobilisation sociale et sensibilisation sociale, campagne pour l'éducation des filles ; MEBA, MASSN, ONGs. UNV : parrainage et bourses d'études octroyées au bénéfice des jeunes marginalisés dans les provinces du Houet et du Tuy PAM : Aide alimentaire pour les nourrices et les jeunes enfants accompagnant les femmes aux centres d'alphabétisation</p> <p>Rations sèches pour les filles fréquentant l'école primaire</p>	<p>UNICEF : 960</p>
<p>2.2.4. Les capacités institutionnelles de gestion, de planification et de suivi/évaluation du secteur de l'éducation sont renforcées</p>	<p>224.1. Les capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi par les structures centrales et déconcentrées du MEBA, du MASSN et MESSRS (EMP) sont renforcées</p> <p>224.2. Les capacités de planification et de suivi par la société civile sont renforcées</p> <p>224.3. Les capacités de gestion, de planification, de mise en oeuvre et de suivi/évaluation des communautés sont renforcées</p>	<p>UNICEF : Appui logistique et technique dans le cadre du renforcement des capacités ; MEBA, MASSN, ONGs. UNICEF/Décideurs/Médias / Société civile UNFPA_: Appui technique dans le cadre du renforcement des capacités PAM_: Appui technique dans le cadre du renforcement des capacités</p>	<p>UNFPA : 3945</p> <p>UNICEF : 1465</p>

<p>2.2.5 Les partenariats et le plaidoyer pour l'éducation des filles sont renforcés</p>	<p>225.1. La volonté des parents d'envoyer et de maintenir les enfants et en particulier les filles dans les structures éducation de base s'est accrue 225.2. La protection des enfants et particulièrement des filles dans et sur la route d'accès aux structures éducatives est assurée 225.3. Tous les intervenants sont favorables à une collaboration active pour l'éducation des filles. 225.4. Le droit des filles à l'éducation est reconnu et respecté par tous les partenaires</p>	<p>UNICEF : Plaidoyer, mobilisation sociale et sensibilisation sociale, campagne pour l'éducation des filles ; MEBA, MASSN, ONGs, CIEFFA. UNFPA PAM : Aide alimentaire aux participantes des sessions AME</p>	
<p>Mécanismes de coordination et modalités de gestion des programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents groupes thématiques du PDDEB ; - Les mécanismes de suivi du PDDEB ; - Les missions conjointes du PDDEB ; - Le conseil interministériel de mise en œuvre de la PNDIPE, le conseil national des cantines scolaires, le CASEM ; - Les réunions d'échanges des partenaires techniques et financiers de l'éducation et de l'encadrement de la petite enfance ; - Les mécanismes communautaires de suivi : AME, COGES, APE ; - Les conseils nationaux de suivi pour l'eau et l'assainissement ; - Le FONAENF. 			

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF 2006-2010 (EFFET 4)

Domaine de coopération 3

PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la Bonne Gouvernance			
EFFET (4) de l'UNDAF: D'ici 2010, les quatre composantes de la Bonne gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains.			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants /Produits des Programmes de Pays	Rôle partenaires	Ressources (en milliers USD)
4.1. Les capacités des institutions garantes des quatre (4) composantes de la bonne gouvernance et le respect des droits humains sont renforcées	4.1.1. Les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles au niveau des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont renforcées.	PNUD, UNICEF, UNFPA: Appui Technique et financier PTF bilatéraux et autres multilatéraux:	PNUD : 4515
	4.1.2. Les institutions et organes de coordination et de suivi évaluation de la bonne gouvernance renforcées y compris le Mécanisme Africain d'Evaluation entre les Pairs (MAEP)	PNUD: Appui Technique et financier	
	4.1.3. Les systèmes et processus électoraux sont renforcés à tous les niveaux	PNUD: Appui Technique et financier, PTF bilatéraux et multilatéraux (UE, Danemark, Pays Bas etc...)	
	4.1.4. Le Plan d'action pour la promotion de la femme est mis en oeuvre	UNICEF, PNUD, UNFPA, UN-HABITAT, OMS, PAM, FAO, ONUSIDA.	UNICEF : 1840

4.2. Une gestion publique renforcée, efficace et transparente	4.2.1. La Politique et stratégie nationales de bonne gouvernance (PSNBG) élaborée, mise en œuvre et évaluée.	PNUD : Appui Technique et financier PTF Bilatéraux et multilatéraux:	PNUD : 1000
	4.2.2. La vision politique et socio-économique du Burkina Faso à l'horizon 2025 est adoptée et opérationnelle	PNUD, UNICEF, UNFPA : Appui Technique et financier	
	4.2.3. Les systèmes de suivi-évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de DHD sont renforcés	PNUD, UNICEF, UNFPA, ONU Habitat: Appui Technique et financier bilatéraux	UNICEF : 2375
	4.2.4. Les capacités de planification sociale, de suivi-évaluation des structures centrales et décentralisées chargées de la mise en œuvre de la CDE et CEDEF sont renforcées	UNICEF, UNFPA, PNUD : Appui technique et financier	UNICEF : 1500
	4.2.5. Les capacités nationales en gestion des programmes /projets de développement sont renforcées.	SNU (PNUD, UNICEF, UNFPA, etc.) : Appui Technique et financier	
	4.2.6. Les capacités nationales en matière de prise en compte des questions de population, genre et droit dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement sont renforcées	SNU (PNUD, UNICEF, UNFPA, etc.) : Appui Technique et financier	UNFPA : 2700
	4.2.7. Des actions prioritaires identifiées dans le cadre de la campagne sur la gouvernance urbaine sont mises en oeuvre	ONU-Habitat : Appui technique et financier	
	4.2.8. Les capacités de collectes de données désagrégées par sexe, par âge et par région, d'analyse et d'utilisation des données sociales sont renforcées aux niveaux central et périphérique	PNUD, UNICEF, UNFPA, ONU-Habitat : Appui Technique et financier	

4.3. L'implication de la société civile dans la vie publique est consolidée	4.3.1 Les capacités de participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques sont renforcées	PNUD, UNFPA, UNICEF ONU Habitat: Appui technique et financier	PNUD : 600
	4.3.2. La participation volontaire des citoyens dans les activités de développement du pays est promue	PNUD/ UNV, UNFPA, UNICEF: Appui technique et financier	
	4.3.3. La participation des femmes, des jeunes, et des enfants aux processus de prise de décision, et de gestion est renforcée aux niveaux central et décentralisé.	UNICEF, UNFPA, PNUD : Appui technique et financier : Bilatéraux	UNICEF : 600
4.4. La promotion et la protection des droits humains sont renforcés	4.4.1 Le programme d'appui à la promotion, la protection des droits humains, l'éducation aux droits humains et des droits catégoriels mis en oeuvre	PNUD, UNICEF, UNFPA, BIT, UNESCO : Appui technique et financier Bilatéraux	PNUD : 150 UNICEF : 125
	4.4.2. Les informations sur les textes de lois en matière de SR sont disponibles	UNFPA, UNICEF, OMS : Appui technique et financier	
	4.4.3. Les capacités nationales de suivi de la mise en oeuvre des textes relatifs aux droits de l'enfant et de la femme sont renforcées.	UNICEF, UNFPA, PNUD : Appui Technique et financier	
	4.4.4. Les capacités de la société civile renforcées tant pour la promotion et la défense des droits de l'enfant et de la femme que pour la prise en charge des victimes.	UNICEF, UNFPA, PNUD : Appui Technique et financier	UNICEF : 2965
	4.4.5. Les capacités des services de prévention de prise en charge des abus, violences, exploitation et discriminations à l'égard de l'enfant et de la femme sont renforcées.	UNICEF, UNFPA, PNUD, ONU-Habitat: Appui technique et financier :	

4.5. La décentralisation et la participation des citoyens à la gestion locale sont renforcées.	4.5.1. Des outils de planification du développement local sont conçus introduits et rendus opérationnels au niveau du village, des communes rurales et urbaines et de la province.	PNUD/FENU, UNICEF, UNFPA, ONU-Habitat BM : Appui technique et financier	PNUD/FENU/PVNU : 8550
	4.5.2. Des cadres de concertation /coordination des actions de développement ouverts à tous les acteurs notamment les associations de femmes, de producteurs et le secteur privé sont créés ou dynamisés à tous les niveaux.	PNUD/FENU, UNICEF, UNFPA, ONU-Habitat : Appui technique et financier Bilatéraux	
	4.5.3 Les bonnes pratiques de développement local sont capitalisées pour contribuer à l'approfondissement de la décentralisation en milieu rural et urbain	PNUD/FENU UNICEF, UNFPA, ONU-Habitat, BM : Appui technique et financier : Bilatéraux	
	4.5.4. L'appui au SNAT et au SRAT est assuré	PNUD: Appui technique et financier BAD	
	4.5.5 Les capacités des communes rurales et urbaines et des Conseils villageois de développement (CVD) sont renforcées	FENU /PNUD, UNICEF, ONU Habitat BM : Appui technique et financier : Bilatéraux FICOM, SAGEDECOM	
	4.5.6. Des mécanismes de transfert des ressources financières de l'Etat vers les collectivités locales sont développés	FENU /PNUD: Appui technique et financier:	
	4.5.7. Un système durable de financement des collectivités locales est mis en place.	PNUD/FENU: Appui technique et financier:	
	4.5.8. Le suivi évaluation du CSLP, de la pauvreté et du DHD est régionalisé.	PNUD/FENU, UNICEF, BM : Appui technique et financier : Bilatéraux	
	4.5.9. Les capacités des institutions déconcentrées et décentralisées sont renforcées.	UNICEF, UNFPA, PNUD : Appui technique et financier : Bilatéraux	PNU/VNU : 350
	4.5.10. Les capacités des élus locaux sont renforcées dans la planification, la mobilisation et la gestion des ressources	UNICEF, PNUD, ONU- Habitat : Appui technique et financier :	

Mécanisme de coordination des programmes :

Mécanisme interne de coordination : Groupe thématique Bonne Gouvernance (en lieu et place de Gouvernance économique.) PNUD : agence leader

Mécanisme externe de coordination : Groupe de concertation (des bailleurs de fonds) sur la décentralisation (groupe existant)
Groupe de concertation Bonne Gouvernance (Groupe à créer s'il n'existe pas.)

Modalités de gestion des programmes: Synergie, complémentarité, programmes conjoints

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF 2006-2010 (EFFET 5)

Domaine de coopération 3

PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la Bonne Gouvernance			
Effet UNDAF 5 : D'ici à 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
5.1. La capacité des populations pour l'accès, l'échange et la bonne utilisation de l'information pour la construction de la paix est renforcée	5.1.1. Les populations cibles sont sensibilisées et formées pour l'appréciation et la sauvegarde des valeurs protectrices de la paix inspirées des cultures locales (exemple : parenté à plaisanterie).	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF : renforcement des capacités des structures gouvernementales (CONASUR/COPRASUR, etc) médias, des structures d'enfants et de jeunes, des associations, de la chefferie traditionnelle et religieuse ; plaidoyer pour promouvoir l'éducation civique dans les écoles. Mobilisation sociale/Communication pour le changement de comportement. - PNUD : Appui technique et financier/Renforcement des capacités. - CINU : Appui technique/ Renforcement des capacités. - PAM : Appui technique et financier. - ONUSIDA - CONASUR 	
	5.1.2. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'éducation du public aux médias sont effectives.		
	5.1.3. Les capacités des structures nationales en matière de collecte, de traitement et de diffusion de l'information relative aux personnes rapatriées sont renforcées.		
	5.1.4. La promotion des bonnes pratiques en matière d'intégration et de prise en charge des rapatriés est assurée.		

5.2. Les capacités des populations cibles à participer activement à la protection de la paix et à la prévention, la gestion et la résolution des conflits sont renforcées	5.2.1. Une politique nationale de protection et d'assistance aux rapatriés est élaborée et mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF : renforcement des capacités des ONGs, des associations, de la chefferie traditionnelle et religieuse et de la société civile ; appui pour la mise en œuvre du PIC. - PNUD : Appui technique et financier/Renforcement des capacités. - UNESCO. - VNU : Renforcement des capacités, sensibilisation. - ONU-Habitat : Appui technique et financier/communication pour le changement de comportement - PAM : Appui technique et financier. - CINU : Appui technique 	
	5.2.2. Un Code de bonne conduite des Organisations de la société civile (ONGs/Associations) est élaboré et mis en œuvre.		
	5.2.3. Un plan d'intégration des OSC dans la prévention des conflits et la construction de la paix est élaborée.		
	5.2.4. Des plates formes de concertation et de formation sur la culture de la paix sont érigées et promues.		
	5.2.5. Un mécanisme de veille sur la prévention et la gestion des conflits est mis en place (Observatoire des conflits et de la paix).		
	5.2.6. L'Etude prospective 2025 est vulgarisée et appropriée par les acteurs cibles.		
5.3. La culture de l'équité, de la justice et du dialogue social est renforcée au niveau des populations cibles	5.3.1. La stratégie nationale pour la promotion de la culture de la paix et de la tolérance est élaborée et mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - PNUD : Appui technique et/ou financier. - PAM : Appui technique et/ou financier. - UNFPA : Appui technique et/ou financier. - UNICEF : Appui technique et financier/Communication pour le changement de comportement - UNESCO : - (Autres partenaires probables) : - BIT - IDRI : Institut de Formation - Union Européenne, Coopération Française : Appui financier et technique. 	PNUD : 500
	5.3.2. Une stratégie de gestion de l'immigration est élaborée et un plan d'actions mis en œuvre.		
	5.3.3. Les capacités nationales en matière de recherche, de formation en Population et développement en relation avec les questions de conflits et de paix sont renforcées (études, formations, ...).		
	5.3.4. L'intégration et la réinstallation harmonieuses des populations rapatriées sont soutenues par la mise en œuvre d'une démarche « Vivre contre travail » (VCT).		

5.4. Le banditisme et les conflits sont réduits	5.4.1. Un programme de sensibilisation et de formation des différents acteurs concernés sur la prolifération des armes légères est mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - PNUD : Appui technique et financier/Renforcement des capacités. - VNU : Appui technique et financier. - SNU : (plan de contingence). 	
	5.4.2. Une base de données et un mécanisme opérationnel de suivi et de contrôle du phénomène de la prolifération des armes légères sont mis en place.		
	5.4.3. La marginalisation des jeunes dans les provinces du Houet et du Tuy est réduite et leur réinsertion sociale renforcée dans un contexte de respect de la légalité.		
5.5. Les mécanismes, outils et canaux de diffusion et d'information pour la construction de la paix sont renforcés	5.5.1. Les capacités des médias et autres acteurs de la communication en matière d'accès, de traitement et de diffusion de l'information relative à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF : mise en œuvre du Plan intégré/Mobilisation sociale/Communication pour le changement de comportement. - CINU : Appui technique/Renforcement des capacités. - PNUD : Appui technique et financier/Renforcement des capacités. - FAO : Appui PNCD : Appui technique. - Autres partenaires : - Microsoft : Appui financier, technique, logistique. 	
	5.5.2. Des structures de documentation physique et virtuelle sur la paix sont mises en place.		
	5.5.3. La mise en œuvre du Plan national de promotion des NTIC est soutenue.		
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes			
Mécanisme interne : Sous-Comité Programme ; Sous-Comité Information, Sous-Comité Urgence ; Groupe Thématique Genre			
Mécanisme externe : Commission Nationale pour la Bonne Gouvernance ; Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères ; Association des Journalistes du Burkina ; Conseil Supérieur de l'Information			

Les publics cibles ou acteurs concernés

- Administrations centrales et locales
- Médias
- Système éducatif
- Jeunes, enfants
- Leaders d'opinion
- Forces de défense et de sécurité
- Formations politiques
- Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères
- Institutions nationales (CES, Parlement, ...)
- Associations à base communautaire
- Réseaux et Associations de femmes pour la promotion de la paix.

MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF (EFFET 6)

Domaine de coopération 4

PRIORITE NATIONALE : Réduire la vulnérabilité de l'économie rurale, l'insécurité alimentaire et promouvoir une gestion durable de l'environnement			
EFFET UNDAF : D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont améliorées			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits PP	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
6.1. : La production des petits exploitants agricoles est améliorée	<p>61.1. Les superficies des terres récupérées, aménagées et mises en valeur ont augmenté.</p> <p>61.2. Les rendements et la production agricole ont augmenté.</p> <p>61.3. Les bonnes pratiques agricoles et les technologies appropriées, dont la petite irrigation, sont vulgarisées ;</p> <p>61.4. Les filières porteuses sont promues</p>	<p>FAO : appui financier et technique à travers les projets d'appui au Programme National de Sécurité Alimentaire</p> <p>PAM : aide alimentaire, appui technique et financier à travers la composante " Appui au développement rural" du Programme de Pays</p> <p>PNUD : appui financier et technique à travers le programme de la petite irrigation</p> <p>FIDA :</p> <p>Banque Mondiale :</p> <p>BIT :</p>	PNUD : 2700
6.2. : Le dispositif de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques et aux catastrophes est renforcé	<p>62.1. La cartographie de la vulnérabilité à la sécurité alimentaire, aux aléas climatiques et aux catastrophes est élaborée</p> <p>62.2. Le Plan d'action du système d'information du secteur agricole (PASISA) est opérationnel et les capacités des institutions sont renforcées.</p> <p>62.3. Le volume des activités de prévention et de gestion des crises a augmenté (activités de vivres contre travail, banques de céréales....) et les couches vulnérables sont prises en charge (Santé, Protection ...) dans le dispositif.</p> <p>62.4. Le plan prévisionnel de gestion des crises est élaboré.</p>	<p>FAO : Appui technique et financier à la mise en oeuvre du PASISA</p> <p>PAM : appui technique et financier à travers les trois composantes du Programme de Pays.</p> <p>PNUD : Appui technique, financier à la mise en oeuvre du PASISA</p> <p>UNICEF : Appui technique, financier et équipements (santé, éducation, eau / assainissement, protection) ; ouvrages eau/ assainissement.</p> <p>AIEA : Appui technique, financier, mobilisation sociale/CCC</p>	PNUD : 1500

<p>6.3. : Les revenus des ménages ruraux sont diversifiés et augmentés particulièrement pour les femmes</p>	<p>63.1. Les possibilités d'une exploitation rentable et durable des ressources naturelles sont accrues (promotion des activités génératrices de revenus, des petites entreprises de valorisation des produits agricoles, forestières et de l'élevage...).</p> <p>63.2. La production de contre saison et le petit élevage sont renforcés et maîtrisés</p> <p>63.3. La commercialisation des produits agricoles est soutenue</p> <p>63.4. Le Programme de plateformes multifonctionnelles est mis en œuvre dans 4 régions du Burkina Faso</p> <p>63.5. Le Plan stratégique genre dans le secteur agricole est élaboré</p>	<p>FAO: Appui technique et financier à l'exploitation des ressources naturelles (Gomme arabique), à la mise en place d'unités de petit élevage, à l'élaboration d'un programme national de soutien à la commercialisation des produits agricoles et à l'élaboration du plan stratégique genre dans le secteur agricole .</p> <p>PNUD: Appui technique, financier et équipements à travers la mise en œuvre des projets micro financements du FEM et des plates formes</p> <p>UNCDF/PNUD : Appui financier à travers le projet micro finances</p> <p>PAM: aide alimentaire, appui technique et financier à travers la composante ‘‘ Appui au développement rural’’ du Programme de Pays</p> <p>UNFPA</p> <p>ONU-HABITAT : Appui technique et financier</p> <p>BIT :</p>	<p>PNUD : 6250</p>
--	---	--	--------------------

<p>6.4. : Les pratiques alimentaires et nutritionnelles sont améliorées</p>	<p>64.1. La coordination et le suivi du Plan National de Nutrition sont renforcés. 64.2. Les bonnes pratiques de nutrition et de sécurité des aliments sont promues (promouvoir la production et la consommation d'aliments à haute valeur nutritive en fonction des capacités locales ; promouvoir et assurer une éducation nutritionnelle adaptée particulièrement pour les groupes vulnérables ; assurer l'introduction des soins et récupération nutritionnels ; contribuer à la supplémentation en micronutriments des groupes vulnérables ; appuyer la surveillance nutritionnelle communautaire). 64.3. Les Jardins scolaires sont promus et soutenus. 64.4. Les capacités des institutions et des communautés dans le domaine de la nutrition sont renforcées.</p>	<p>FAO : Appui technique et financier à l'élaboration de stratégies municipales de promotion de la qualité de l'alimentation de rue et de mise en place de jardins scolaires.</p> <p>PAM : aide alimentaire, appui technique et financier à travers la composante " Santé/ Nutrition" du Programme de Pays</p> <p>UNICEF : Appui technique et financier (jardins scolaires)</p> <p>AIEA : Appui technique, financier, mobilisation sociale/CCC</p>	
--	---	--	--

<p>6.5. : La gestion durable des ressources naturelles est renforcée</p>	<p>65.1. Les politiques, la réglementation de la gestion des ressources naturelles sont revues et un plan de réforme institutionnel et juridique est élaboré ; 65.2. Des programmes et projets sont identifiés et mis en oeuvre. 65.3. Les bonnes pratiques de GRN sont promues ; 65.4. L'éducation environnementale est renforcée ; 65.5. Les capacités des institutions et des communautés de gestion des Ressources Naturelles sont renforcées ; 65.6. Les pollutions dans les zones d'influence des barrages sont étudiées et des mesures d'assainissement pilotes sont réalisées ; 65.7. Les stratégies municipales de planification et de gestion de l'environnement urbain sont formulées et mises en oeuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FAO: Appui technique et financier à l'élaboration du plan de réforme institutionnel et juridique ▪ PNUD: Appui technique, financier et équipement ▪ PNUE/GEF/CCD: ▪ ONU- Habitat (WAC et SCP) : appui technique et financier ▪ PAM: aide alimentaire, appui technique et financier à travers la composante " Appui au développement rural" du Programme de Pays ▪ UNICEF: Education environnementale dans les écoles, appui technique et financier ; ▪ FIDA: ▪ Banque Mondiale : 	<p>PNUD : 7000</p>
---	--	---	--------------------

<p>Mécanismes de coordination et modalités de gestion des programmes :</p> <p>Mécanisme interne : Le Comité des chefs d'Agences, la cellule de coordination inter agences/Programmes et le groupe thématique économie rurale et sécurité alimentaire</p> <p>Mécanisme externe :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ le Cadre National de Concertation des Partenaires du Développement Rural,▪ la Commission Sectoriel « Développement Rural » du Suivi du CSLP,▪ le Conseil National de Sécurité Alimentaire,▪ le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable,▪ le Cadre de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers sur la Convention de lutte contre la désertification,▪ le Comité de Suivi de la Lutte Acridienne,▪ le Comité National de Suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat.			

MATRICE DES RESULTATS UNDAF : PRIORITES VIH / SIDA (PRIORITE 5, EFFET 7)

PRIORITE NATIONALE : Stabiliser la tendance du VIH/SIDA			
Effet UNDAF : D'ici 2010, la réponse nationale au VIH SIDA est renforcée et intensifiée			
Effets de Programme Pays (PP)	Extrants / Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Ressources (en milliers USD)
7.1 Les capacités institutionnelles, le leadership de l'ensemble des acteurs et la décentralisation sont renforcés (CNLS, ONG, associations, secteur privé.)	<p>71.1. Les capacités en matière de formulation, mise en œuvre, coordination, suivi et évaluation des politiques et des programmes de lutte contre le VIH/SIDA du SP/CNLS et des CMLS sont accrues ;</p> <p>71.2. Les capacités des structures décentralisées (CPLS, CDLS, CVLS, CCLS, CSCLS) de lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées</p> <p>71.3. Les capacités des ONG et OBC, Associations en matière de formulation, mise en œuvre, coordination, suivi et évaluation des politiques et des programmes de lutte contre le VIH/SIDA etc.) sont renforcées.</p>	<p>UNICEF, UNFPA, OMS, PNUD, PAM, ONUSIDA, BIT, BM, BAD: Appui institutionnel; Appui technique et financier PNUD, UNFPA, OMS : Appui institutionnel au SP/CNLS ; renforcement des OBC et décentralisation de la réponse au VIH BM, BAD : Appui aux CPLS PAF/ONUSIDA : Appui institutionnel Autres partenaires : Pays Bas Danemark, IPC, GTZ, Chine ;</p>	<p>OMS: 2679 PNUD :1770 UNICEF: 1500 Paf/ONUSIDA: 500</p>

<p>7.2. L'accessibilité et l'utilisation des services de prévention (IEC, jeunes, PTME, CDV, promotion des préservatifs masculins et féminins, sécurité transfusionnelle, PEC des IST...) sont accrues</p>	<p>72.1. L'IEC/CCC pour la prévention des IST et du VIH /SIDA chez les femmes enceintes, les adolescents, les jeunes, les handicapés, les professionnels du sexe est disponible et élargie.</p> <p>72.2. La disponibilité des services (CDV, PTME et sécurité transfusionnelle) pour la prévention des IST et le VIH/SIDA est garantie.</p> <p>72.3. La disponibilité et l'accessibilité des préservatifs féminins/masculins sont assurées de façon élargie à toutes les couches de la population qui en ont besoin.</p>	<p>UNICEF, UNFPA, OMS, PNUD, PAM, ONUSIDA, BIT: Appui technique et financier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'information, ▪ la formation, ▪ la création d'un environnement favorable aux changements de comportement ▪ l'adaptation, diffusion et production de guides /outils de plaidoyer ▪ Le soutien à la mise œuvre et Prise en charge des IST <p>UNFPA : Prévention chez les femmes, jeunes ; promotion préservatifs ; CDV ; IST</p> <p>UNICEF et BM : PTME et jeunes, OEV OMS : Sécurité transfusionnelle ; adaptation et diffusion des guides, Prévention des Expositions accidentelles aux liquides biologiques, IST</p> <p>PNUD : promotion des CDV ; Prophylaxie Post Exposition (PEP) CANADA, DANEMARK ; PAYS-BAS, LUXEMBOURG: groupes vulnérables ;</p>	<p>OMS : 1550</p> <p>PNUD : 5500</p> <p>UNICEF : 4000</p>
---	--	---	---

<p>7.3. L'accessibilité et la qualité de la prise en charge globale (soins, traitements, PEC psychosociale, protection sociale, et juridique des personnes infectées et affectées et des OEV) sont renforcées</p>	<p>73.1. Les PVVIH ont accès à la prise en charge médicale y compris par les ARV selon les normes et les directives;</p> <p>73.2. Les personnes affectées et infectées (OEV) ont accès à la prise en charge psychologique, sociale et économique ;</p> <p>73.3. Les droits des PVVIH et des personnes affectées, la Lutte contre la stigmatisation et la discrimination sont promus et renforcées</p>	<p>UNICEF, UNFPA, OMS, PNUD, PAM, FAO, ONUSIDA, BIT</p> <p>OMS : Prise en charge médicale ; appui à la surveillance de la résistance aux ARV et à la sélection des médicaments ; élaboration des documents de politique ; adaptation et diffusion de guides</p> <p>Formation du personnel</p> <p>Esther : Soutien à la prise en charge</p> <p>UNICEF et PNUD : Prise en charge psycho sociale et droit des PVVIH et des OEV</p> <p>PAM et FAO : Appui alimentaire et nutritionnel</p> <p>BAD, BM (TAP, MAP) : Approvisionnement en ARV, appui aux structures ministérielles</p> <p>BIT : Appui à la prise en charge secteur des entreprises</p> <p>Autres : MSF ; AXIOS ; Coopération France, Coopération Italie ; Esther</p> <p>ONU-HABITAT (Programme Genre) : appui aux veuves du VIH/ SIDA à faibles revenus pour améliorer leur cadre de vie et d'habitat.</p>	<p>OMS : 3455,75</p> <p>UNICEF : 3000</p> <p>PNUD/GFATM/PAMAC : 12306</p> <p>ONU-HABITAT : 50</p>
--	---	---	---

<p>7.4. Le partenariat (Gouvernement, secteur privé, société civile, SNU), la coordination et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources sont renforcés</p>	<p>74.1. la synergie dans la mobilisation et l'utilisation des ressources est renforcée</p> <p>74.2. Le partenariat national et international (public, privé, ONG, etc.) est renforcé et coordonné</p>	<p>UNICEF, BM, UNFPA, OMS, PNUD, PAM, ONUSIDA, BIT: Promotion du plaidoyer Appui technique Création / renforcement des mécanismes de concertation/ dialogue des politiques et programmes Harmonisation des mécanismes et des procédures ONUSIDA : facilitation de la coordination de l'appui du SNU Tous les partenaires du GT/GTE/GTT et PTF : développement du partenariat et plaidoyer pour la mobilisation des ressources GT/GTTT : Facilitation de la mise en oeuvre du « three ones » Autres partenaires : Maires ; parlementaires et Bilatéraux, Multilatéraux, ONG interN.</p>	<p>PNUD : 500 UNICEF: 2549 Onusida/Paf/PSF : 500</p>
<p>7.5. Le suivi évaluation de la réponse, la surveillance épidémiologique et la gestion de l'information sont accrues</p>	<p>75.1. Le système de suivi et d'évaluation est performant ;</p> <p>75.2. La surveillance de l'épidémie est renforcée ;</p> <p>75.3. Les capacités nationales pour la gestion du système d'information sur le VIH sont renforcées ;</p>	<p>UNICEF, BM, UNFPA, OMS PNUD, PAM, ONUSIDA, BIT OMS : Suivi de l'évolution de l'épidémie L'appui technique et financier ; Renforcement des capacités Capitalisation et de dissémination des bonnes pratiques ONUSIDA : appui à la mise en place du CRIS BM : GAMET et financement EDS Autres partenaires (UNFPA, UNICEF, USAID) : Appui technique et financier (EDS, BSC)</p>	<p>OMS : 2419 PNUD : 500</p>

MECANISMES DE COORDINATION ET MODALITES DES PROGRAMMES :

- **ONUSIDA /Coordination/Secrétariat**
- **Groupe thématique de l'ONUSIDA.**
- **Groupe technique de travail**
- **Groupe thématique Elargi**
- **Cadre des Partenaires Techniques et Financiers**
- **Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST.**

Annexe 2 : Cadre de Suivi - Evaluation

Cadre de Suivi – Evaluation

PRIORITE NATIONALE : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, dans l'équité			
Effets de Programme Pays (PP)	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Conditions critiques
EFFET UNDAF 1 : D'ici 2010, Les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies	Taux d'accès au crédit	Rapports d'activités des SFD, des fonds d'appui, de la BCEAO et du Trésor	- Revue et mise en œuvre du plan national de l'emploi et de la FP - Schéma directeur de la Statistique mis en œuvre
	Nombre d'emplois créés à partir de projets financés par des fonds d'appui	Rapports sur l'emploi et la FP (ONEF) Rapports sur l'emploi (INSD)	- Stratégie nationale de la micro-finance mise en œuvre - Renforcement de capacités d'acteurs du domaine
	Nombre de bénéficiaires des formations professionnelles et d'apprentissage y compris l'enseignement technique		
1.1. : La qualité de la formation professionnelle (FP) est améliorée	Evolution des effectifs dans les centres de formation professionnelle et d'apprentissage	Rapport sur la formation professionnelle (ONEF)	Mise en œuvre d'un plan national de la formation professionnelle
1.2 : Les secteurs porteurs d'emploi sont identifiés	Données statistiques sur les secteurs porteurs d'emploi sont disponibles et régulièrement mises à jour	Rapports sur l'emploi (INSD, ONEF)	Schéma Directeur de la statistique mis en œuvre.
1.3 : L'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux AGR notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré	Plan d'action pour la promotion de l'emploi des jeunes élaboré et adopté	Document du Plan d'action disponible	Poursuite de l'engagement politique de l'Etat et des PTF
	Stratégie nationale de la micro-finance adoptée et mise en œuvre	Document de la stratégie nationale disponible	
1.4 : La disponibilité de la micro-finance est accrue notamment pour les jeunes et les femmes	Nombre de jeunes et de femmes bénéficiaires de micro-crédits octroyés	Rapports d'activités du FAARF, FASI, FAPE, TRESOR, COOPEC...	Renforcement des capacités financières des Institutions Financières Décentralisées
	Volume de micro-crédits octroyés aux jeunes et aux femmes	Rapports sur les outils de financement des activités des pauvres	Renforcement de l'appui aux activités génératrices de revenus (AGR)
1.5 : Les capacités des services conseils aux promoteurs et aux entreprises sont renforcées	Nombre de services conseils opérationnels	Rapports des organisations professionnelles	Appui financier aux services conseils
1.6 : Les capacités organisationnelles et associatives des promoteurs d'entreprises sont renforcées (économie informelle, coopératives)	Nombre de promoteurs s'étant appropriés des outils de gestion	Rapports des organisations et des associations professionnelles	L'offre des services conseil est effective et efficace

CADRE DE SUIVI – EVALUATION (EFFET 2)

PRIORITE NATIONALE : Accès aux services sociaux de base			
Effet de l'UNDAF/PP/Produits	Indicateur (s) et base (s) de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet UNDAF 2 : L'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité des populations et en particulier celui des enfants et des femmes est amélioré en 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité infantile (81‰ EDS III) • Taux de mortalité infanto juvénile (184‰ EDS III); • Taux de mortalité maternelle (484‰ EDS II) • Taux de malnutrition infantile (P/T : 18,6% EDS III) 	Rapport SNIS EDS, MICS	Disponibilité des ressources humaines à tous les niveaux
2.1 La couverture sanitaire nationale s'est accrue	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de formations sanitaires fonctionnelles selon les normes en infrastructure et équipement • Rayon moyen d'action des formations sanitaires (8,68 Km DEP 2003) 	Rapport SNIS Rapport de Suivi du CSLP	Financement adéquat et respect des engagements des partenaires
2.1.1 Paquet minimum d'activités (PMA) y compris la SR et la nutrition, disponible à tous les niveaux du système sanitaire dans les zones d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des formations sanitaires offrant le PMA ou PCA selon les niveaux dans les zones d'interventions 	Rapport d'activités de DRS et DS	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource humaine et financier disponible • Suivi régulier et efficace
2.1.2 Disponibilité des équipements sanitaires renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations sanitaires équipées selon les normes 	Rapport SNIS Rapport d'activités de DRS et DS Rapport DGIEM	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource disponible • Maintenance appropriée
2.1.3 Disponibilité d'installation d'eau potable et d'ouvrage d'assainissement fonctionnels renforcés dans les CSPS de la zone d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations sanitaires dotées d'ouvrage d'eau et d'assainissement fonctionnel dans les zones d'interventions 	Rapports annuels d'activités; Rapport SNIS Rapport MICS de Suivi du CSLP	Ressources disponibles et conditions hydrogéologiques

2.1.4 Services de santé à Base communautaire sont développés dans la zone d'intervention (y compris communication et mobilisation sociale)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de villages offrant des services à base communautaire 	Rapports d'OBC; Rapports d'analyse de situation; Enquête MICS	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources; • Engagement des intervenants et capacité d'encadrement des communautés
2.1.5 Capacités des organes de gestion des districts et des COGES en matière de planification et de suivi renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de COGES rendus fonctionnels selon les normes dans les zones d'intervention 	Rapports annuels d'activités; Rapports de Suivi du CSLP	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des partenaires et des communautés • Modalités de désignation des membres des GOGES, Rôles et responsabilités des COGES
2.2 La qualité des services de santé s'est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de formations sanitaires mettant en oeuvre le PMA selon les normes ; • Taux de mortalité spécifique dans les formations sanitaires (diarrhée : 4,8%, pneumonies : 3,3% DEP Santé 2003, méningite : 15,71%, rougeole : 2,90%) • Nombre de nouveaux contacts par/habitant et par an dans les structures de soin de premier niveau (32,49% DEP santé) • décès maternels dans les districts: (206,79%⁰⁰⁰ DEP santé 2003) 	Rapports d'activités des services de santé	Amélioration recours aux formations sanitaires
2.2.1 Médicaments essentiels de qualité disponibles et accessibles	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des dépôts MEG n'ayant pas connu de ruptures des 10 molécules essentielles; • Pourcentage des DRS n'ayant pas connu de rupture des 45 molécules essentielles 	Rapports annuels des DS; Rapports de suivi du CSLP	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des prix des MEG; • Contrôle de qualité des MEG
2.2.2 Usage rationnel des médicaments promu	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de formations sanitaires utilisant les Guide de Diagnostic et Traitement (GDT) 	Rapports annuels des DS; Rapports de monitoring, Rapports de supervision	Formation, motivation et supervision des prestataires
2.2.3 Utilisation de normes et protocoles pour les prestations de santé y compris SR et nutrition renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de formations sanitaires utilisant les Guide de Diagnostic et Traitement (GDT); les normes et protocoles de prestations SR, le PMA/Nutrition 	Rapports annuels des DS; Rapports de monitoring, Rapports de supervision	Formation, motivation et supervision des prestataires

2.2.4 Soins obstétricaux de base, prise en charge des fistules et soins obstétricaux et néo nats d'urgence assurés	<ul style="list-style-type: none"> • % de CPN1 (73% EDSIII) • Pourcentage des césariennes réalisées sur césariennes attendues; • Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié dans les formations sanitaires (57% EDS III) • Pourcentage des formations sanitaires appliquant les SOUB/SOUC; • Prévalence contraceptive (10% EDS III) • Nombre de fistules prises en charge 	Rapports annuels des DS, des CHR, CHN ; Rapports SNIS, EDS	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité du personnel qualifié; • Accessibilité financière aux soins; • Renforcement du réseau d'appui social
2.2.5 Plan de sécurisation des produits de santé de la reproduction développé	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de formations sanitaires n'ayant pas connu de ruptures en produits de SR 	Rapports des DS	Respect des engagements par l'Etat et les partenaires
2.2.6 Approche d'assurance qualité des services renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de formations sanitaires et d'équipes de districts organisant des évaluations participatives de leurs performances • Proportion de formations sanitaires réalisant des monitorages semestriels • Proportion des prestataires qui mettent en oeuvre le PMA ou PCA selon les normes et protocoles 	Rapports annuels des DS; Rapports de monitoring, Rapports de supervision; Rapports d'évaluation de la qualité	Disponibilité des ressources
2.2.7 PCIME généralisé dans les Districts sanitaire des zones d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations sanitaires mettant en oeuvre la PCIME, y compris la PCIME communautaire 	Rapports annuels des DS; Rapports de supervision; Rapports d'évaluation de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources; • Formation et disponibilité des prestataires
2.2.8 Système de référence et de contre référence renforcé y compris au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de districts sanitaires ayant un système de référence et de contre référence fonctionnel 	Rapports annuels SNIS et des DS	Disponibilité des ressources
2.2.9 Disponibilité des services conviviaux SRAJ renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des structures sanitaires et non sanitaires offrant des services SRAJ conviviaux 	Rapports annuels des DS; Rapports de supervision; Rapports d'évaluation de la qualité	

2.2.10 Education et communication en matière de santé de SR et nutrition en direction des enfants, adolescents, jeunes et femmes renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant bénéficié de conseils/informations en matière de santé, SR et Nutrition 	Rapports annuels des DS; Rapports de supervision; Rapports d'enquêtes	Adhésion des leaders d'opinion
2.2.11 Capacités de supervision et monitoring renforcées	Nombre d'agents de santé formés à la supervision et au monitoring selon le niveau	Rapports annuels des structures de santé	Disponibilité de moyens logistiques
2.3 Les ressources humaines en santé sont développées	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de structures sanitaires publiques (CSPS, CMA, CHR, CHN) remplissant les normes en personnel de santé (CSPS = 69,05% DEP 2003) 	Rapport SNIS, CSLP	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement et formation du personnel en quantité suffisante; • Mobilité du personnel
2.3.1 Compétences du personnel en matière de conception, de mise en œuvre de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de santé y compris SR et SRAJ renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents formés en matière de conception, de mise en œuvre de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de santé y compris SR et SRAJ 	Rapport d'activités du MS	Mobilité du personnel
2.3.2 Orientations nationales pour le développement des ressources humaines en santé définies	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de documents de Politique nationale et de plan de développement des ressources humaines en santé 	Rapport d'activités du MS	Volonté politique
2.4 L'accessibilité financière des populations aux services de santé est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives de modes solidaires de financement de la santé existants 	Rapports d'activités des DS et des structures communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique ; • Adhésion des populations
2.4.1 Modes communautaires de partage des risques en matière de santé dans les zones d'intervention promues	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de villages couverts par un système de partage des risques en matière de santé 	Rapports d'activités des DS et des structures communautaires	

<p>2.5 La lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux morbidité spécifique des maladies (IRA: 9%, maladies diarrhéiques : 21% EDS III) • Taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de < 5 ans (38% EDS III) 	<p>Rapports d'enquêtes, Rapports d'activités des DS</p>	<p>Intersectorialité et meilleure coordination des intervenants</p>
<p>2.5.1 Surveillance et contrôle des maladies à éliminer et à éradiquer (Trypanosomiase, dracunculose, schistosomiase, filariose lymphatique, trachome, onchocercose, lèpre) renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévalence/incidence des maladies à éliminer et à éradiquer (Trypanosomiase, dracunculose, schistosomiase, filariose lymphatique, trachome, onchocercose, lèpre) • Dracunculose : 203 cas, lèpre 50 nouveaux cas DEP 2003) 	<p>Rapports d'enquêtes, Rapports d'activités des DS, SNIS, EDS, MICS</p>	<p>Meilleure coordination et suivi des programmes</p>
<p>2.5.2 Capacités de préparation et réponse aux épidémies renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées à la surveillance épidémiologique; • Nombre de structures disposant de guides et directives actualisés • Nombre de laboratoires renforcés pour la confirmation des cas (CHN, CHR, CMA) 	<p>Rapports d'activités des DS, SNIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité du personnel • Application des directives
<p>2.5.3 Couverture vaccinale des enfants et des femmes améliorée</p>	<p>Taux de couverture vaccinale par antigène (Revue PEV 2003)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ BCG : 90,3% ○ Rougeole : 71,6% ○ DTCP3 : 77% ○ VAT2 femmes enceintes : 	<p>Rapports d'activités des DS, SNIS, EDS, Revue PEV, MICS</p>	<p>Disponibilité des antigènes; Mobilisation suffisante des ressources ; Poursuite des initiatives GAVI et Indépendance vaccinale</p>
<p>2.5.4 Prévention et prise en charge des maladies transmissibles (Paludisme et tuberculose, IST...) améliorées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans dans les structures de santé (CSPS, CMA, CHR, CHN); CSPS : 5,8% DEP 2003, • Taux de guérison des cas de tuberculose (57,6% DEP 2003) 	<p>Rapports d'activités des DS, SNIS, EDS, MICS</p>	<p>Acquis maintenus du Fonds mondial (GFAMT)</p>
<p>2.5.5 Prévention et lutte contre la malnutrition renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture en Vit A chez les enfants de 6 a 59 mois (33% EDS III) • Nombre de cas de malnutrition suivis :(1.355.464 malnurtris inscrits DEP 2003) • Proportion de ménages qui utilisent le sel adéquatement iodé 15 ppm ou plus (45% EDS III) 	<p>Rapports d'activités des DS, SNIS, EDS, MICS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire, • Contrôle de qualité des aliments

2.5.6 Guides, orientations techniques et formation en matière de prévention et de prise en charge des maladies non transmissibles (affections cardio-vasculaires, affections oculaires, maladies bucco-dentaires, cancers, maladies mentales, tabagisme et toxicomanie) renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures disposant de guides et directives actualisés pour la prise en charge des maladies non transmissibles • Nombre de personnes formées à l'utilisation des guides et directives actualisés pour la prise en charge des maladies non transmissibles 	Rapports d'activités des DS, DRS, CHN, CHR	Motivation du personnel à utiliser les guides et directives
2.5.7 Pratiques et comportements individuels et familiaux favorables à la santé, la nutrition, l'hygiène, l'eau et l'assainissement promus.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des mères appliquant les moyens de prévention du paludisme, diarrhées, maladies cibles du PEV, et les bonnes pratiques nutritionnelles, d'hygiène et de SR; • Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées d'insecticides • % de ménage ayant au moins une moustiquaire imprégnée d'insecticide (5% EDS III) 	Rapports d'activités des DS, DRS, CHN, CHR, enquêtes EDS, MICS	Amélioration de l'approche communautaire des problèmes de santé
2.5.8 Disponibilité des sources d'eau potable fonctionnels et d'installation d'assainissement pour les ménages renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points d'eau modernes (PEM) créés; • Nombre de PEM réhabilités; • Nombre de latrines scolaires et familiales créés • % de la population disposant de latrines améliorée (21% ESD III) 	Rapport d'activités, enquêtes spécifiques	Disponibilité de ressources financières Maintenance des ouvrages réalisés
2.5.9 Mécanisme de concertation intersectorielle pour la mise en œuvre des politiques en matière d'eau et d'assainissement renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Cadres de concertation créés • Nombre de réunions périodiques tenues 	Rapport d'activités,	Coordination des activités des différents acteurs
2.5.10 Mécanisme de concertation intersectorielle pour la mise en œuvre des politiques en matière de nutrition renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Cadres de concertation créés • Nombre de réunions périodiques tenues 	Rapport d'activités	Coordination des activités des différents acteurs

CADRE DE SUIVI – EVALUATION (EFFET 3)

PRIORITE NATIONALE : Accès aux services sociaux de base			
Effets UNDAF & PP/Produits	Indicateurs	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet UNDAF 3 : L'accès des enfants, des adolescents et des femmes à l'éducation de base est amélioré d'ici 2010.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux brut et taux net de scolarisation ; - Taux d'admission en 1^{ère} année 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuaire statistique du MEBA ; - Rapports d'évaluation annuels ; - Rapports de missions ponctuelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Crises et conflits dans la sous-région ; - L'engagement politique ; - L'engagement des communautés
<p>3.1. <i>La demande et l'offre éducatives se sont accrues</i></p> <p>3.1.1. Disponibilité d'infrastructures de qualité améliorée.</p> <p>3.1.2. Les conditions nutritionnelles des enfants en milieu scolaire et familial sont améliorées (cantines scolaires, supplémentation en micro-nutriments, déparasitage).</p> <p>3.1.3. Disponibilité d'enseignants formés améliorée.</p> <p>3.1.4. Un texte de loi rendant la scolarisation obligatoire et gratuite existe et est appliqué.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salles de classe construites et équipées ; - Taux d'inscription en 1^{ère} année ; - Nombre de salles de classe construites et équipées ou réhabilitées ; - Les effectifs des apprenants inscrits aux sessions d'alphabétisation ; - Nombre de structures éducatives disposant de cantines scolaires endogènes fonctionnelles ; - Nombre de structures éducatives dont les enfants bénéficient de la supplémentation en micro-nutriments et du déparasitage ; - Le texte de loi fonctionnel et relatif au caractère gratuit et obligatoire de la scolarisation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuaire statistique du MEBA ; - Rapports d'évaluation annuels ; - Rapports de missions ponctuelles - Journal Officiel 	<ul style="list-style-type: none"> - Crises et conflits dans la sous-région. - L'engagement politique - L'engagement des communautés

<p>3.2. La qualité et la pertinence des apprentissages se sont améliorées</p> <p>3.2.1. Les capacités des formateurs (enseignants, animateurs (trices)) sont renforcées.</p> <p>3.2.2 La disponibilité du matériel didactique et des supports pédagogiques de qualité est renforcée</p> <p>3.2.3. Le cadre formel d'intervention en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles est renforcé</p> <p>3.2.4. La prise en compte du genre est renforcée dans l'éducation en matière de population et à travers le contenu du matériel didactique</p> <p>3.2.5. Les mécanismes de mise en œuvre du paquet minimum de l'urgence positive pour l'accélération de l'éducation pour tous sont fonctionnels</p> <p>3.2.6. La disponibilité d'installations d'eau potable et d'assainissement fonctionnelles renforcée dans les écoles, particulièrement pour les filles</p> <p>3.2.7. La capacité des élèves à pratiquer et à transmettre les règles élémentaires d'hygiène est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enseignants, d'animateurs (trices) formés en approche droit et genre, en CVC ; - Ratio livre/élève pour les différents manuels scolaires - Nombre d'enseignants disposant des différents manuels pédagogiques - Paquet minimum d'actions défini - % de pompes fonctionnelles - Nombre d'écoles couvertes par les activités de promotion d'hygiène - Nombre de structures éducatives dotées de forage, latrines séparées pour files et garçons, lave-mains. - % couverture des écoles primaires en eau potable - % couverture des écoles primaires en assainissement de base prenant en compte l'aspect genre - % des élèves pratiquant le lavage des mains au savon après les toilettes - Le taux de succès au CEP s'est accru ; - Le nombre d'alphabétisés ayant suivi avec succès les sessions d'alphabétisation s'est accru ; - Le taux de succès au BEPC s'est accru. 	<ul style="list-style-type: none"> - Document officiel MEBA - Rapports annuels - Rapport MEBA - MICS 	<ul style="list-style-type: none"> - Crises et conflits dans la sous-région - L'engagement politique - L'engagement des communautés - Bonne coordination des actions avec le leadership du MEBA - Conditions hydrogéologiques souvent défavorables - APE, COGES et enseignants comprennent l'importance des interventions d'eau et d'assainissement à l'école - Réseau de pièces détachées opérationnel - Les élèves comprennent l'importance de la pratique de l'hygiène pour leur bien-être - Plus d'accent mis sur la coordination des interventions en eau/assainissement dans les écoles - Faible motivation des APE/COGES pour les travaux de maintenance des installations
--	--	--	---

<p>3.3. Les disparités régionales, socioéconomiques et de genre sont réduites</p> <p>3.3.1. Les écarts éducatifs entre provinces sont réduits dans la zone d'intervention</p> <p>3.3.2. Les écarts entre les filles et les garçons sont réduits</p> <p>3.3.3. L'équité genre est respectée dans l'accès à l'éducation de base</p> <p>3.3.4. L'accès aux services de développement intégré du jeune enfant est assuré dans toutes les provinces avec un respect de l'équité genre</p> <p>3.3.5. L'accès et le maintien à l'éducation pour les groupes vulnérables sont améliorés</p> <p>3.3.6. La participation des femmes à l'alphabétisation et à la formation est accrue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réduction des disparités éducatives entre les provinces de la zone d'intervention et les autres provinces ; - Taux de réduction des écarts éducatifs entre garçons et filles ; - Taux d'accès aux services de développement intégré de la petite enfance dans toutes les provinces ; - Taux d'accroissement de l'accès des groupes vulnérables à l'éducation ; - Nombre de femmes inscrites aux sessions d'alphabétisation et de formation. - Taux de réussite et d'abandon des auditrices aux sessions d'alphabétisation et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuaire statistique du MEBA ; - Rapports d'évaluation annuels, Annuaire statistique du MEBA ; - Rapports d'évaluation annuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Crises et conflits dans la sous-région avec leurs conséquences sur la mobilisation et la répartition des ressources financières - Invasion acrydienne ; - Lenteur des procédures administratives ; - Faibles taux de décaissement
---	--	--	--

<p>3.4. Les capacités institutionnelles du secteur sont renforcées</p> <p>3.4.1. Les capacités de planification et de suivi des structures centrales et déconcentrées du MEBA, du MASSN et MESSRS (EMP) sont renforcées</p> <p>3.4.2. Les capacités de planification et de suivi de la société civile sont renforcées</p> <p>3.4.3. Les capacités de gestion, de planification, de mise en oeuvre et de suivi/évaluation des communautés sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'agents formés par ministère (MEBA, MASSN, MESSRS) - Le temps de traitement des dossiers - Le respect des délais de justification des avances faites aux partenaires ; - Le nombre d'ONG/Associations impliquées dans la mise en oeuvre des activités éducatives - Le nombre de structures communautaires appuyées par ces ONG/Associations - Le nombre de structures communautaires formées - Les résultats des activités menées par les structures communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'évaluation annuels ; - Rapports internes du Supply - Les rapports de missions ponctuelles 	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilité du personnel des différentes structures partenaires ; - L'engagement politique - L'engagement des communautés
<p>3.5. Les partenariats et le plaidoyer pour l'éducation des filles sont renforcés</p> <p>3.5.1. La volonté des parents d'envoyer et de maintenir les enfants et en particulier les filles à l'école s'est accrue</p> <p>3.5.2. La protection des enfants et particulièrement des filles dans et sur la route d'accès aux structures éducatives est assurée</p> <p>3.5.3. Tous les intervenants sont favorables à une collaboration active pour l'éducation des filles.</p> <p>3.5.4. Le droit des filles à l'éducation est reconnu par tous les partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux brut d'admission en 1^{ère} année pour les filles ; - Le taux brut de scolarisation des filles - le taux d'abandon des filles par niveau dans les différentes structures éducatives - La participation des partenaires aux travaux du groupe thématique éducation des filles - Le nombre d'élèves en général et de filles, en particulier, victimes d'agressions sur les routes et dans les structures éducatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuaire statistique du MEBA ; - Rapports d'évaluation annuels - Rapports de missions ponctuelles 	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement politique - L'engagement des communautés - L'insuffisance de concertation et de coordination entre les partenaires.

Cadre de Suivi – Evaluation (Effet 4)

PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la Bonne Gouvernance			
Effets UNDAF/ PP/Produits	Indicateurs	Sources de vérification	Risques
EFFET UNDAF : D’ici 2010, les Quatre composantes de la Bonne Gouvernance (politique, administrative, économique et locale) sont renforcées dans le respect des droits humains.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratio des dépenses auditées par le contrôle administratif à posteriori ▪ Part des dépenses des collectivités locales par rapport aux dépenses de l’Etat ▪ % des sièges occupés par des femmes au sein du Gouvernement et au Parlement ▪ Taux de participation selon le genre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel de l’IGF ▪ Rapport annuel de la cours des comptes ▪ INSD ▪ Journal officiel, Décret portant composition du Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instabilité politique ▪ Crises socio politiques ▪ Dysfonctionnement des institutions de l’Etat ▪ Absence de volonté politique
<i>4.1. Les capacités des institutions garantes de la bonne gouvernance (politique, administrative, économique et locale) et le respect des droits humains sont renforcés</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d’institutions dont les capacités ont été renforcées ▪ Etat de fonctionnalité et portée des contributions des institutions dans le processus de démocratisation ▪ Niveau d’efficacité et d’effectivité des institutions renforcées concernant leur partition dans la promotion de la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d’activités des programmes d’appui ▪ Rapports d’évaluation des programmes d’appui ▪ Rapport d’évaluation des institutions renforcées sur leurs rôle, efficacité et efficience dans la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Instabilité politique Absence de volonté politique
4.1.1. Les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles au niveau des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plan stratégique de développement du Parlement (2004-2010) élaboré et mis en oeuvre ▪ Le plan de renforcement des capacités nationales est mis en oeuvre ▪ Mécanismes institutionnels de promotion de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports annuels de l’UNDAF ▪ Rapports des programmes d’appui à la mise en œuvre du plan 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dysfonctionnement des institutions ▪ Instabilité politique ▪ Situation de crise socio politique

4.1.2. les institutions et organes de coordination et de suivi évaluation de la bonne gouvernance sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto évaluation du pays sur les progrès de la gouvernance ▪ évaluations indépendantes et externes de la situation de la gouvernance dans le cadre du MAEP ▪ le Mécanisme Africain d'Evaluation entre les Pairs (MAEP) est opérationnel. ▪ La commission sectorielle et thématique CSLP est fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'évaluation de la PSNB ▪ Rapports périodiques et ad hoc du MAEP ▪ Rapports des commissions sectorielles et thématiques CSLP 	
4.1.3. Les systèmes et processus électoraux sont renforcés à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de structures concernées par les processus électoraux appuyé ▪ Le niveau d'amélioration des compétences de la CENI, des OSC et des structures gouvernementales impliquées ▪ Types d'opérations électorales appuyés ▪ Quotas de femmes candidates aux élections ▪ Taux de participation des femmes aux consultations électorales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de la CENI et du MATD ▪ Cour Constitutionnel ▪ Statistiques parlementaires ▪ Statistiques des Mairies et conseils municipaux ▪ Fichier électoral 	Absence de consultations électorales
4.1.4. Le Plan d'action pour la promotion de la femme est mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat d'exécution du plan ▪ Niveau de participation des femmes ▪ Niveau d'implication des OSC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'exécution du MPF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse de la volonté politique ▪ Insuffisance de mobilisation de ressources
4.2. Une gestion publique renforcée, efficace et transparente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'instruments de gestion publique (politique, stratégie, etc.) adoptées ▪ Nombre d'instruments de gestion publique mis en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de documents au niveau des départements ministériels ▪ Rapports d'évaluation des programmes d'appui ▪ Rapports d'évaluation du CSLP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instabilité politique ▪ Crises socio politiques ▪ Dysfonctionnement des institutions de l'Etat ▪ Absence de volonté politique
4.2.1. La politique et les stratégies nationales de Bonne Gouvernance élaborée, mise en œuvre et évaluées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le document de politique et de stratégies nationales de Bonne Gouvernance disponible ▪ La politique nationale de lutte contre la corruption est opérationnalisée ▪ La stratégie genre est disponible 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de politique et de stratégies nationales de Bonne Gouvernance ▪ Rapport de mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption ▪ Rapports annuels de l'UNDAF ▪ Document de stratégie nationale Genre 	

4.2.2. La vision politique et socio-économique du Burkina Faso à l'horizon 2025 est adoptée et opérationnalisée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le document de vision politique et socio économique diffusée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel de l'UNDAF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non capitalisation de la vision dans les choix de développement
4.2.3. Les systèmes de suivi-évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de DHD sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures fournissant régulièrement des informations ▪ Nombre d'outils méthodologiques développés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de L'ONAPAD, l'ONEF, l'OUN, DEV-INFO... 	

4.2.4. Les capacités de planification sociale, de suivi-évaluation des structures centrales et décentralisées chargées de la mise en œuvre des textes relatifs aux droits de l'enfant et des femmes sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures centrales et décentralisées capables d'assurer la mise en œuvre des textes relatifs aux droits de l'enfant et des Femmes ▪ Nombre des personnes formées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports des structures ▪ Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilité du personnel
4.2.5. Les capacités nationales en gestion des programmes /projets de développement sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes formées en gestion de programme ▪ Le taux de décaissement des structures de gestion des projets et programmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de formation ▪ Rapports financiers des projets et programmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilité du personnel
4.2.6. Les capacités nationales en matière de prise en compte des questions de population, genre et droit dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes formées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilité du personnel
4.2.7. Des actions prioritaires identifiées dans le cadre de la campagne sur la gouvernance urbaine sont mises en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un observatoire urbain national est mis en place ▪ Nombre d'outils de collecte, traitement et d'analyse des données sont mis à jour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'activités de l'OUN ▪ Rapport d'activités du MITH 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de volonté politique ▪ Insuffisance de ressources humaines qualifiées et de moyens financiers
4.2.8. Les capacités de collecte de données désagrégées par sexe, par âge et par région, d'analyse et d'utilisation des données sociales sont renforcées aux niveaux central et périphérique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques et analyse des données désagrégées par sexe de la population disponibles ▪ Recensement général de la population et de l'habitation réalisé en 2006 ▪ Nombre de structures de collecte et de traitement des données renforcées (INSD, DRED, ONAPAD, UERD, DGUH, DEP des Ministères) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'activités des DEP des Ministères ▪ Rapport d'activités des services techniques déconcentrés ▪ Résultats du recensement ▪ Rapport annuel de l'UNDAF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de mobilisation des ressources ▪ Mobilité du personnel

4.3. L'implication de la société civile dans la vie publique est consolidée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures de la société civile dont les capacités organisationnelles et techniques ont été renforcées ▪ Niveau d'implication de la société civile dans les processus de prise de décision et dans la gestion des affaires publiques ▪ Existence de textes effectifs en matière de liberté d'association et sur les activités des ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'évaluation sur la participation de la société civile dans les actions de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de collaboration entre les différentes structures.
4.3.1. Les capacités de participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes formées ▪ Contributions et force des propositions de la société civile dans la résolution des problèmes de développement ▪ Capacité de veille et de contre-pouvoir des OSC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse du leadership et manque de crédibilité des OSC ▪ Manque d'espace de concertation et de dialogue avec la société civile
4.3.2. La participation volontaire des citoyens dans les activités de développement du pays est promue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participations volontaires des citoyens dans les activités de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités du programme VNU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non pertinence des initiatives
4.3.3. La participation des femmes, des jeunes, et des enfants aux processus de prise de décision, et de gestion est renforcée aux niveaux central et décentralisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de femmes et d'enfants dans les instances de décision au niveau central et décentralisé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organigrammes des structures centralisées et décentralisées ▪ Fichier des services du personnel des structures centrales et décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de politique et réglementation favorisant la participation des femmes et des enfants dans les sphères de décision
4.4. La promotion et la protection des droits humains sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des données relatives à la protection des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités des ministères concernés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse du système de collecte et de traitement des données
4.4.1 Le programme d'appui à la promotion, la protection des droits humains, l'éducation aux droits humains et des droits catégoriels est mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets de protection et de promotion des droits catégoriels financés ▪ Catégories de personnes ou d'organisations cibles des appuis dans le domaine des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités des projets financés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse du leadership et manque de crédibilité des OSC ▪ Manque d'espace de concertation et de dialogue avec la société civile

4.4.2. Les informations sur les textes de lois en matière de SR sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répertoire de textes de lois existants sur la SR 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétariat Général du Gouvernement ▪ Assemblée Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dysfonctionnement des institutions de l'Etat ▪ Absence de volonté politique ou de coordination
4.4.3. Les capacités nationales de suivi de la mise en oeuvre des textes relatifs aux droits de l'enfant et de la femme sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ - Niveau d'avancement de l'application de la CDE et la CEDEF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports périodiques ou ad hoc du Gouvernement ▪ Rapports des OSC spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indisponibilité des informations appropriées ▪ Non fiabilité des informations ▪ Absence de coopération et d'ouverture entre les acteurs
4.4.4. Les capacités de la société civile renforcées tant pour la promotion et la défense des droits de l'enfant et de la femme que pour la prise en charge des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'OSC engagées dans la promotion et la défense des droits de l'enfant et de la femme ▪ Nombre d'actions menées par les OSC dans le domaine des droits de l'enfant et de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités du Ministère de la Promotion des Droits Humains (MPDH) ▪ Rapports d'activités des OSC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse du leadership et manque de crédibilité des OSC ▪ Manque d'espace de concertation et de dialogue avec la société civile
4.4.5. Les capacités des services de prévention et de prise en charge des abus, violences, exploitation et discrimination à l'égard de l'enfant et de la femme sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de services de prévention et de prise en charge renforcé ▪ Nombre d'enfants et de femmes victimes d'abus et d'exploitation pris en charge 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de textes de création et de réglementation des services concernés ▪ Application des stratégies de prise en charge appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de réglementation ▪ Prises en charge non appropriées
4.5. La décentralisation et la participation des citoyens à la gestion locale sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de PLD mis en oeuvre ▪ Communauté de pratiques SNU créée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités des DRED ▪ Rapports d'activités des programmes d'appui ▪ Rapports UNDAF, Rapports groupes thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clivage politique ▪ Résistance à la décentralisation ▪ Adoption et mise en oeuvre des TOD relus ▪ Adoption et mise en oeuvre des Textes d'application des TOD relus

<p>4.5.1. Des outils de planification du développement local sont conçus introduits et rendus opérationnels au niveau du village, de la commune rurale et de la province.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une stratégie de développement urbain et d'amélioration des quartiers insalubres élaborée ▪ Guide de planification locale diffusé ▪ Nombre de séminaires de vulgarisation du guide de planification locale tenu. ▪ Nombre de plans locaux de développement (PLD) élaborés selon le guide ▪ Nombre de PLD mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de séminaires de vulgarisation du guide de planification locale ▪ Rapports d'activités des Communes rurales et des provinces ▪ Rapports d'activités des DRED, des Cadres de concertation et des projets d'appui. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration des différents services technique impliqués ▪ Disponibilité des fonds (FIL, FDL) au niveau des projets d'appui et du PNGT2 ▪ Participation des populations bénéficiaires au processus de planification ▪ Difficulté de mobilisation de la contribution des populations.
<p>4.5.2. Des cadres de concertation /coordination des actions de développement ouverts à tous les acteurs notamment les associations de femmes, de producteurs et le secteur privé sont créés ou dynamisés à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres de concertation/coordination créés ▪ Textes réglementant la composition des Cadres de concertation adoptés. ▪ Nombre de cadres de concertation intégrant les associations de femme, de producteurs et le secteur privé comme membres. ▪ Nombre de Cadres de concertation fonctionnels ▪ Nombre de Sessions des Cadres de Concertation tenues ▪ Nombre de membres des cadres de concertation formés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Textes réglementaires et organisationnels adoptés ▪ Rapports d'activités des Cadres de concertation ▪ Rapports d'activités des projets d'appui ▪ Rapports d'activités du MATD ▪ Rapports d'activités des cadres de concertation ▪ Rapports d'activités des DRED ▪ Rapports des projets d'appui. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retard dans l'adoption des textes, dans le briefing des Hauts Commissaires sur leurs rôles ▪ Insuffisance de volonté politique des collectivités locales et de l'Etat de rendre durable les missions des cadres de concertation
<p>4.5.3 Les bonnes pratiques de développement local sont capitalisées pour contribuer à l'approfondissement de la décentralisation en milieu rural et urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de capitalisation des bonnes pratiques de développement local disponible ▪ Nombre de bonnes pratiques de développement local ayant contribué à l'approfondissement de la décentralisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités des projets d'appui ▪ Rapports d'activités du MATD ▪ Nombre des bonnes pratiques de développement local 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de collaboration des différents partenaires
<p>4.5.4. l'appui au SNAT et aux SRAT est assuré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le niveau de réalisation des actions de suivi du SNAT ▪ Le document du SRAT du Centre Est approuvé ▪ Une typologie des villes est élaborée ▪ Nombre de stratégies appropriées d'urbanisme et de construction des villes mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le document du SRAT du Centre Est adopté en Conseil des Ministres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de volonté politique. ▪ La non tenue des CNAT et CRAT

4.5.5 Les capacités des communes rurales et urbaines et des CVD sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'outils de planification conçus ▪ Un guide pratique d'accès aux procédures de gestion transparente du secteur du logement est vulgarisé ▪ Nombre d'agents municipaux formés dans le domaine de la planification et de la mobilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de formation ▪ Rapport d'activités des projets d'appui ▪ Rapports d'activités des conseils municipaux et villageois 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de volonté politique ▪ Analphabétisme des conseillers municipaux et villageois
4.5.6. Des mécanismes de transfert des ressources financières de l'Etat vers les collectivités locales sont développés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude sur le transfert des ressources réalisées ▪ Nombre de mécanismes de transfert des ressources développés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document final de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de volonté politique
4.5.7. Un système durable de financement des collectivités locales est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'étude réalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document final de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de volonté politique
4.5.8. Le suivi évaluation du CSLP, de la pauvreté et du DHD est régionalisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports régionaux de suivi/évaluation du CSLP réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports régionaux de suivi/évaluation du CSLP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de volonté politique ▪ Insuffisance de moyens financiers
4.5.9. Les capacités des institutions déconcentrées et décentralisées renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cadres DRED et autres institutions formés en système de suivi ▪ Nombre de cadres des DRED et autres institutions formés en analyse quantitative ▪ Nombre de tableaux de bord de l'économie régionale réalisés ▪ Nombre de sessions des CCTP tenues 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de formation ▪ Rapports d'activité des DRED et des autres institutions ▪ Rapports d'activités des CCTP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance du personnel des DRED ▪ Mobilité du personnel des DRED et des autres institutions
4.5.10. Les capacités des élus locaux renforcées dans la planification, la mobilisation et la gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de conseiller municipaux formés dans le domaine de la planification et de la mobilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de financement

CADRE DE SUIVI – EVALUATION (EFFET 5)

PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la Bonne Gouvernance			
Effets UNDAF/PP et Produits	Indicateurs	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet 5 : D'ici à 2010, la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de la population cible ayant accès à l'information pour la construction de la paix. ▪ Proportion de la population cible ayant participé à la gestion et la résolution de conflits. ▪ Nombre de cas d'attaques/agressions liées au banditisme. ▪ Nombre de cas de conflits constatés/rapportés par l'Administration. ▪ Nombre de concertations sur l'Emploi, le Travail et la sécurité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'étude. ▪ Statistiques de l'Administration (Ministère de la Sécurité et MATD) ▪ Rapports d'activités des centrales syndicales et du MTEJ 	Non disponibilité des données auprès des administrations concernées.
<i>5.1. La capacité des populations pour l'accès, l'échange et la bonne utilisation de l'information pour la construction de la paix sont renforcé</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion et total de la population sensibilisée 	Rapport d'évaluation	Risque lié à l'évaluation : difficulté à établir la différence entre l'accès et la bonne utilisation de l'information en général et l'accès à l'information relative à la paix de manière spécifique.
5.1.1. Les populations cibles sont sensibilisées et formées pour l'appréciation et la sauvegarde des valeurs protectrices de la paix, y compris la «Parenté à plaisanterie».	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations dispensées. ▪ Proportion et total de la population sensibilisée. 	Rapports sur les formations données.	Le mécanisme pour la fructification et la promotion des valeurs protectrices de la paix est inexistant ou inopérant.
5.1.2. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'éducation du public aux médias sont effectives.	Nombre d'écoles ayant introduit un enseignement sur les médias dans leur curricula.	Rapport de suivi.	Non acceptation par le Gouvernement de l'introduction de l'Education aux médias dans les curricula de l'enseignement scolaire.
5.1.3. Les capacités des structures nationales en matière de collecte, de traitement et diffusion de l'information relatives aux personnes rapatriées sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rencontres de concertations. ▪ Nombre de conflits locaux apaisés. 	Rapport de suivi.	Mise en place par le Gouvernement de structures de collecte de données inopérantes et/ou inadaptées.

5.1.4. La promotion des bonnes pratiques en matière d'intégration et de prise en charge des rapatriés est assurée.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visites promotionnelles organisées. ▪ Nombre de supports de promotion produits (émissions TV/Radio/ brochures, visites guidées, études,). 	Rapport	Choix des « bonnes pratiques » sur des bases politiques.
5.2. Les populations cibles participent activement à la protection de la paix et à la prévention, la gestion et la résolution des conflits	Proportion de la population touchée par les activités de sensibilisation et de formation	Rapport de formation	Un risque inhérent à cet extrait serait de considérer que l'ensemble de la population touchée par les activités de sensibilisation participe effectivement à la protection de la paix.
5.2.1. Une politique nationale de protection et d'assistance aux rapatriés est élaborée et mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le document de politique nationale de protection et d'assistance est disponible 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel du MASSN et du CONASUR 	Faible volonté politique pour l'élaboration de ce document
5.2.2. Un Code de bonne conduite des organisations de la société civile est élaboré et mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le document de Code de bonne conduite des organisations de la société civile est disponible ▪ Nombre d'organisations ayant adhéré au Code de bonne conduite des OSC. ▪ Nombre d'OSC appliquant effectivement le Code de bonne conduite. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel MATD ▪ Rapport d'adhésion ▪ Rapport annuel du SPONG et du BSONG 	Refus de certaines organisations de la société civile d'adopter le Code de bonne conduite. Manque de cohésion au sein des OSC.
5.2.3. Un plan d'intégration des OSC dans la prévention des conflits et la construction de la paix est élaboré.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plan d'intégration des OSC dans la prévention des conflits et la construction de la paix est disponible ▪ Nombre d'OSC impliqués dans la gestion de conflits ayant un plan d'action financé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel MATD, BSONG, SPONG ▪ Rapports d'activités et de suivi. 	Insuffisance de collaboration entre Gouvernement et organisations de la société civile.
5.2.4. Des plate-formes de concertation et de formation sur la culture de la paix sont érigées et promues.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plate-formes de concertation et de formation sur la culture de la paix sont disponibles 	Existence effective des rapports.	Inadaptation des cadres de concertation et de formation utilisés.
5.2.5. Un mécanisme de veille sur la prévention et la gestion des conflits est mis en place (Observatoire des conflits et de la paix).	Effectivité de la mise en place de mécanismes de veille.	Rapport de vérification.	Mise en place d'un mécanisme non fonctionnel.

5.3. La culture de l'équité et de la justice est renforcée au niveau des populations cibles	Proportion de la population touchée par les activités de sensibilisation	Rapport d'étude	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le risque de faire admettre que la sensibilisation suffit à impulser des comportements d'équité et de justice. ▪ Implication insuffisante de l'ensemble des acteurs concernés.
5.3.1. La stratégie nationale pour la promotion de la culture de la paix et de la tolérance est élaborée et mise en œuvre.	Le plan de mise en œuvre est disponible, financé et mis en œuvre.	Existence effective du plan.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible engagement de l'Etat pour l'élaboration d'une Stratégie nationale. ▪ Elaboration d'une stratégie qui ne s'articule pas sur des axes opérationnels pertinents.
5.3.2. Une stratégie de gestion de l'immigration est élaborée et un plan d'action mis en œuvre.	Le plan de mise en œuvre est disponible.	Existence effective du Document de Stratégie et du Plan d'Action.	Insuffisance d'implication du Gouvernement et des partenaires dans l'élaboration d'une politique d'immigration claire.
5.3.3. Les capacités nationales en matière de recherche, de formation en population et développement en relation avec les questions de conflits et de paix sont renforcées (études, formations, ...).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'études sur la population et le développement conduites. ▪ Nombre de formation sur la population et le développement, conduites et nombre de personnes formées. 	Rapport d'études et rapport de formation.	Mauvaise identification des structures nationales habilitées à conduire des études sur les questions de population en relation avec les conflits et la paix.
5.3.4. L'intégration et la réinstallation harmonieuses des populations rapatriées sont soutenues par la mise en œuvre d'une démarche « Vivres contre travail » (VCT).	Proportion des populations rapatriées soutenues par le VCT.	Rapport de vérification.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés de gestion des stocks de vivres au niveau local. ▪ Faible volonté politique d'appuyer la démarche VCT.
5.4. Le banditisme et les conflits sont réduits	Réduction des attaques à main armées.	Rapport du Département sécurité.	Risques de confusions liées à la non clarification des types de conflits et de banditisme concernés.
5.4.1. Un programme de sensibilisation et de formation des différents acteurs concernés sur la prolifération des armes légères est mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des attaques à main armées. - Nombre d'armes légères illégales saisies. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport du Département sécurité. ▪ Rapport de suivi. 	Non disponibilité des chiffres.
5.4.2. Une base de données et un mécanisme opérationnel de suivi et de contrôle du phénomène de la prolifération des armes légères sont mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre d'armes légères est estimé et connu. ▪ Un système de suivi du marché des armes légères mis en place et fonctionnel. 	Le système de suivi est mis en place et la base de données effective.	Considération de la question de la sécurité commune relevant des compétences de l'Etat seul.

5.4.3. La marginalisation des jeunes dans les provinces pilotes est réduite et leur réinsertion sociale renforcée dans un contexte de respect de la légalité.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de jeunes ayant trouvé un emploi rémunérateur. ▪ Nombre de jeunes incarcérés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et audit du projet pilote. ▪ Statistiques des Ministères. 	Inexistence de données fiables sur les populations jeunes marginalisées dans les provinces concernées.
5.5. Les mécanismes, outils et canaux de diffusion et d'information pour la construction de la paix sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plan NTIC et le PNCD sont mis en cohérence ▪ Le niveau de mise en œuvre du plan national de promotion des NTIC 	Rapport annuel de la DELGI et du Ministère de l'Information	Non prise en compte dans le plan NTIC et dans le PNCD d'une composante relative à la consolidation de la paix.
5.5.1. Les capacités des médias et acteurs de la communication en matière d'accès, de traitement et de diffusion de l'information relative à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'émetteurs dont la capacité technique d'émission est renforcée. - Nombre de communicateurs formés. 	Rapport d'évaluation du Conseil Supérieur de l'Information.	Faible disponibilité de personnes ressources et de spécialistes en matière de culture de la paix.
5.5.2. Des structures de documentation physique et virtuelle sur la paix sont mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'unités de documentation (UD) érigées. ▪ Nombre d'unités de documentation (UD) dont la capacité technique est renforcée. ▪ Nombre de gestionnaires d'unités de documentation (UD) formés. 	Rapport d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible engagement du Gouvernement et des partenaires. ▪ Non disponibilité de la documentation et de l'information sur la culture de la paix.
5.5.3. La mise en œuvre du Plan national de promotion des NTIC est renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations sur les NTICs organisées ▪ Nombre de cybercentres créés. ▪ Nombre de structures publiques et privées de l'Administration centrale et des collectivités locales ayant effectivement accès aux NTICs. 	Rapport d'exécution du Plan national.	Faible volonté politique.
5.5.4. Le Plan national de promotion des NTIC et le Programme National de Communication pour le Développement (PNCD) sont mis en cohérence.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plan NTIC et le PNCD sont mis en cohérence 	Les rapports annuels de la DELGI et du Ministère de l'Information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible volonté politique. ▪ Insuffisance de coopération entre les deux structures gouvernementales assurant la tutelle des NTICs (DELGI) et du PNCD (Ministère de l'Information).

CADRE DE SUIVI – EVALUATION (EFFET 6)

PRIORITE NATIONALE 4 : Réduire la vulnérabilité de l'économie rurale, l'insécurité alimentaire et promouvoir une gestion durable de l'environnement			
Effets Programmes Pays	Indicateurs	Sources de Vérification	Hypothèses et Risques
Effet UNDAF 6 : D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de couverture des besoins calorifiques alimentaires par jour et par adulte (2500 cal/jour/ pers) ; ▪ Pourcentage de la population n'atteignant pas le niveau minimal de consommation énergétique ; ▪ Pourcentage des dépenses alimentaires dans les revenus des plus pauvres ; ▪ Pourcentage de la population couvrant ses besoins énergétiques à l'aide des combustibles traditionnels ; ▪ PIB par unité énergétique utilisée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports annuels de mise en œuvre du CSLP ▪ OMD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aléas climatiques, attaques phytosanitaires et zoo sanitaires, disponibilités de ressources financières.
6.1 : La production des petits exploitants agricoles est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'accroissement de la production agricole 5% à 10% par an ▪ Production céréalière par tête des ménages agricoles ▪ Taux de couverture sanitaire des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête permanente agricole ▪ Bilans Céréaliers annuels DGPSA/MAHRH ▪ Rapports d'activités des DRRA / MRA ▪ Rapports annuels de mise en œuvre du CSLP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aléas climatiques, attaques phytosanitaires et zoo sanitaires, disponibilités de ressources financières.
6.2 : Le dispositif de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques et aux catastrophes est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanismes de collecte, traitement et diffusion de l'information mis en place et fonctionnels ▪ Nombre de programmes et projets de développement identifiés et mis en oeuvre ▪ Opérations d'urgences mises en oeuvre dans le cadre des plans prévisionnels d'intervention des agences et du SNU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités du Conseil National de Sécurité Alimentaire/MAHRH ▪ Rapports d'évaluation du PASISA (Plan d'actions du Système d'Information du Secteur Agricole) ▪ Rapports d'exécution des projets et programmes de développement et d'urgences 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des engagements du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers

<p>6.3 : Les revenus des ménages ruraux sont diversifiés et augmentés particulièrement pour les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de micro- crédits octroyés ▪ Volume des micro- crédits octroyés ▪ Taux de croissance des revenus au moins 3% par an dans les zones rurales ▪ Seuil national de pauvreté ▪ Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté ▪ Ratio d'écart de pauvreté ou profondeur de la pauvreté ▪ Taux de croissance du PIB / habitant, 4 à 5% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'activités FAARF, FASI, FAPE, DGPSA/MAHRH, DEP/MRA, CONEDD/MECV ▪ Enquêtes sur les conditions de vie des ménages/ INSD ▪ Rapports annuels de mise en œuvre du CSLP ▪ OMD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités des institutions financières décentralisées ▪ Renforcement de l'appui aux activités génératrices de revenus ▪ Projets et programmes identifiés et mis en oeuvre
<p>6.4 : Les pratiques alimentaires et nutritionnelles sont améliorées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans ▪ Taux de prévalence du retard de croissance, de l'insuffisance pondérale, de l'émaciation, de la carence en fer, en iode.... ▪ Taux de faibles poids à la naissance des nouveaux nés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques sanitaires ▪ Enquête démographique et de santé ▪ Rapports annuels de mise en œuvre du CSLP ▪ Enquête sur les conditions de vie des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du PNDS et du PNN ▪ Exécution des projets et programmes d'appui au secteur ▪ Aléas climatiques, attaques phytosanitaires et zoo sanitaires, disponibilité de ressources financières.
<p>6.5 : La gestion durable des ressources naturelles est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stock disponible de ressources forestières ▪ Accroissement des superficies forestières aménagées ▪ Surface de terre arable par habitant ▪ Pourcentage des ménages utilisant un foyer amélioré ▪ Pourcentage d'agents polluants détectés ; ▪ Nombre de projets pilotes d'assainissement identifiés et mis en œuvre ; ▪ Nombre de projets de gestion de l'environnement urbain identifiés et mis en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'Activités, ▪ bilan annuel de campagne du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie/ CONEDD ▪ OMD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en Oeuvre du PAN/LCD ▪ Disponibilité des ressources financières.

Cadre de Suivi – Evaluation (Effet 7)			
Effet UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Source de vérification	Risques et hypothèses
D'ici 2010 la réponse nationale au VIH est renforcée et intensifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ministères, d'entreprise privés, d'ONG et OBC impliqués dans la lutte contre le VIH /SIDA ; ▪ La prévalence du VIH au niveau de la population générale ; ▪ La prévalence du VIH au niveau des hommes et des femmes ▪ La prévalence du VIH au niveau de la population jeune de 15- 24 ans ; 	Enquête de prévalence; Rapport des sites sentinelles/an et EDS 2010. Rapport CNLS/an	Engagement politique / Adhésion des niveaux périphériques / Participation communautaire et stabilité politique
Effets des programmes pays et des extraits	Indicateurs et bases de référence	Source de vérification	Risques et hypothèses
<i>7.1. Les capacités institutionnelles, le leadership de l'ensemble des acteurs et la décentralisation sont renforcés (CNLS, ONG, associations, secteur privé.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage des comités de coordination fonctionnels au niveau national et au niveau décentralisé; 	Rapport d'activités, Rapport d'évaluation ; Rapports d'enquêtes	Engagement politique / stabilité politique / Adhésion des niveaux périphériques / Participation communautaire
7.1.1 Les capacités en matière de formulation, mise en œuvre, coordination, suivi et évaluation des politiques et des programmes de lutte contre le VIH/SIDA du SP/CNLS et des CMLS sont accrues ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures centrales ayant bénéficié d'un appui technique et de renforcement des compétences ; ▪ Nombre de structures centrales de lutte ayant bénéficié d'un appui matériel et financier ; 		
7.1.2 Les capacités des structures décentralisées (CPLS, CDLS, CVLS) de lutte contre le VIH/SIDA en matière de formulation, mise en œuvre, coordination, suivi et évaluation sont accrues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures décentralisées ayant bénéficié d'un appui technique et de renforcement des compétences ▪ Nombre de structures de lutte décentralisées ayant bénéficié du matériel et financier ; 		
7.1.3 Les capacités des ONG,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures communautaires ayant bénéficié 	Rapport d'activités	Adhésion des niveaux périphériques /

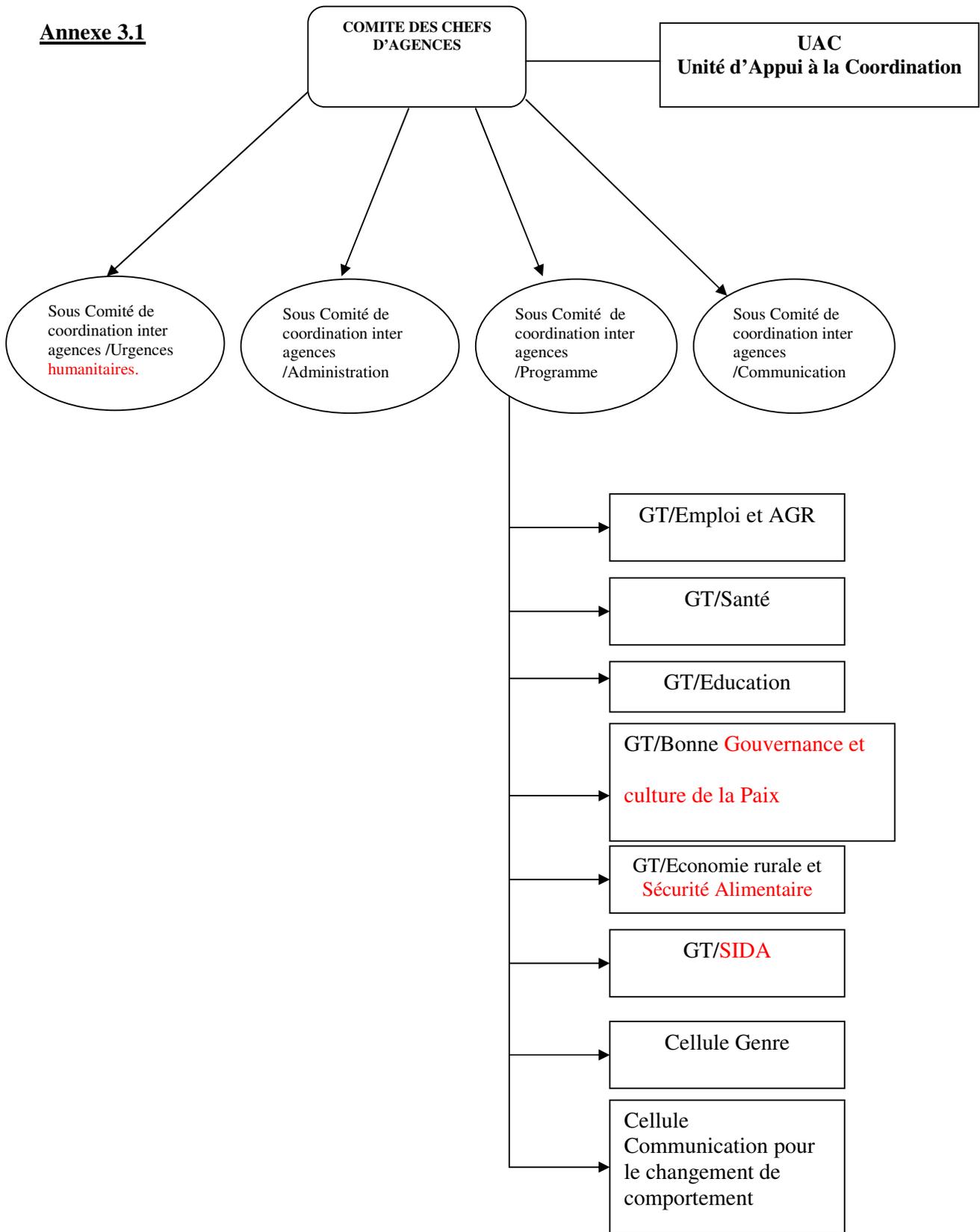
Associations et les OBC, en matière de formulation, mise en œuvre, coordination, suivi et évaluation des politiques et des programmes de lutte contre le VIH/SIDA sont accrues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un appui technique et de renforcement des compétences de leurs agents ▪ Nombre de structures communautaires de lutte ayant bénéficié du matériel et financier. 	Rapports d'enquêtes	Participation communautaire
<p>7.2. L'accessibilité et l'utilisation des services de prévention (IEC, promotion des préservatifs masculins et féminins PTME, CDV, sécurité transfusionnelle...) sont accrues y compris le personnel du SNU et leurs familles;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de jeunes filles et garçon âgés de 10 à 24 ans qui à la fois ont des connaissances exactes des manières de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du VIH ; ▪ Pourcentage de personnels du SNU et les membres de leurs familles qui à la fois ont des connaissances exactes des manières de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du VIH ; ▪ Pourcentage de jeunes filles , garçon de 15 à 24 ans qui déclarent utiliser un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire extraconjugal , non cohabitant ; 	Rapport d'activités, Rapports d'enquêtes	<p>Pesanteurs socio-culturelles</p> <p>Faiblesse de la couverture médiatique</p> <p>Faible participation et soutien des hommes à la PTME</p> <p>Existence d'un plan d'extension de la PTME</p> <p>Existence d'un plan de sécurisation des produits</p> <p>Risque de diminution des donneurs de sang</p>
7.2.1 L'IEC/CCC pour la prévention des IST et du VIH/SIDA chez, les femmes enceintes les jeunes, les adolescents, les handicapés, les professionnels du sexe est assurée.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures dispensant des activités de prévention (IEC, PTME, sécurité transfusionnelle) ; ▪ Proportion des femmes enceintes déclarées positives au test de la syphilis ▪ Pourcentage d'écoles primaires et secondaires enseignant l'éducation sur le VIH fondée sur les compétences de vie courante; 	Rapport d'activités de routine, Rapports d'enquêtes	
7.2.2 La disponibilité et l'accessibilité des préservatifs sont accrues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de préservatifs vendus ou distribués ▪ Nombre de points de distribution ou de vente de préservatifs ; 	Rapport d'activités	

<p>7.2.3. La disponibilité des services (CDV, PTME et sécurité transfusionnelle) pour la prévention des IST et le VIH/SIDA est accrue</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de CHN, CHR, CMA et de districts et de structures associatives offrant en routine le CDV pour le VIH; ▪ Pourcentage de structures associatives offrant en routine le CDV pour le VIH ; ▪ Pourcentage de poches de sang testées pour le VIH selon les normes ; ▪ Pourcentage des femmes enceintes infectées par le VIH qui reçoivent un traitement ARV pour réduire le risque de transmission mère enfant 	<p>Rapport d'activités de routine, Rapports d'enquêtes</p>	
<p>7.3. L'accessibilité et la qualité de la prise en charge globale (soins, traitements, PEC psychosociale, protection sociale et juridique des personnes infectées et affectées, et la prise en charge des OEV sont renforcées ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de structures dispensant des prestations (soins, PEC psychologique) selon les normes et les directives de prise en charge ; ▪ Pourcentage d'employeurs et compagnies dotées de politiques et programmes sur le VIH /SIDA garantissant la non discrimination au lieu de travail ; ▪ Nombre de PVVIH sous ARV 	<p>Rapport d'activités de routine, Rapports d'enquêtes</p>	<p>Faiblesse de la mobilisation des fonds Faiblesse du système de santé Coût élevé des ARV Pauvreté grandissante des populations Faible fréquentation des structures sanitaires</p>
<p>7.3.1. Les PVVIH ont accès à la prise en charge médicale y compris par les ARV selon les normes et les directives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de malades du VIH qui reçoivent une prophylaxie pour IO selon les normes nationales; ▪ Nombre de PVVIH qui reçoivent un traitement ARV selon les protocoles thérapeutiques nationaux 	<p>Rapport d'activités ; Enquêtes ;</p>	
<p>7.3.2 Les personnes affectées et infectées (OEV) ont accès à la prise en charge psychologique, sociale et économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures dispensant le paquet minimum d'activités en PEC psychologique, sociale et économique ; ▪ Pourcentage des PVVIH, des OEV, des veufs / veuves qui reçoivent un soutien socio- économique; 		
<p>7.3.3 Les droits des PVVIH et des personnes affectées sont promus et respectés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un cadre juridique national protégeant les droits des PVVIH et des personnes affectées 		

<p>7.4. Le partenariat (Gouvernement, secteur privé, société civile, SNU), la coordination et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant des fonds publics et des fonds consacrés par les donateurs internationaux à la lutte contre le VIH/SIDA dans le pays; ▪ Nombre des partenaires nationaux, régionaux et internationaux impliqué dans la lutte contre le VIH 	<p>Rapport d'activités, compte rendu de réunion, sessions de formation, rapports d'enquêtes</p>	<p>Engagement des partenaires Diversité des procédures</p>
<p>7.4.1 Synergie dans la mobilisation et l'utilisation des ressources est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires assurant un cofinancement des plans et projets de lutte 	<p>Bilan des projets</p>	
<p>7.4.2 Le partenariat national et international (public, privé, ONG, etc.) est renforcé et coordonné</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rencontres de coordination et de concertation (GTT, GTE, PTF, CNLS) des partenaires tenues sur le nombre de rencontres prévues ▪ Pourcentage de recommandations suivi d'action 	<p>Compte rendu de réunion</p>	
<p>7.5. Le suivi évaluation de la réponse, la surveillance épidémiologique et la gestion de l'information sont accrus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations sur l'épidémie et la réponse sont disponibles à temps et exploitées ; ▪ Pourcentage des indicateurs dont l'information est disponible à temps selon le plan de suivi- évaluation 	<p>Rapport d'activités, , rapports d'enquêtes</p>	<p>Faiblesse des ressources financières et humaines</p>
<p>7.5.1 Le système de suivi et d'évaluation est performant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de complétude des rapports de suivi de la réponse nationale ▪ Taux d'exécution physique et financière du plan de suivi évaluation 		
<p>7.5.2 La surveillance de l'épidémie est renforcée ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sites sentinelles fonctionnelles ▪ Pourcentage d'enquêtes épidémiologiques et comportementales réalisées ▪ Pourcentage des sites sentinelles fonctionnelles effectuant la séro surveillance selon les normes; ▪ Taux de complétude des rapports de collecte de données sur la notification des cas de SIDA et des IST ; 	<p>Rapport de suivi</p>	
<p>7.5.3 Les capacités nationales pour la gestion du système d'information sur le VIH sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures nationales de suivi ayant bénéficié d'équipement et de renforcement de compétence des agents ; 		

Annexe 3 : Mécanisme de gestion et de Coordination

Annexe 3.1



Annexe 3.2

MECANISMES EXTERNES DE CONCERTATION SNU/PARTENAIRES

1) Pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP):

Il existe un dispositif institutionnel comprenant des organes et des instances.

*a) **Les organes*** sont au nombre de trois (3) : le comité ministériel d'orientation et de suivi ; les commissions sectorielles et thématiques et le secrétariat exécutif du dispositif institutionnel de suivi du CSLP.

Le SNU prend part aux réunions des **Commissions sectorielles et thématiques** qui sont au nombre de six (6) :

- la Commission sectorielle chargée du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
- la Commission sectorielle chargée des secteurs sociaux ;
- la Commission sectorielle chargée des infrastructures économiques ;
- la Commission chargée de la Gouvernance, des réformes institutionnelles et de la décentralisation ;
- la Commission chargée de la promotion du secteur privé et de la compétitivité ;
- la commission chargée des finances publiques et de l'allocation des ressources.

*b) **les instances*** : outre les organes ci – dessus, le dispositif institutionnel comprend trois (3) instances : des instances régionales, des assises nationales du CSLP et un cadre de concertation Gouvernement –Partenaires au développement. Ce cadre de concertation avec les Partenaires est un mécanisme ad hoc institué pour favoriser le dialogue de politiques entre le Gouvernement et ses partenaires. Il est coprésidé par le Ministre de l'Economie et du Développement et le Ministre des Finances et du Budget et regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi que les représentants de la Société Civile et du Secteur Privé. Il se réunit en tant que de besoin et selon une périodicité convenue d'accord parties.

2) Dans le domaine de la santé

*a) **Comité de Suivi du PNDS et autres structures de concertation et de coordination au niveau national***

Suite à la tenue de la Table Ronde santé en 2003, un Comité de Suivi du PNDS a été mis en place. Il tient deux réunions ordinaires par an et comprend outre les principaux responsables du Ministère de la Santé, ceux des départements ministériels les plus concernés (économie-développement, budget-finances...), de la société civile, ainsi que les représentants des partenaires au développement sanitaire (multilatéraux, bilatéraux et ONG). Trois réunions du comité de suivi ont été tenues en 2003 et deux en 2004.

Six (6) commissions thématiques sont chargées de faire des propositions pratiques au comité de suivi sur les questions suivantes : Indicateurs de suivi du PNDS, Renforcement institutionnel, Décentralisation, Approche sectorielle et financement, Ressources humaines, Secteur privé.

Ces commissions sont coordonnées par les responsables compétents du Ministère de la santé avec la participation des autres directions et secteurs intéressés. Elles sont ouvertes aux partenaires qui y participent sur la base de leur intérêt et de leur implication dans les différents domaines.

Le Ministère de la Santé dispose par ailleurs depuis plusieurs années de structures de concertation et de coordination au niveau national : Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM), Conférence de Directeurs régionaux de la Santé (DRS) à laquelle certains partenaires sont invités dont l'OMS et l'UNICEF.

Il existe également des structures de coordination programmatiques (PEV, VIH/SIDA, Lutte contre les épidémies, Santé de la Famille, Paludisme), pilotées par les responsables nationaux compétents avec la participation des partenaires.

De plus les partenaires participent aux activités suivantes :

- Planification décentralisée avec l'appui des DRS, du niveau central et des partenaires. Cette approche est renforcée par les audits financiers globaux menés avec le soutien du Projet d'Appui aux Districts Sanitaires ;
- Visites trimestrielles du Ministre de la Santé : ces visites commencées en 2004 ont déjà couvert les 13 régions. Elles revêtent un caractère stratégique et visent à prendre contact et à apporter un appui direct aux personnels et aux services de santé, à renforcer la collaboration intersectorielle et la mobilisation des leaders en faveur de la santé. Elles permettent aussi de lever certaines contraintes majeures identifiées.
- Visites semestrielles de suivi de la mise en œuvre du PNDS ; dirigées par des responsables du Ministère de la Santé avec la participation d'autres secteurs et des partenaires sur la base du volontariat. L'objectif est de suivre en collaboration avec les Directions Régionales de la Santé et les Districts les progrès dans la mise en œuvre du PNDS en utilisant les indicateurs définis.

b) Réunions trimestrielles de concertation des partenaires au développement sanitaire

Elles permettent l'échange d'information sur leurs activités respectives, la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun et l'organisation du dialogue et de la collaboration avec le pays, en particulier le Ministère de la Santé. Ces réunions se tiennent de manière rotatoire et sont présidées par l'institution ou l'ambassade hôte avec l'appui de l'OMS qui assure le secrétariat.

Les partenaires ont désigné un groupe de contact composé de 5 membres pour, en cas de besoin, soumettre des questions d'importance au Ministère de la Santé.

Etant donné les différences entre les partenaires du point de vue des mandats, des domaines d'interventions et des avantages comparatifs, ils sont tous amenés à jouer un rôle moteur dans l'appui au pays selon le domaine concerné.

A titre d'exemple on pourrait citer :

- les Pays-Bas pour l'approche sectorielle ;
- la Banque Mondiale pour le financement ;
- la France pour les hôpitaux ;
- la Belgique pour la chirurgie essentielle ;
- l'UNICEF pour la santé de la mère et de l'enfant ;
- l'UNFPA pour la santé de la reproduction ;
- MSF pour les situations d'urgence ;
- Pharmaciens sans frontières pour les médicaments essentiels.

A la demande du Gouvernement et des partenaires, l'OMS joue un rôle de facilitation du partenariat en général, tout en appuyant le pays dans des domaines spécifiques tels que la définition des politiques et stratégies et de normes techniques, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de certains programmes prioritaires.

3) Dans le domaine de la lutte contre VIH / SIDA

- la Banque Mondiale devra assurer la présidence du Groupe thématique à partir de Janvier 2005 et la vice présidence assurée par le PAM ;
- En ce qui concerne le GT Elargi aux partenaires bilatéraux, le UNRC va continuer la présidence.

4) Dans le domaine de l'Éducation avec le PDDEB

Dans le cadre du Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB), le suivi et la coordination des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) sont assurés à plusieurs niveaux :

- les missions conjointes de suivi des activités du PDDEB, coordonnées par le Secrétariat Général du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (SG/MEBA) à travers le SP / PDDEB. Ces missions permettent de faire le bilan, à mi-parcours, des différentes réalisations, principalement au regard des composantes accès, qualité et gestion/pilotage ;
- les réunions périodiques des PTF du PDDEB avec le SG constituent une autre instance de coordination permettant de comparer les points de vue par rapport à l'évolution du partenariat avec le MEBA dans la mise en œuvre des activités du Plan ;
- Il y a également une réunion périodique des PTF entre eux sur des questions spécifiques avant de rencontrer le MEBA.

De manière plus générale, la coordination des interventions des PTF pour la réalisation des objectifs de l'Éducation pour Tous (EPT) dans le cadre du PDDEB, au Burkina Faso, est assurée par l'Ambassade du Canada.

Plus spécifiquement, il convient de noter le co-leadership de l'éducation des filles qui est assuré par la Direction de la Promotion de l'Éducation des Filles (DPEF) et l'UNICEF.

Dans le même ordre d'idée, la Coopération Suisse assure, conjointement avec la Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (DGAENF), le rôle de chef de file de l'éducation non formelle.

5) Dans le domaine de développement rural (Sécurité Alimentaire et Gestion des Ressources Naturelles)

Plusieurs structures fonctionnent :

- le comité de suivi de la lutte acridienne
- le comité paritaire de gestion du conseil de la sécurité alimentaire
- le cadre national de concertation des partenaires du développement rural

6) Dans le domaine de l'Environnement et de la lutte contre la désertification

Le cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers sur la Convention de Lutte contre la Désertification et l'Environnement existe.

Le chef de file des PTF est l'ambassade des Pays Bas. Les rencontres se tiennent une fois tous les trois (3) mois à l'Ambassade des Pays Bas pour discuter des sujets d'actualité, échanger les informations sur les programmes des uns et des autres et parfois convier les responsables de l'environnement pour mieux comprendre les décisions et voir les perspectives.